

RECUEIL DES RECHERCHES 2018-2019: BILAN DE L'ANNÉE



Introduction

Voici le premier numéro du *Recueil des recherches de 2018-2019 : Bilan de l'année*, du Service correctionnel du Canada (SCC).

Cette année marque une importante étape pour la Direction de la recherche du SCC, qui est fière de célébrer 30 ans de recherche appliquée sur les services correctionnels. Au cours des trois dernières décennies, les chercheurs du SCC ont rédigé plus de 500 publications de recherche, et largement contribué au domaine de la recherche correctionnelle. Les travaux de la Direction de la recherche ont permis de former le modèle correctionnel canadien, et continuent d'appuyer, d'orienter et d'influencer le processus décisionnel à tous les niveaux de l'organisation.

La communication des résultats de recherche de façon conviviale et compréhensible est un élément essentiel de la fonction de l'unité et de sa contribution au Service. Dans un milieu correctionnel appliqué, il est utile de mettre la recherche en pratique, de la considérer comme un processus de préférence à un produit et d'éviter de concevoir le processus décisionnel comme une simple activité. Les résultats de la recherche sont imbriqués dans le processus décisionnel, et notre rôle consiste non seulement à mener des recherches pertinentes, significatives et opportunes, mais également à faire en sorte que les résultats soient mis à la disposition des personnes afin d'orienter les discussions sur les politiques, les programmes et les opérations.

Les résultats de la recherche du SCC sont diffusés à un vaste auditoire, y compris les membres de la haute direction, les gestionnaires opérationnels et le personnel de première ligne du SCC, de même que les intervenants externes et le grand public. Par conséquent, nous reconnaissons que, pour être mise en pratique, la recherche doit être interprétée d'une façon qui soit pertinente pour le milieu opérationnel. Ce qui signifie que la réponse à la question « Qu'est-ce que cela signifie? » peut varier selon l'audience et le rôle et les responsabilités du lecteur potentiel. Par exemple, il est possible que les résultats d'une étude n'aient pas les mêmes répercussions sur les discussions engagées par les membres de la haute direction et sur le processus décisionnel au niveau de la gestion de cas. Des échanges de connaissances et de renseignements informels et permanents, des discussions sur les résultats et les activités de recherche et une mobilisation de partenaires internes et externes sont essentiels pour maximiser la portée, l'utilisation et l'incidence potentielles des renseignements issus de la recherche.

Alors que nous poursuivons l'élargissement de notre base de connaissances correctionnelles, les nouveaux défis qui se présentent consistent à tirer systématiquement parti des travaux effectués, et à gérer, à coordonner, à regrouper et à communiquer efficacement les travaux de recherche accumulés au fil des ans. Nous espérons que ce recueil permettra de faire ressortir certaines des publications de recherche les plus récentes, et contribuera à promouvoir la mobilisation permanente de partenaires internes et externes de sorte que les données de recherche soient disponibles pour orienter les enjeux correctionnels complexes avec lesquels nous devons composer tous les jours.

Larry Motiuk
Commissaire adjoint
Secteur des politiques

Table des matières

Rencontrez un chercheur.....6

Types de publications.....8

Opérations correctionnelles

- RIB-17-05 - Embauche et rétention des délinquants : Opinions des employeurs canadiens.....9
- ERR-18-01 - Opinions des délinquants sur la surveillance électronique.....10
- ERR-18-02 - Lien entre l'âge et la récidive.....11
- R-408 - L'efficacité des exercices de simulation de tir destinés aux nouveaux agents correctionnels.....12
- R-414 - Revalidation de l'Échelle de réévaluation de la cote de sécurité (ERCS).....13
- R-415 - Modèles de lutte contre la corruption et élimination de la participation du personnel au trafic d'objets interdits en milieu correctionnel : Examen de la documentation actuelle.....14
- R-419 - Mise en oeuvre du Projet pilote de recherche sur la surveillance électronique.....15
- R-424 - Identification des populations de délinquants à risque élevé dans la collectivité aux fins d'affectation du Fonds pour l'intégrité des programmes.....16

Services correctionnels communautaires

- RIB-18-08 - Le rendement du système correctionnel pour les délinquants sous responsabilité fédérale.....17
- RIB-18-10 - Comparaison des conditions de mise en liberté des délinquants masculins autochtones et non-autochtones sous responsabilité fédérale.....18
- RIB-18-12 - La double occupation des cellules dans le système correctionnel fédéral canadien.....19
- RIB-18-13 - Le règlement des griefs des délinquants au sein du système correctionnel fédéral.....20
- RIB-18-15 - Les répercussions des auteurs de griefs multiples sur le processus de recours des délinquants.....21
- RIB-18-17 - Initiative d'intervention en isolement : un examen de l'incidence sur les résultats des délinquants.....22

Programmes correctionnels et interventions

- R-402 - L'élaboration d'une échelle d'évaluation du risque et des besoins (EERB) et son application dans le Service de probation de Roumanie.....23
- R-422 - Examen des changements dans les niveaux des besoins liés aux facteurs criminogènes associés à la participation aux programmes correctionnels chez les délinquantes purgeant une peine de ressort fédéral.....24
- R-423 - Utilisation de la technologie dans la prestation des programmes d'intervention correctionnelle : un examen rapide.....25

Santé et santé mentale

- R-404 - Troubles mentaux concomitants : prévalence et incidence sur les résultats dans la collectivité.....26
- R-409 - Besoins en santé mentale des vétérans au sein du système correctionnel canadien : un bref aperçu.....27
- R-410 - Examen du continuum de soins de santé mentale au SCC.....28
- R-411 - Fiabilité interévaluateurs et validité concurrente de l'EBSM.....29
- R-420 - Prévalence des troubles mentaux chez les délinquantes sous responsabilité fédérale : échantillons de la population carcérale et à l'admission.....30

Toxicomanie

- R-398 - Analyse documentaire sur les difficultés liées à l'accès aux services et aux soins de santé pour les délinquants aux prises avec des problèmes de santé mentale et de toxicomanie pendant leur transition de l'incarcération vers la collectivité.....31
- R-421 - Mise en application des avancées technologiques dans l'évaluation et le traitement des toxicomanies dans les services correctionnels.....32

Délinquantes

- RIB-18-03 - Profil des délinquantes reconnues coupables d'infractions liées à la fraude.....33
- RIB-18-07 - Examiner le changement dans la répartition des délinquantes sous responsabilité fédérale.....34
- RIB-18-11 - Conditions de mise en liberté des délinquantes sous responsabilité fédérale.....35
- R-394 - Profil des délinquantes à sécurité minimale.....36
- R-406 - Prévalence nationale des troubles mentaux chez les délinquantes sous responsabilité fédérale échantillon de la population carcérale.....37
- R-412 - Examen de la fiabilité et de la validité de l'Échelle de réévaluation du niveau de sécurité pour les délinquantes (ERNSD).....38
- R-413 - Évaluation des délinquantes : Les variables sexospécifiques peuvent-elles améliorer la prédiction?.....39
- R-416 - Les femmes qui commettent des infractions sexuelles : profil et étude des résultats de programme.....40
- R-417 - Étude de validation de la typologie de la délinquance sexuelle chez les femmes incarcérées sous responsabilité fédérale.....41
- R-418 - Facteurs de risque liés au classement initial par niveau de sécurité des délinquantes : examen de la documentation.....42

Rapports spéciaux

- SR-18-01 - Sondage international sur les services correctionnels 2018 : La réinsertion sociale.....43
- SR-18-02 - Incidents de surdose chez les délinquants sous responsabilité fédérale, de 2012-2013 à 2016-2017.....44

Profils des délinquants et prévisions

- RIB-18-04 - Examen des caractéristiques des délinquants sous responsabilité fédérale placés en isolement préventif.....45
- RIB-18-05 - Prévision de la population carcérale sous responsabilité fédérale : 2017-2018.....46
- RIB-18-06 - Expliquer le déclin au sein de la population carcérale sous responsabilité fédérale.....47
- RIB-18-09 - Prévision de la population sous responsabilité fédérale dans la collectivité : 2017-2018.....48
- RIB-18-14 - Examen des résultats de la mise en liberté au sein des services correctionnels roumains.....49
- RIB-18-16 - Changements de la taille de la population de délinquants sous responsabilité fédérale entre 2000 et 2018.....50
- RIB-18-18 - L'exploration des ratios «intérieur-extérieur » dans les services correctionnels fédéraux.....51
- R-407 - Profil des évasions d'un établissement fédéral de 2011-2012 à 2016-2017.....52

Pour obtenir de plus amples renseignements.....53

Rencontrez un chercheur

Kaitlyn Wardrop

Pour de nombreux étudiants qui terminent leurs études postsecondaires, une carrière dans la fonction publique, particulièrement dans le milieu correctionnel, n'est pas le choix le plus évident.

Cela a été le cas de Kaitlyn Wardrop, une agente de recherche du Service correctionnel du Canada (SCC) et étudiante diplômée poursuivant actuellement un programme de doctorat en psychologie expérimentale à l'Université Carleton.



Kaitlyn Wardrop, Direction de la Recherche, SCC

« J'en étais à ma deuxième année du programme de baccalauréat et je suivais tous les cours de psychologie possibles. J'ai fini par suivre un cours de psychologie judiciaire que j'ai trouvé vraiment intéressant », dit-elle. « Dans le cadre du cours, nous en étions arrivés au point où le contenu était axé sur l'évaluation du risque, ce qui m'a fait réaliser que « c'était vraiment ce qui m'intéressait et que je voulais poursuivre dans cette voie »... Nous pouvons observer ce qui se passe dans la vie des délinquants et connaître qui ils sont en tant que personnes et utiliser cette information pour prédire comment ils se comporteront dans la collectivité et déterminer le type d'intervention que nous devrions leur fournir. »

Après avoir effectué un stage à la Direction de la recherche du SCC pendant son programme de maîtrise, Kaitlyn s'est joint à la fonction publique dans le cadre du Programme fédéral d'expérience de travail étudiant (PFETE) et a été embauchée pour le poste qu'elle occupe depuis maintenant presque deux ans. À l'heure actuelle, elle travaille au sein de l'unité de Recherche sur les interventions et les délinquantes, et effectue de la recherche sur des programmes correctionnels et les délinquantes.

« [La fonction publique] n'était pas ce à quoi je m'attendais... à cet âge, on ne connaît pas le type de travail réalisé au sein du gouvernement – en fait, je n'en avais aucune idée », explique-t-elle. « J'ai reçu de nombreuses critiques de la part des membres de ma famille parce qu'aucun d'entre eux ne travaillait dans la fonction publique et, à mon avis, on croit à tort que les fonctionnaires ne font rien et qu'ils attendent uniquement leur chèque de paye. Je n'ai certainement pas vu cette attitude depuis que je suis ici et... j'ai constaté qu'une carrière au sein de la fonction publique est très enrichissante. C'est le plus beau métier du monde. C'est tellement agréable de travailler dans une organisation qui valorise autant la recherche que le SCC. » Tout le monde [mes collègues] est passionné par la recherche. Ils sont passionnés par le travail que le SCC accomplit en général, et la Direction de la recherche compte un très grand nombre de personnes qui constituent une ressource précieuse à mes yeux. »

La recherche universitaire de Kaitlyn est axée sur la prise de décisions concernant la libération conditionnelle et la surveillance dans la collectivité. Elle analyse la façon dont les commissions des libérations conditionnelles, principalement aux États-Unis, utilisent des pratiques éprouvées pour prendre des décisions concernant la libération conditionnelle de délinquants et la manière dont on peut inciter d'autres commissions à faire de même. Elle étudie également la surveillance dans la collectivité et la façon de doter les agents correctionnels des outils dont ils ont besoin pour réaliser leur travail.

Au SCC, Kaitlyn affirme qu'elle a déjà constaté par elle-même comment la recherche peut être utilisée dans le travail quotidien du personnel. L'année dernière, par exemple, quelques-uns de ses collègues du SCC recherchaient de l'information sur les besoins des délinquants Inuits afin d'élaborer un programme

Recueil des recherches 2018-2019: Bilan de l'année

correctionnel destiné aux Inuits. Kaitlyn a été en mesure de dresser un profil, en se fondant sur les données recueillies dans le Système de gestion des délinquant(e)s (SGD), pour appuyer le programme en cours d'élaboration.

« J'ai eu beaucoup de plaisir à effectuer cette recherche, à déterminer qui sont ces personnes et quels sont leurs besoins, et à contribuer à quelque chose qui pourra vraiment servir », affirme-t-elle.

À l'avenir, Kaitlyn contribuera à l'élaboration d'un outil d'évaluation du risque adapté aux délinquantes. Cet outil servira à examiner comment les facteurs de risque et de besoins peuvent être différents pour les délinquantes et donnera une idée plus précise concernant la situation des délinquantes.

« Auparavant, nous utilisons le même outil d'évaluation du risque pour tous les délinquants », explique Kaitlyn. « Il y a maintenant beaucoup plus de discussions dans les milieux universitaires et les milieux du personnel correctionnel, et même dans l'espace public, parce que ce sujet fait les manchettes; on parle du fait que certains facteurs de risque et de besoins peuvent être différents d'un groupe de personnes à l'autre. »

En tant qu'étudiante arrivant de l'université et étant l'une des plus jeunes employés de la Direction de la recherche, Kaitlyn a été témoin des défis auxquels les plus jeunes candidats peuvent faire face lorsqu'ils tentent d'intégrer la fonction publique, et elle a connu le processus de concours qui est long et parfois compliqué. Même le greffier du Bureau du Conseil privé, Michael Wernick, a indiqué dans son dernier [rapport annuel](#) qu'il est essentiel d'attirer de nouveaux talents parce qu'un grand nombre de fonctionnaires commencent à prendre leur retraite.

« Nous sommes très chanceux d'avoir une employée aussi compétente et enthousiaste [Kaitlyn] », déclare Lynn Stewart, gestionnaire principale de recherche, Recherche sur les interventions et les délinquantes, au SCC. « Cela augure bien pour l'avenir de la recherche gouvernementale et prouve que nous pouvons attirer ce type de talent et offrir des emplois à temps plein et un parcours professionnel enrichissant. »

La simplification du processus de recrutement des étudiants de niveau postsecondaire et l'augmentation des activités de sensibilisation auprès des établissements postsecondaires, y compris des conférenciers invités du SCC et la participation à des conférences universitaires, pourraient constituer d'autres moyens de rejoindre les jeunes qui recherchent des possibilités et de leur communiquer de l'information sur les possibilités de carrière comme celles au SCC, laisse entendre Kaitlyn.

« J'ai eu une chance incroyable de participer au PFETE », affirme-t-elle. « Il doit y avoir beaucoup de gens hautement compétents qui correspondent au profil du poste, mais les étapes à franchir sont trop nombreuses. »

Bien que la recherche gouvernementale ne soit pas nécessairement le cheminement de carrière le plus évident pour certaines personnes, cela peut être une option intéressante pour les étudiants diplômés qui ne sont pas en mesure d'obtenir un poste d'enseignant ou d'universitaire et qui ne possèdent pas suffisamment d'expérience pour travailler à titre de consultants indépendants, déclare Kaitlyn.

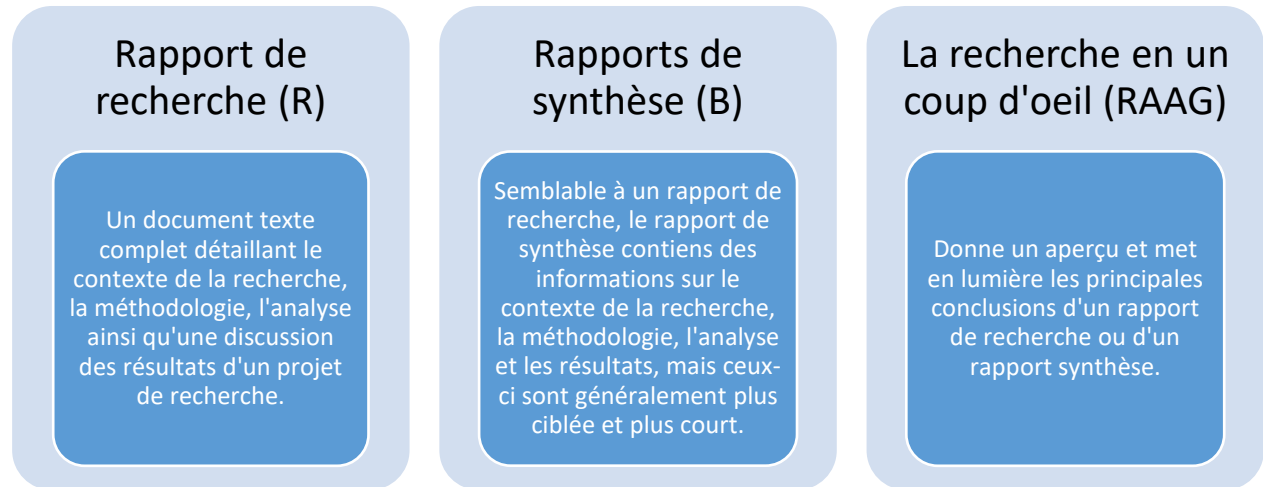
L'autre avantage de la recherche gouvernementale est que les résultats sont « tellement concrets », poursuit-elle. « Vous pouvez constater l'impact de votre travail plutôt que réaliser une recherche dans le milieu universitaire et publier les résultats dans une revue évaluée par les pairs à laquelle seuls d'autres universitaires peuvent avoir accès. Le fait d'être en mesure d'effectuer une recherche, de communiquer directement avec des membres du personnel qui peuvent être touchés, puis de rendre publics les résultats afin que tout le monde puisse y accéder est très rafraîchissant. »

« Avant tout, affirme Kaitlyn, on a la possibilité de changer la vie des gens qui tentent de reprendre leur vie en main. »

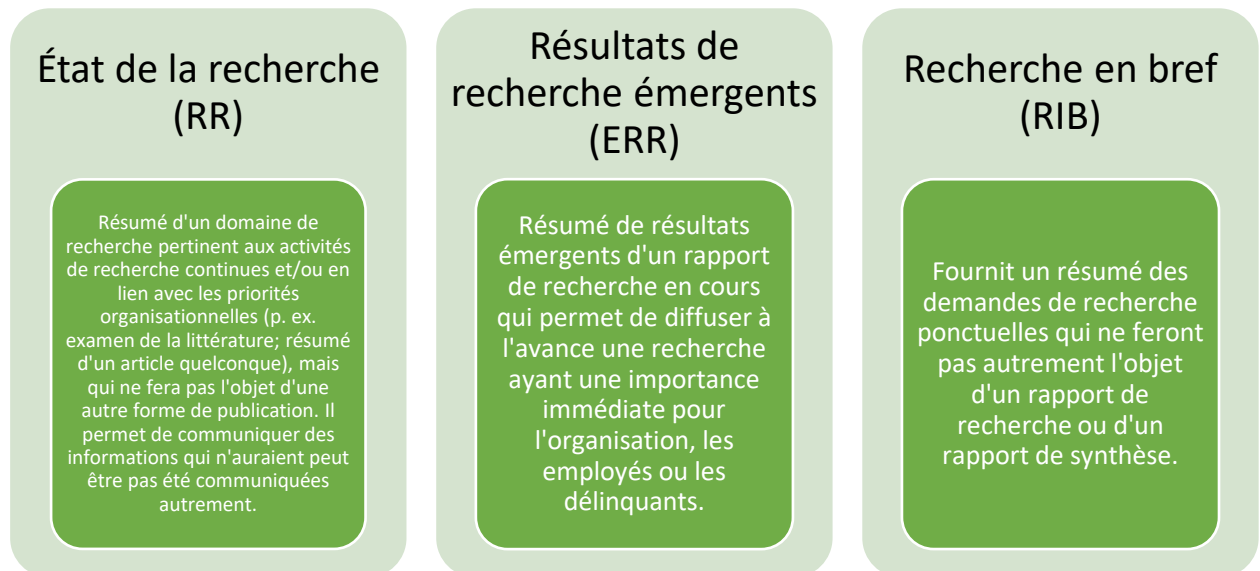
« L'aspect le plus significatif de la recherche repose sur le fait que nous interagissons avec de vraies personnes, » affirme-t-elle. « L'impact que nous pouvons avoir sur de vraies personnes est énorme si nous faisons bien notre travail. »

Types de publications

Publications qui ont des rapports complets:



Publications ayant seulement une page :



RIB-17-05 - Embauche et rétention des délinquants : Opinions des employeurs canadiens

Les employeurs trouvent avantageux pour les entreprises et les collectivités d'embaucher des délinquants ayant une éthique de travail et une formation adéquates.

Pourquoi nous avons effectué cette étude

Cette étude a été effectuée par des chercheurs de l'Université de l'État de Washington en collaboration avec la Direction de la recherche. Elle avait pour but d'obtenir de l'information sur l'expérience des employeurs en ce qui a trait à l'embauche et à la rétention de délinquants après l'incarcération. Les chercheurs ont sélectionné les employeurs à interroger avec l'aide directe des centres d'emploi dans la collectivité (CEC) du Pacifique (Vancouver) et des Prairies (Calgary, Edmonton).

Ce que nous avons fait

Vingt-six employeurs ayant embauché des délinquants au cours des trois à cinq dernières années ont été interrogés dans le cadre du projet. Il s'agit d'employeurs de Calgary, d'Edmonton, de Kelowna, de Prince George, de Vancouver et de l'île de Vancouver. Les trois questions qui suivent ont orienté les discussions : (1) quels sont les principaux motifs qui vous incitent à embaucher des délinquants? (2) De quels facteurs semble dépendre le succès de l'embauche et de la rétention des délinquants? (3) À quelles difficultés êtes-vous confrontés et comment les surmontez-vous? Les entrevues ont pris une forme semi-structurée. Elles ont été enregistrées, transcrites, puis analysées selon des méthodes qualitatives qui ont permis de relever les thèmes étant ressortis des réponses.

Ce que nous avons constaté

À la question sur les motifs qui les incitent à embaucher des délinquants, les employeurs ont fourni des réponses qui peuvent se résumer par les deux grands motifs suivants : le besoin de personnes prêtes à occuper un emploi difficile nécessitant peu de compétences (réponse particulièrement prévalente chez les organisations liées à la construction) et la croyance en une deuxième chance et en la volonté de redonner à la collectivité d'une façon quelconque. Beaucoup des employeurs qui ont souligné le besoin de doter des postes difficiles à pourvoir comme premier motif ont aussi indiqué que tout le monde fait des erreurs et mérite une deuxième chance dans la vie.

Les employeurs ont fourni un certain nombre de caractéristiques des délinquants qui, selon eux, font que ces personnes réussissent sur le marché du travail : éthique de travail positive (caractéristique la plus courante), c'est-à-dire la volonté de travailler fort, la prise d'initiatives, l'intérêt véritable à contribuer, l'assiduité au travail et la ponctualité; l'aptitude à bien travailler avec les autres (beaucoup d'employeurs ont de petites équipes qui travaillent ensemble, donc l'esprit de collaboration est essentiel); et le sentiment des délinquants d'être soutenus par leurs superviseurs, leurs collègues et l'organisation.

Les discussions avec les employeurs ont permis de mettre en lumière certaines difficultés, notamment l'embauche de personnes dotées de compétences générales importantes (p. ex. attitudes au travail) et la gestion du risque que les ex-délinquants retournent à leurs anciens comportements et à leurs anciennes dépendances. Beaucoup d'employeurs ont souligné l'importance de l'aide que leur apportent les CEC pour gérer ces difficultés (p. ex. filtrer les candidats aux postes et assurer un suivi auprès des délinquants).

Ce que cela signifie

Les employeurs ont évalué très positivement le soutien apporté par les CEC. Ils ont proposé que ces derniers fassent davantage la promotion de leurs services auprès des employeurs. Ils ont aussi estimé important que les CEC prennent la responsabilité de créer des réseaux régionaux qui réuniraient les employeurs et les autres intervenants et leur permettraient de discuter de leurs expériences et de leurs idées pour favoriser l'embauche et la rétention des délinquants.

Pour de plus amples renseignements

Vous pouvez joindre la [Direction de la recherche](#) par courriel ou par téléphone au 613-995-3975.

Vous pouvez également consulter la page des [Publications de recherche](#) pour une liste complète des rapports et des sommaires de recherche.

Rédigé par : Jerry Goodstein, Département de la gestion, Systèmes d'information et Entrepreneuriat, Université de l'État de Washington. jgoodstein@wsu.edu

UNE PAGE SEULEMENT

ERR-18-01 - Opinions des délinquants sur la surveillance électronique

Bien qu'elle soit inconfortable sur le plan physique, les délinquants considèrent que la SE a une incidence positive sur le respect de leurs conditions.

Pourquoi nous effectuons cette étude

Dans le cadre du projet pilote de recherche sur la surveillance électronique (SE) du Service correctionnel du Canada (SCC), la SE fournit aux agents de libération conditionnelle un outil discrétionnaire pour les délinquants à risque modéré ou élevé qui se voient imposer des conditions géographiques spéciales ou des conditions relatives aux heures de rentrée. Ce projet pluriannuel s'intéresse aux répercussions de la SE sur les délinquants, le personnel et les intervenants, ainsi que sur les pratiques de surveillance dans la collectivité et la sécurité publique.

Des recherches antérieures (Hanby et Nelson, 2017) ont révélé que le personnel n'estime pas que la SE nuit à la vie quotidienne ou aux relations des délinquants. Le présent rapport met l'accent sur les opinions des délinquants et présente des résultats préliminaires concernant les effets physiques des dispositifs et l'incidence de la SE sur le respect des conditions et des programmes et sur la vie quotidienne et les relations des délinquants.

Ce que nous faisons

Les délinquants ayant fait l'objet d'une surveillance électronique pendant au moins deux semaines ont été invités à remplir un questionnaire. Au total, 171 délinquants ont participé entre le moment de la mise en œuvre du projet pilote, en juillet 2015, et décembre 2017. L'échantillon comprenait 163 hommes et 8 femmes, ainsi que 152 délinquants non autochtones et 19 délinquants autochtones. Environ la moitié des délinquants avaient terminé avec succès leur période de SE (52 %), tandis que 39 % avaient été retirés du programme de SE et 9 % étaient toujours placés sous SE. Les retraits du dispositif de surveillance avant la date prévue étaient généralement dus à une suspension ou à une décision prise par l'équipe de gestion de cas.

Ce que nous avons constaté jusqu'à maintenant

La plupart des délinquants ont indiqué que la SE n'avait eu aucune incidence sur leur capacité de se conformer à leurs conditions et à leurs programmes. Toutefois, une proportion importante de délinquants ont déclaré que la SE avait eu une incidence positive pour ce qui est d'augmenter leur capacité de respecter leurs conditions de nature géographique ou liées aux heures de rentrée (31 %), d'éviter de commettre une nouvelle infraction (18 %) et d'accepter la responsabilité de leurs actes (31 %).

La plupart des délinquants ont indiqué que la SE avait eu une incidence négative ou nulle sur divers aspects de leur vie quotidienne et de leurs relations. Les principaux

domaines de préoccupation où la SE avait eu une incidence négative étaient, selon les délinquants, la qualité de l'emploi qu'ils étaient en mesure de trouver (32 %) et leur capacité à trouver un emploi (30 %), ainsi que leurs relations avec leur conjoint ou partenaire (29 %) et leurs amis (28 %). Ces constatations ne concordent pas avec les opinions du personnel (Hanby et Nelson, 2017), ce qui fait ressortir l'importance du plan de recherche multiméthode utilisée pour le projet pilote.

Les effets physiques signalés par les délinquants relativement aux dispositifs étaient systématiquement négatifs. La majorité des délinquants ont déclaré que le dispositif de SE était inconfortable sur le plan physique (80 %). De plus, 59 % étaient d'accord pour dire que le dispositif de SE faisait physiquement obstacle à l'exécution de leurs tâches quotidiennes, et 43 % ont dit qu'il nuisait physiquement à l'exécution de leurs tâches professionnelles.

Ce que cela signifie

Les résultats de cette recherche indiquent que la SE peut influencer sur le comportement des délinquants du fait qu'elle crée une empreinte numérique de leurs allées et venues. Elle donne l'occasion aux délinquants d'accroître leur responsabilisation et leur crédibilité en démontrant qu'ils respectent les conditions géographiques qui leur ont été imposées.

À la lumière des commentaires reçus de la part des délinquants au sujet des effets physiques du dispositif de SE, le SCC devrait étudier la possibilité d'utiliser des dispositifs plus confortables et plus discrets. Cela pourrait aussi avoir des répercussions moins négatives sur la vie quotidienne et les relations des délinquants.

Référence

Hanby, L. & Nelson, A. (2017) *Points de vue du personnel sur le projet pilote de recherche sur la surveillance électronique* (ERR 16-25). Ottawa, Ontario: Service correctionnel du Canada.

Pour de plus amples renseignements

Vous pouvez joindre la [Direction de la recherche](#) par courriel ou par téléphone au 613-995-3975.

Vous pouvez également consulter la page des [Publications de recherche](#) pour une liste complète des rapports et sommaires de recherche.

Préparé par : Laura Hanby et Laurentiu Cociu

RÉSULTATS DE RECHERCHE ÉMERGENTS

ERR-18-02 - Lien entre l'âge et la récidive

De récentes recherches du SCC confirment la constatation bien établie du déclin de la récidive avec l'âge.

Pourquoi nous effectuons cette étude

Des recherches antérieures montraient que le taux de récidive variait selon des variables clés relatives au profil du délinquant, comme l'âge et le sexe. Une analyse de la population montre que l'âge moyen des délinquants sous responsabilité fédérale au Canada a augmenté, ce qui peut avoir des répercussions sur la gestion des cas. Cette analyse, qui s'inscrit dans le cadre d'une étude plus large sur la récidive, résume des constatations récentes associant différentes tranches d'âge à des mesures de récidive.

Ce que nous faisons

Une cohorte de 27 066 délinquants sous responsabilité fédérale mis en liberté, s'échelonnant de 2007 à 2012, a été sélectionnée. Les résultats relatifs à une révocation et à une révocation attribuable à une infraction suivant la première mise en liberté au cours de la peine ont été examinés chez les délinquants (n = 21 915) et chez les délinquantes (n = 1 748).

Ce que nous avons constaté jusqu'à maintenant

Le tableau 1 présente les résultats pour tous les délinquants sous responsabilité fédérale. Un net rapport linéaire entre l'âge et la réincarcération et la réincarcération attribuable à une infraction ressort. Bien que les chiffres soient peu élevés, la tendance s'applique aussi à la récidive avec violence. Les taux de récidive chez les délinquantes sont moins élevés mais, en général, une tendance semblable ressort (tableau 2). Une sous-ventilation par identité autochtone a aussi montré une tendance voulant que les délinquants plus jeunes obtiennent de moins bons résultats que les plus âgés.

Tableau 1. Résultats relatifs à la mise en liberté par groupe d'âge à la mise en liberté (n = 21 915) pour la cohorte 2007-2012

Age à la libération	Réincarcération (peu importe la cause) %	Révocation attribuable à une infraction (peu importe le genre) %	Révocation en raison d'une infraction visée par l'Annexe 1 ou d'un homicide %	Révocation en raison d'une infraction sexuelle visée par l'Annexe 1 %
Moins de 25 ans	57,8	19,2	3,6	-
25 à 30 ans	52,1	15,1	2,5	0,1
30 à 35 ans	48,5	13,1	2,4	0,2
35 à 40 ans	47,8	12,7	2,6	0,2
40 à 45 ans	45,9	10,6	1,9	-
45 à 50 ans	40,3	9,3	1,6	-
50 à 55 ans	32,8	7,1	1,3	-
Plus de 55 ans	17,9	3,4	1	-

Nota : les résultats dont la fréquence est inférieure à 5 sont supprimés. Les résultats s'appliquent à la période où les délinquants sont visés par un mandat fédéral.

Tableau 2. Résultats après la mise en liberté selon les groupes d'âge pour la cohorte 2007-2012 (n = 1 748) : délinquantes purgeant une peine de ressort fédéral

Groupe d'âge à la libération	Réincarcération (peu importe la cause) %	Révocation attribuable à une infraction (peu importe le genre) %
Moins de 25 ans	47,2	14
25 à 30 ans	46,3	11,9
30 à 35 ans	38,8	9,5
35 à 40 ans	38,7	7,1
40 à 45 ans	38,5	11,2
45 à 50 ans	35,1	6,6
50 à 55 ans	24,4	8,1
Plus de 55 ans	12,1	1,7

Les résultats sont plus frappants lorsqu'on compare les résultats des délinquants plus jeunes et plus âgés. Les délinquants sous responsabilité fédérale âgés de moins de 25 ans sont presque six fois plus susceptibles d'être réincarcérés en raison d'une nouvelle infraction que ceux de plus de 55 ans, lorsqu'ils sont visés par un mandat. Lorsqu'on a examiné le taux de récidive dans le cadre d'un suivi fixe de six mois, le lien entre l'âge et la récidive, tant chez les délinquants de la population générale que chez les délinquantes, était encore plus fort.

Ce que cela signifie

La courbe âge-récidive est une constatation bien établie en criminologie. La présente recherche confirme cette tendance au SCC. L'âge moyen des délinquants au SCC a augmenté de façon graduelle, et il se situe maintenant à 40 ans. Ces données suggèrent qu'une population plus âgée est susceptible de produire des taux plus bas de récidive et de meilleurs résultats organisationnels comparativement aux précédentes années.

Pour de plus amples renseignements

Vous pouvez joindre la [Direction de la recherche](#) par courriel ou par téléphone au 613-995-3975.

Vous pouvez également visiter la page des [Publications de recherche](#) pour une liste complète des rapports et sommaires de recherche.

Préparé par : Lynn Stewart et Geoff Wilton

RÉSULTATS DE RECHERCHE ÉMERGENTS

R-408 - L'efficacité des exercices de simulation de tir destinés aux nouveaux agents correctionnels

Les exercices de simulation de tir produisent des résultats semblables à ceux des exercices de tir réel chez les nouveaux agents correctionnels.

Pourquoi nous avons effectué cette étude

Les exercices de simulation de tir ont récemment été mis à l'essai par le Service correctionnel du Canada (SCC) pour former les nouveaux agents correctionnels. Cette méthode de formation novatrice se fait à l'aide d'une technologie au laser dans un environnement simulé et a été utilisée de façon efficace dans les milieux militaires et par des organismes d'application de la loi. Contrairement à la formation au tir réel, aucune munition n'est nécessaire, favorisant ainsi une formation plus sûre, efficace et rentable pour les organisations.

L'objectif de l'étude était de déterminer l'efficacité de la formation sur le maniement du pistolet 9 mm dans un environnement simulé, comparativement à la méthode de formation au tir réel traditionnelle.

Ce que nous avons fait

Un groupe expérimental constitué de nouveaux agents correctionnels du SCC ayant reçu une formation de maniement d'armes à feu entièrement dans un environnement simulé a été comparé avec un groupe témoin ayant été formé principalement au tir réel. Les résultats relatifs à la compréhension théorique, à la précision de tir, ainsi qu'à la sécurité et au maniement ont été comparés entre les deux groupes pendant des séances repères et des examens de qualification finaux. Les caractéristiques et le niveau d'anxiété propres à chaque participant ont aussi été examinés afin d'en déterminer les effets sur les compétences acquises.

Ce que nous avons constaté

Les recrues formées dans un environnement simulé ont obtenu des résultats beaucoup plus bas en ce qui concerne leur précision de tir, lors de la deuxième séance repère et de l'examen final. Malgré l'écart entre ces résultats, le taux de réussite entre les deux méthodes de formation ne diffère pas. En d'autres mots, aucune différence n'a été observée entre le groupe expérimental et le groupe témoin quant à l'atteinte des critères en matière de tir.

Finalement, la proportion de recrues qui réussissent la formation a plus de répercussions sur les ressources que les résultats aux composantes d'évaluation individuelles.

Les recrues formées dans un environnement simulé ont obtenu des résultats plus élevés que leurs homologues formés au tir réel en ce qui concerne la sécurité et le maniement lors de l'examen de qualification final. Pour le groupe de recrues formées au moyen d'exercices de simulation de tir, plus de temps de classe a été consacré à

l'apprentissage du maniement des armes à feu dans le but de satisfaire aux exigences en matière de sécurité et de maniement. Il semblerait que cette modification apportée à la division du temps en classe était adéquate pour permettre aux recrues d'obtenir une compréhension approfondie du maniement des armes à feu et leur permettre d'appliquer ces connaissances au tir réel.

Le sexe et la force de préhension sont les corrélations les plus prononcées pour la majorité des composantes relatives à la précision dans les évaluations. Ces variables ont souvent eu une plus grande influence sur les résultats aux évaluations que le type de formation reçu. Aucune différence dans la manifestation de symptômes d'anxiété somatique ou cognitive n'a été observée entre les recrues ayant reçu une formation de maniement d'armes à feu dans un environnement simulé et les recrues ayant été formées principalement au tir réel. Cependant, les recrues formées dans un environnement simulé ont signalé des niveaux inférieurs de confiance en soi à chacune des séances d'évaluation. Néanmoins, les recrues ont tout de même satisfait aux critères de qualification de chacune des évaluations.

Ce que cela signifie

Les résultats de cette étude indiquent que la formation sur le maniement d'armes à feu dans un environnement simulé pourrait être une solution de rechange ou un ajout approprié à l'entraînement actuel des nouveaux agents correctionnels. Cette méthode de formation offre une option viable pour faciliter le programme de formation sur le maniement des armes à feu du SCC et pour en réduire les coûts.

La combinaison idéale de formation au tir réel et de formation simulée reste encore à déterminer, puisqu'il faut encore équilibrer le temps en classe, la formation simulée et la formation au tir réel dans le but d'optimiser les résultats des recrues. Les recherches à venir porteront également sur la rétention des compétences en armes à feu un an après la fin de la formation, ainsi que sur la différence de rétention entre les recrues selon les différents types de formation.

Pour de plus amples renseignements

Hanby, L. et Selvendren, L. (2018). *L'efficacité des exercices de simulation de tir destinés aux nouveaux agents correctionnels (Rapport de recherche R-408)*. Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.

Pour obtenir le rapport complet en version PDF, veuillez en faire la demande par courriel à la [Direction de la recherche](#) ou par téléphone au 613-995-3975.

Vous pouvez également visiter la page des [Publications de recherche](#) pour une liste complète des rapports et sommaires de recherche.

RÉSULTATS DE RECHERCHE ÉMERGENTS

R-414 - Revalidation de l'Échelle de réévaluation de la cote de sécurité (ERCS)

L'Échelle de réévaluation de la cote de sécurité continue d'être un outil fiable et valide pour la reclassification de sécurité des délinquants.

Pourquoi nous avons effectué cette étude

Les systèmes de classification et de reclassification font partie intégrante du milieu correctionnel au niveau des établissements et au niveau des délinquants. Le Service correctionnel du Canada (SCC) a recours à l'instrument de l'Échelle de réévaluation de la cote de sécurité (ERCS) pendant le processus de réévaluation du niveau de sécurité pour tous les délinquants de sexe masculin. Afin de garantir que ces outils sont efficaces et qu'ils répondent adéquatement aux besoins de la population de délinquants, la recherche doit continuer d'évaluer leur fiabilité et leur validité.

Ce que nous avons fait

En utilisant des données du Système de gestion des délinquant(e)s, 6 281 évaluations selon l'ERCS (dont 28 % visaient des délinquants autochtones) ont été effectuées pendant la période à l'étude, soit d'avril 2014 à mars 2016. En tout, 5 433 délinquants de sexe masculin sous responsabilité fédérale ont fait l'objet d'une évaluation (dont 27 % étaient des délinquants autochtones); 26 % des délinquants de sexe masculin avaient été visés par de multiples évaluations au cours de la période à l'étude. Les analyses ont été désagrégées par ascendance autochtone.

Ce que nous avons constaté

Des proportions semblables de délinquants autochtones et non autochtones ont été évaluées aux divers niveaux de sécurité. Près des deux tiers des délinquants évalués étaient dits à sécurité moyenne, et environ le quart, dits à sécurité minimale. En moyenne, les évaluations selon l'ERCS étaient terminées dans les deux ans suivant l'achèvement de l'Échelle de classement par niveau de sécurité ou l'admission dans un établissement fédéral, ce qui était conforme au délai établi dans la politique du SCC. L'ERCS a été administrée au cours de la même période pour les délinquants autochtones et non autochtones.

Plus du quart des délinquants présentaient une cote située dans les fourchettes discrétionnaires (c.-à-d. cote où le délinquant pouvait être classé à l'un ou l'autre de deux niveaux de sécurité); or le personnel n'a pas utilisé la fourchette discrétionnaire pour près des deux tiers de ces évaluations; moins du quart avait fait l'objet d'un placement à un niveau de sécurité supérieur, et 14 %, à un niveau de sécurité inférieur.

Des incohérences se sont produites lorsque la cote selon l'ERCS et la recommandation du responsable du cas ou le placement au niveau de sécurité réel ne concordait pas. Environ 15 % des évaluations ont été désignées comme étant incohérentes, ce qui se situe dans la fourchette d'incohérences de 5 % à 20 % relevée dans la documentation portant sur l'évaluation. Dans plus des deux tiers des cas, la classification de sécurité établie était la classification de sécurité inférieure. Le codage manuel des raisons des incohérences a permis de

constater que les attitudes et les comportements des délinquants au moment de la classification, de même que les besoins relevés, constituaient des justifications typiques de ces incohérences. Des facteurs liés aux antécédents sociaux des Autochtones ont été pris en considération pour les hommes autochtones dans tous les dossiers d'incohérences codés. L'examen de l'utilisation des fourchettes discrétionnaires dans les résultats selon l'ERCS et des incohérences dans l'ensemble du processus d'examen a démontré des résultats comparables pour les délinquants autochtones et les délinquants non autochtones.

L'ERCS était un outil fiable autant pour les délinquants autochtones que pour les délinquants non autochtones. En effet, plus de la moitié des éléments visés par l'évaluation présentaient une corrélation modérée avec la cote totale et un coefficient alpha de Cronbach acceptable pour les deux groupes de délinquants.

Les analyses de la validité ont démontré que l'ERCS et le placement au niveau de sécurité réel sont associés à d'autres mesures des risques et des besoins des délinquants ainsi qu'à leur comportement en établissement et après la mise en liberté. Ces constatations étaient comparables chez les délinquants autochtones et non autochtones, et elles étaient compatibles avec les résultats des études précédentes.

Ce que cela signifie

L'ERCS continue d'être un outil fiable et valide au cours du processus de réévaluation du niveau de sécurité des délinquants de sexe masculin, qu'ils soient d'origine autochtone ou non. Les antécédents sociaux des Autochtones éclairent les décisions relatives à la sécurité concernant les délinquants autochtones. D'autres facteurs, comme l'adaptation en établissement, le risque d'évasion et le risque pour la sécurité publique, ont également été pris en considération avant de rendre une décision finale quant au placement des délinquants selon leur niveau de sécurité. À l'avenir, la recherche pourrait examiner l'inclusion ou l'exclusion d'autres éléments dans l'ERCS. Le recours continu à cette évaluation aux fins de la reclassification des délinquants fédéraux de sexe masculin est par ailleurs justifié.

Pour de plus amples renseignements

Farrell MacDonald, S., T. Beauchamp, C. Conley, C., L. Cociu et T. Scott. (2018). *Revalidation de l'Échelle de réévaluation de la cote de sécurité (ERCS)* (Rapport de recherche R-414). Ottawa, Ontario : Service correctionnel du Canada.

Pour obtenir le rapport complet en version PDF, veuillez en faire la demande à la [Direction de la recherche](#) ou par téléphone au 613-995-3975.

Vous pouvez également visiter la page des [Publications de recherche](#) pour une liste complète des rapports et sommaires de recherche.

RAPPORT COMPLET DISPONIBLE

R-415 - Modèles de lutte contre la corruption et élimination de la participation du personnel au trafic d'objets interdits en milieu correctionnel : Examen de la documentation actuelle

Les études expérimentales mettent en évidence les modèles de lutte contre la corruption qui permettraient de réduire la participation du personnel au trafic d'objets interdits en milieu correctionnel.

Pourquoi nous avons effectué cette étude

Dans le cadre du sondage mené en 2017 par le Service correctionnel du Canada (SCC) auprès d'organisations correctionnelles de l'étranger, la participation du personnel au trafic d'objets interdits a été désignée à titre de principale difficulté opérationnelle par les organismes répondants. Dans le but de cerner les pratiques exemplaires en matière de lutte contre la corruption et la participation du personnel au trafic d'objets interdits, le SCC a demandé qu'on procède à un examen de la documentation de recherche sur les modèles de lutte contre la corruption appliqués par les organismes publics et les organisations d'application de la loi, ainsi que des stratégies particulières employées pour lutter contre la participation du personnel correctionnel au trafic d'objets interdits.

Ce que nous avons fait

Nous avons effectué une recherche exhaustive dans les bases de données de recherches universitaires, notamment les revues, les rapports et les ouvrages, ainsi que dans les bases de données publiques des gouvernements provinciaux et fédéraux du Canada et de l'étranger. Aux fins de la recherche, les termes de recherche suivants et diverses combinaisons de ceux-ci ont été utilisés : corruption, lutte contre la corruption, services correctionnels, système correctionnel, prisons, personnel correctionnel, personnel pénitentiaire, application de la loi, police, modèles de lutte contre la corruption, politiques de lutte contre la corruption et objets interdits. Des filtres de recherche ont été utilisés pour n'extraire que les articles en anglais ou traduits en anglais et publiés depuis l'an 2000.

Ce que nous avons constaté

Que ce soit sur la scène internationale, à l'échelle nationale ou au niveau des établissements, peu de données confirment l'efficacité des modèles et organismes multifonctionnels ou spécialisés de lutte contre la corruption à réduire la prévalence des comportements corrompus dans les institutions publiques. De même, peu de données empiriques confirment l'efficacité des unités spécialisées de ces institutions, y compris les organisations policières et les systèmes correctionnels, à réduire significativement la présence de comportements corrompus parmi le personnel.

Il est particulièrement difficile d'assurer le contrôle des objets interdits en milieu correctionnel étant donné la porosité de cet environnement et la forte demande des délinquants en objets interdits. Il a été déterminé que le trafic d'objets interdits figure parmi les plus graves menaces à l'exploitation efficace des systèmes correctionnels, contribuant à l'accroissement du

danger et de la violence, de l'exploitation sexuelle, du trafic de drogues, des problèmes de santé, des évasions, de l'activité criminelle organisée, ainsi que de la perte de confiance du public envers le système de justice. À terme, la corruption au sein du personnel correctionnel mine les efforts de réadaptation des détenus et d'amélioration de la sécurité publique. Il importe toutefois de noter que le personnel correctionnel n'est responsable que d'une faible proportion du marché des objets interdits introduits dans les établissements correctionnels.

Des études expérimentales du comportement corrompu ont démontré que les mesures suivantes sont efficaces pour réduire la corruption : (1) verser des salaires équitables au personnel; (2) veiller à la rotation périodique des affectations du personnel; (3) accroître la probabilité de détection des comportements corrompus; (4) imposer de lourdes sanctions aux personnes qui ont une conduite corrompue; (5) récompenser les dénonciations et mettre en place un processus d'enquête indépendant, descendant et confidentiel peuvent atténuer efficacement la corruption; et (6) accroître la transparence et la surveillance des fonds publics.

Ce que cela signifie

En conjonction avec des stratégies comportementales fondées sur des données probantes visant à prévenir la corruption, le milieu carcéral doit fournir un code de conduite clair à l'intention du personnel; des outils de détection et de signalement des comportements corrompus, ainsi que d'enquête et de poursuite; et des moyens efficaces de veiller à la surveillance et de garantir la transparence. En affaiblissant la motivation d'une personne à adopter une conduite corrompue et en assurant la garde efficace de l'environnement grâce à la surveillance, à la détection, aux enquêtes et aux poursuites, il pourrait être possible de réduire considérablement la prévalence des comportements corrompus, y compris le trafic d'objets interdits.

Pour de plus amples renseignements

Brown, G. et Hoffman, R. (2018). *Modèles de lutte contre la corruption et élimination de la participation du personnel au trafic d'objets interdits en milieu correctionnel : Examen de la documentation actuelle*. Rapport de recherche R-415, Service correctionnel du Canada, Ottawa (Ontario).

Pour obtenir le rapport complet en version PDF, veuillez en faire la demande à la [Direction de la recherche](#) ou par téléphone au 613-995-3975.

Vous pouvez également visiter la page des [publications de recherche](#) pour une liste complète des rapports et sommaires de recherche.

RAPPORT COMPLET DISPONIBLE

R-419 - Mise en œuvre du Projet pilote de recherche sur la surveillance

La surveillance électronique (SE) est utilisée de façon appropriée par les agents de libération conditionnelle, mais sa disponibilité a une influence limitée sur les décisions.

Pourquoi nous avons effectué cette étude

Le Service correctionnel du Canada (SCC) mène un projet pilote national de recherche sur la surveillance électronique (SE) afin d'examiner si la SE favorise des résultats positifs dans la collectivité pour les délinquants sous responsabilité fédérale et le maintien de la sécurité du public. Le rapport se concentre sur les aspects opérationnels du projet pilote et sur la contribution de la SE aux décisions des agents de libération conditionnelle (ALC), sujet qui a reçu peu d'attention.

Ce que nous avons fait

Les données sur les délinquants admissibles à la SE ont été recueillies du 27 juillet 2015, date de mise en œuvre du projet pilote, et le 31 mars 2017. Pendant la période de l'étude, 442 délinquants ont été aiguillés vers la SE, ce qui représente 512 périodes de SE.

Nous avons comparé un groupe des 294 délinquants ayant déjà été soumis à la SE à un groupe témoin composé de 294 délinquants appariés selon les caractéristiques démographiques (sexe, statut d'Autochtone, etc.), les renseignements sur les infractions et le risque (délinquant sexuel, potentiel de réinsertion sociale, etc.) et les caractéristiques de la mise en liberté (région de surveillance, type de surveillance, conditions spéciales, assignation à résidence, etc.). Les employés ayant de l'expérience relative à la SE ($N = 221$) ont également été invités à fournir des commentaires sur le projet pilote en remplissant un questionnaire en ligne.

Ce que nous avons constaté

Le 31 mars 2017, on recensait 104 périodes de SE actives, 120 terminées avec succès et 147 annulées avant la fin parce que le délinquant avait été retiré du programme. Le dispositif a été porté en moyenne pendant 115,9 jours (*écart-type ou ET = 77,8*) par les délinquants ayant terminé la SE avec succès et 60,8 jours ($ET = 60,3$) par les délinquants retirés avant la fin. Les délinquants sont retirés de la SE quand l'équipe de gestion des cas est satisfaite de leur comportement dans la collectivité.

Les programmes de SE se sont souvent concentrés sur les délinquants à faible risque, mais les critères de participation au projet pilote ont été restreints aux délinquants à risque moyen et à risque élevé afin d'éviter l'effet d'« élargissement du filet correctionnel ». La grande majorité des délinquants répondaient aux critères établis pour le projet pilote. Dans les rares cas où des délinquants ont été exemptés des critères d'admissibilité, leur inclusion était justifiée par des considérations précises. La majorité des membres du

personnel avaient une opinion favorable des critères de participation au projet pilote de recherche.

Dans le cadre de la stratégie globale de gestion des délinquants dans la collectivité, la SE ne semble pas contribuer à la prise de décisions concernant la révocation de la liberté ou l'assignation à résidence, car les pourcentages de révocation et la durée de l'assignation à résidence étaient similaires dans les deux groupes. On a relevé certaines différences au chapitre des suspensions, mais elles ne sont pas significatives. Même si les pourcentages de suspensions étaient similaires dans les deux groupes, les participants à la SE étaient plus susceptibles de faire l'objet d'une suspension pour protéger la société ou pour empêcher la violation des conditions que les délinquants du groupe témoin. Cela indique que les ALC utilisent peut-être l'information obtenue par la SE pour suspendre la libération des délinquants avant qu'une violation des conditions ne se produise. Les participants à la SE affichaient par ailleurs un taux légèrement plus élevé de suspensions annulées, retirées ou expirées, tandis que le groupe témoin avait un taux plus élevé de mandats de suspension délivrés et exécutés.

Ce que cela signifie

Les résultats de l'étude indiquent les ALC utilisent la SE de façon appropriée comme outil discrétionnaire pour surveiller le respect des conditions. La SE peut jouer un rôle sur les décisions du personnel correctionnel concernant les suspensions (p. ex. soumettre le délinquant à la SE dans la semaine suivant l'annulation ou le retrait de la suspension), mais pas les autres secteurs clés de la surveillance dans la collectivité, comme l'assignation à résidence ou la révocation de la libération. Toutefois, aucune différence entre les groupes n'était significative, et il convient d'interpréter ces résultats avec prudence. D'autres études examineront de façon plus approfondie les résultats de la surveillance dans la collectivité chez les participants à la SE.

Pour de plus amples renseignements

Hanby, L., Nelson, A. et Farrell MacDonald, S. (2018). *Mise en œuvre du projet pilote de recherche sur la surveillance électronique* (Projet de recherche R-419). Ottawa, Ontario : Service correctionnel du Canada.

Pour obtenir le rapport complet en version PDF, veuillez en faire la demande à la [Direction de la recherche](#) ou par téléphone au 613-995-3975.

Vous pouvez également consulter la page des [Publications de recherche](#) pour une liste complète des rapports et sommaires de recherche.

RAPPORT COMPLET DISPONIBLE

R-424 - Identification des populations de délinquants à risque élevé dans la collectivité aux fins d'affectation du Fonds pour l'intégrité des programmes

Les modèles de risque permettent d'identifier de manière fiable les délinquants qui présentent le risque le plus élevé dans la collectivité et qui requièrent les niveaux de service les plus élevés.

Pourquoi nous avons effectué cette étude

Depuis 2007, le Service correctionnel du Canada reçoit des fonds dans le but d'améliorer les résultats des délinquants à risque élevé dans la collectivité. À l'heure actuelle, les districts reçoivent tous le même montant et disposent d'une marge de manœuvre quant à son utilisation. Il est cependant nécessaire d'établir une méthode uniformisée et basée sur des données empiriques pour cibler la population à risque élevé à laquelle le financement est destiné. L'objectif consistait à intégrer les fonds aux mécanismes d'affectation actuels pour favoriser la réussite de la réinsertion sociale et s'assurer que les interventions ciblent les groupes à risque élevé dans la collectivité au sein de tous les districts.

Ce que nous avons fait

Une cohorte constituée de délinquants purgeant une peine de ressort fédéral et ayant été mis en liberté de 2013 à 2017 a été soumise à un suivi pendant au moins 30 jours ou jusqu'à la fin de la période de collecte de données (23 septembre 2018). La durée médiane de la période de suivi était de 341 jours, mais ce nombre variait selon le sexe et l'origine autochtone. La cohorte a été divisée de façon à former un échantillon de référence (70 %) servant à déterminer les variables qui définissent le groupe présentant le risque le plus élevé, ainsi qu'un échantillon de validation (30 %) servant à confirmer les résultats. Ainsi, l'échantillon de référence comptait au total 15 782 délinquants, et l'échantillon de validation, 6 772 délinquants. Les variables prévisionnelles ont été obtenues au moyen des plus récentes évaluations du risque et des besoins, à la lumière de recherches antérieures qui ont révélé que ces variables entretiennent un rapport bidirectionnel avec les résultats des délinquants. Outre ces évaluations, l'âge, le type de mise en liberté, le type et la gravité des infractions à l'origine de la peine, le nombre d'infractions liées à la peine, le fait d'avoir été à l'origine d'incidents en établissement, les infractions en établissement et les accusations d'infraction disciplinaire ont été inclus dans la modélisation. Les alertes et les indicateurs pertinents (p. ex. indicateurs relatifs aux critères de détention, indicateurs relatifs aux délinquants dangereux, groupes menaçant la sécurité, mises en liberté aux termes de l'article 84) ont été évalués en vue de déterminer leur apport aux résultats au cours des étapes initiales des procédures.

Les résultats ont été évalués sur la base des données sur la réincarcération sous responsabilité fédérale à la suite d'une infraction contenues dans le Système de gestion des délinquant(e)s. Des approches de modélisation différentes ont été mises à l'épreuve pour chaque groupe de délinquants, notamment l'analyse par arbre décisionnel, les forêts aléatoires d'arbres décisionnels, le *gradient boosting* et la régression logistique. Le choix des facteurs inclus dans les modèles définitifs s'est fondé sur l'optimisation du risque relatif, l'exactitude globale du modèle (les pourcentages de vrais positifs et de vrais négatifs), la concision du modèle, ainsi que la réduction du nombre de faux négatifs, c.-à-d. la réduction du nombre de délinquants à risque élevé classés par erreur dans la catégorie des délinquants à faible risque. Les

surfaces sous la courbe de la fonction d'efficacité du récepteur (SSC) calculées pour chacun des modèles ont également été examinées. Bien que cela ne constituait pas l'un des principaux objectifs du projet, un autre jeu de modèles a été élaboré en vue d'identifier les délinquants de chaque groupe qui présentaient le risque le plus élevé de réincarcération pour quelque raison que ce soit.

Ce que nous avons constaté

Les modèles ont permis de cibler de manière fiable les délinquants présentant le risque le plus élevé. Les SSC se situaient dans l'intervalle de modéré à élevé, et les cotes de risque relatif ont démontré que la possibilité de récidive chez les groupes de délinquants à risque élevé était de deux à quatre fois plus forte que le taux de récidive moyen du groupe de délinquants. Il convient de noter que les facteurs de prévision de la récidive et de la réincarcération pour quelque raison que ce soit qui étaient communs aux trois groupes de délinquants incluaient la cote de risque obtenue à l'IRC, la cote de besoin dans le domaine de la toxicomanie obtenue à l'IDAFD-R et les infractions en établissement. Les groupes à risque élevé ciblés dans le cadre de la présente recherche sont constitués d'une majorité (plus de 80 %) de délinquants faisant déjà l'objet des niveaux les plus élevés de surveillance dans la collectivité (niveaux I, A-Résidence et A).

Ce que cela signifie

Ces constats soulignent le poids des facteurs liés aux antécédents criminels (IRC et infractions en établissement), ainsi que celui de certains besoins clés liés aux facteurs criminogènes, particulièrement la toxicomanie, dans la prévision de la réincarcération à la suite d'une infraction. Tant les facteurs statiques que les facteurs dynamiques inclus dans les modèles sont le reflet de problèmes de maîtrise de soi qui peuvent être atténués au moyen d'interventions appropriées. En ce qui a trait au cadre fondé sur les principes du risque, du besoin et de la réceptivité, l'identification des délinquants présentant le risque le plus élevé est la première étape de l'application du principe du risque. L'étape suivante consiste à fournir un service approprié d'intensité supérieure à ces délinquants à risque élevé, ce qui constitue l'objectif même du Fonds pour l'intégrité des programmes.

Pour de plus amples renseignements

Stewart, L. A., Hachouch, Y. et Wilton, G. (2018). *Identification des populations de délinquants à risque élevé dans la collectivité aux fins d'affectation du Fonds pour l'intégrité des programmes*. Service correctionnel du Canada, rapport de recherche R-424, Ottawa (Ontario).

Pour obtenir le rapport complet en version PDF, veuillez en faire la demande à la [Direction de la recherche](#) par courriel ou par téléphone au 613-995-3975.

Vous pouvez également visiter la page des Publications de recherche pour une liste complète des rapports et des sommaires de recherche.

RAPPORT COMPLET DISPONIBLE

RIB-18-08 - Le rendement du système correctionnel pour les délinquants sous responsabilité fédérale

L'amélioration des résultats correctionnels à l'égard des délinquants sous responsabilité fédérale passe par une gestion de cas et des interventions efficaces.

Pourquoi nous avons effectué cette étude

Il est possible de faire un « historique du rendement » du système correctionnel fédéral pour les délinquants autochtones et non autochtones en ayant recours aux rapports normalisés sur certains paramètres. Les résultats correctionnels ne se limitent pas nécessairement aux aspects suivants, mais les éléments énumérés sont révélateurs : *obtention de la cote de sécurité minimale, perfectionnement des études, mises en liberté discrétionnaires, atteinte de la fin de la peine sans réincarcération et aucune réincarcération dans un établissement fédéral dans les cinq ans suivant la fin de la peine*. Une attention soutenue à des résultats de ce genre sur le rendement devrait permettre de cibler davantage les interventions et, nous l'espérons, de contribuer à combler de façon appréciable l'écart entre les résultats obtenus pour les délinquants autochtones et non autochtones.

Ce que nous avons fait

Les résultats correctionnels provenant du Système de gestion des délinquant(e)s du Service correctionnel du Canada ont été extraits à partir du Système intégré de rapports – Modernisé (SIR-M) et du système Rendement en direct. Les systèmes automatisés SIR-M et Rendement en direct normalisent les rapports antérieurs sur toute une gamme de paramètres à l'échelle nationale et régionale. Des données comparatives ont été extraites pour deux exercices financiers (2015-2016 et 2017-2018) et pour les délinquants autochtones et les délinquants non autochtones.

Ce que nous avons constaté

Comme le montre le tableau sur les résultats correctionnels, un certain nombre d'aspects de la réinsertion sociale rendent compte de la réussite observée récemment, tant pour les délinquants autochtones que pour les délinquants non autochtones. Notamment, on constate une augmentation des taux d'obtention de la cote de sécurité minimale, de perfectionnement des études et de mises en liberté discrétionnaire.

Selon les résultats obtenus à partir de Rendement en direct, depuis deux ans, le pourcentage de délinquants autochtones qui ont atteint la date d'expiration de leur peine sans réincarcération est passé de 37,4 % à 42,4 % (une augmentation de 13,7 %). Cependant, il y a toujours un écart important par rapport aux non-Autochtones, pour lesquels le pourcentage est passé de 62,1 % à 66,4 % en 2017-2018. Bien que ces écarts perdurent depuis des années, les différences de rendement entre les délinquants autochtones et les délinquants non autochtones

semblent avoir cessé de s'élargir entre 2015-2016 et 2017-2018 (24,7 % et 24,2 %, respectivement).¹

Il est aussi important de souligner que le pourcentage de délinquants autochtones et non autochtones qui ne sont pas réincarcérés dans les cinq ans suivant l'expiration de leur peine a continué d'augmenter au cours des derniers exercices.

Résultats correctionnels pour 2015-2016 et 2017-2018

Paramètre	Autochtones		Non Autochtones		Statistiques globales	
	15-16	17-18	15-16	17-18	15-16	17-18
Sécurité minimale	15,1 %	18,9 %	21,7 %	22,9 %	20,0 %	21,9 %
Perfectionnement des études	56,4 %	60,6 %	55,3 %	55,1 %	56,7 %	55,6 %
Mises en liberté discrétionnaires	28,6 %	40,4 %	47,0 %	58,1 %	42,9 %	53,8 %
Fin de la peine avec succès	37,4 %	42,4 %	62,1 %	66,4 %	56,6 %	61,0 %
Aucune réincarcération dans les cinq ans	76,2 %	79,0 %	84,4 %	87,4 %	82,8 %	85,7 %

Ce que cela signifie

L'amélioration des résultats témoigne des efforts concertés qui sont déployés pour améliorer les résultats au chapitre de la réinsertion sociale des délinquants autochtones et non autochtones, mais il faudrait accroître le travail d'intervention correctionnelle et de développement auprès des collectivités pour réussir à réduire efficacement les taux de réincarcération dans un établissement fédéral.

¹ Motiuk, L. (2016). Délinquants autochtones et non autochtones sous responsabilité fédérale qui atteignent la fin de leur peine. Recherche en bref 16-08, Service Correctionnel Canada.

Pour de plus amples renseignements

Vous pouvez joindre la [Direction de la recherche](#) par courriel ou par téléphone au 613-995-3975.

Vous pouvez également visiter la page des [Publications de recherche](#) pour une liste complète des rapports et sommaires de recherche d'une page.

Préparé par : Larry Motiuk et Bruno Jean

UNE PAGE SEULEMENT

RIB-18-10 - Comparaison des conditions de mise en liberté des délinquants masculins autochtones et non-autochtones sous responsabilité fédérale

Les délinquants masculins autochtones et non-autochtones devant s'abstenir de consommer de l'alcool et de la drogue pendant leur mise en liberté ont de moins bons résultats.

Pourquoi nous avons effectué cette étude

Des recherches antérieures ont permis de constater que le nombre de conditions spéciales imposées aux délinquants sous responsabilité fédérale mis en liberté sous condition avait augmenté de 2000 à 2011 et que, parallèlement, le taux de suspensions et de réincarcérations avait légèrement augmenté chez les délinquants autochtones². Qui plus est, les chercheurs ont remarqué que leur taux de réincarcérations dépendait du type de condition spéciale imposée³. L'étude actuelle a examiné les tendances des conditions imposées aux délinquants masculins autochtones et non-autochtones sous responsabilité fédérale et l'incidence de ces conditions sur les résultats postlibératoires.

Ce que nous avons fait

L'étude s'est limitée aux hommes qui en étaient à leur première mise en liberté sous condition entre avril 2013 et mars 2017. En tout, 17 952 hommes ont été libérés; 21 % ($n = 3\ 849$) étaient des Autochtones (14 % des Premières Nations, 6 % des Métis, et 1 % des Inuits). Nous avons examiné les conditions imposées dans les 90 jours précédant la mise en liberté, de même que les tendances des conditions et leur incidence sur les suspensions et les réincarcérations.

Ce que nous avons constaté

La plupart des hommes (99 %)⁴ avaient des conditions rattachées à leur mise en liberté. Les Autochtones étaient plus susceptibles de devoir s'abstenir de consommer de l'alcool et de la drogue, suivre un plan de traitement/programme ou d'être assignés à résidence, tandis que les hommes non-Autochtones étaient plus susceptibles d'être soumis à d'« autres conditions »⁵. En moyenne, les hommes devaient respecter cinq conditions. Les Autochtones étaient plus susceptibles d'avoir cinq conditions ou plus que les non-Autochtones (61 % comparativement à 40 %)⁶. Les Autochtones avaient par ailleurs un profil de risque plus élevé lors de leur libération et avaient plus tendance à être en liberté d'office.

Suspensions. Dans l'ensemble, 70 % des Autochtones et 46 % des non-Autochtones à qui des conditions avaient été imposées

ont vu leur mise en liberté suspendue. En tenant compte de la période d'exposition au risque ainsi que d'autres facteurs⁷, on a remarqué que l'abstention d'alcool et de drogue étaient la seule condition à être associée aux suspensions chez les Autochtones. Du côté des non-Autochtones, ce sont les conditions relatives au fait de s'abstenir de consommer de l'alcool et de la drogue, d'éviter certaines personnes, de suivre un traitement/programme et d'être assignés à résidence qui étaient associées aux suspensions.

Réincarcérations. Plus de la moitié (53 %) des Autochtones et 30 % des non-Autochtones assujettis à des conditions ont été réincarcérés. Selon une analyse tenant compte de la période d'exposition au risque ainsi que d'autres facteurs⁵, les conditions relatives à l'abstention d'alcool et de drogue étaient associées à des réincarcérations pour les Autochtones et les non-Autochtones, tandis que les conditions d'assignation à résidence et le nombre de conditions étaient associés aux délinquants non-autochtones uniquement.

Ce que cela signifie

Presque tous les hommes étaient assujettis à des conditions spéciales de mise en liberté. Ceux (Autochtones et non-Autochtones) qui devaient s'abstenir de consommer des substances avaient par contre de moins bons résultats postlibératoires. Cette constatation démontre que la consommation abusive de substances a un effet particulier sur la réussite de la mise en liberté. Les délinquants toxicomanes ayant couramment des épisodes de rechute, le fait de veiller à ce que des interventions et du soutien ciblés leur soient offerts pendant leur mise en liberté pourrait aider le Service correctionnel du Canada à améliorer ses pratiques de gestion du risque et ainsi réduire les réincarcérations.

Pour de plus amples renseignements

Vous pouvez joindre la [Direction de la recherche](#) par courriel ou par téléphone au 613-995-3975.

Vous pouvez également consulter la page des [Publications de recherche](#) pour une liste complète des rapports et sommaires de recherche.

Préparé par : Shanna Farrell MacDonald

UNE PAGE SEULEMENT

² Ritchie, M., Saddleback, C., et Gobeil, R. (2014). *Conditions spéciales et résultats postlibératoires au fil du temps* (RS 14-17). Ottawa (Ontario), Service correctionnel du Canada.

³ Thompson, J., Forrester, T.K., et Stewart, L.A. (2015). *Facteurs liés aux résultats de la surveillance dans la collectivité – Révocations* (R-304). Ottawa (Ontario), Service correctionnel du Canada.

⁴ Soixante-quinze hommes n'avaient pas de conditions rattachées à leur mise en liberté.

⁵ Autres conditions : se présenter régulièrement à la police, s'abstenir de conduire un véhicule, ne pas se livrer aux jeux de hasard et éviter les établissements de jeux, rendre compte de toute relation, divulgation de renseignements financiers, restrictions relatives aux ordinateurs et aux télécommunications, etc.

⁶ En tout, 332 hommes avaient entre 10 et 14 conditions de mise en liberté; 68 % d'entre eux étaient libérés en Ontario, 84 % étaient en liberté d'office et 48 % étaient des délinquants sexuels. Un examen du codage manuel de dossiers de cinq hommes choisis au hasard a révélé qu'ils avaient des antécédents criminels bien enracinés, qu'ils ne s'étaient pas pleinement attaqués à leurs facteurs de risque criminogènes avant leur libération et qu'ils avaient besoin d'une surveillance structurée.

⁷ Autres facteurs pris en compte pour l'analyse de survie : cote de sécurité à la mise en liberté, type de mise en liberté, cote des facteurs dynamiques, cote des facteurs statiques, potentiel de réinsertion sociale, degré de motivation, facteurs criminogènes, région de destination, âge à la mise en liberté, nombre de peines et durée de la peine.

RIB-18-12 - La double occupation des cellules dans le système correctionnel fédéral canadien

De meilleurs résultats correctionnels et une capacité accrue ont permis de réduire considérablement le placement de détenus sous responsabilité fédérale dans une cellule en double occupation.

Pourquoi nous avons effectué cette étude

Selon des rapports antérieurs, le système correctionnel fédéral du Canada faisait face à une crise de surpopulation à long terme et avait donc été obligé d'héberger des délinquants dans des cellules partagées (« double occupation »). Cependant, grâce à des efforts soutenus et ciblés visant à améliorer les résultats correctionnels (libérations anticipées et moins de réincarcérations) et à l'agrandissement des installations, cette projection ne s'est pas concrétisée.

Ce que nous avons fait

Les données sur les taux de cellules partagées (« double occupation ») du Service correctionnel du Canada (SCC) ont été extraites du module Capacité du Système intégré de rapports – modernisé (SIR-M). Le SIR-M normalise les rapports historiques pour un grand nombre de paramètres à l'échelle nationale et régionale. Les données comparatives sur les délinquants dans une cellule en double occupation sont tirées de six rapports de fin d'exercice (de 2012-2013 à 2017-2018) sur les délinquants sous responsabilité fédérale.

Ce que nous avons constaté

À la fin de l'exercice 2012-2013 (26 mars 2013), le nombre de délinquants dans des établissements fédéraux était supérieur au nombre de cellules individuelles (nombre réel de 15 225/capacité pondérée de 14 807). Ainsi, certains établissements ont manqué de places et ont dû placer des délinquants dans des cellules en double occupation (taux de 20,8 % à l'échelle nationale). Au cours des cinq dernières années, il y a eu une réduction constante et importante du nombre de délinquants placés dans des cellules en double occupation, de 3 050 (ou 20,8 %) à la fin de 2012-2013 à 748 (ou 5,5 %) en 2017-2018. Il s'agit d'une diminution de 2 302 délinquants (ou 75 %) placés dans des cellules en double occupation.

Délinquants placés dans des cellules en double occupation, de 2012-2013 à 2017-2018

Fin de l'exercice	N ^{bre} de délinquants qui partagent une cellule	Taux de double occupation %
2012-2013	3 050	20,8
2013-2014	2 802	19,1
2014-2015	2 062	14,3
2015-2016	1 508	10,6
2016-2017	1 094	8,0
2017-2018	748	5,5

Comme il est indiqué dans le tableau ci-dessous, les cinq régions administratives du SCC ont enregistré une baisse importante du nombre et du pourcentage de délinquants partageant des cellules conçues pour un seul délinquant. Il convient aussi de noter que, en 2017-2018, un peu plus du tiers des délinquants placés dans des cellules en double occupation étaient incarcérés dans une unité de réception, c'est-à-dire une unité temporaire.

Répartition régionale des délinquants placés dans des cellules en double occupation

Région	N ^{bre} de délinquants qui partagent une cellule		Taux de double occupation %	
	2012-2013	2017-2018	2012-2013	2017-2018
Atlantique	156	4	10,8	0,3
Québec	602	294	17,7	10,1
Ontario	1 190	214	29,0	6,1
Prairies	998	202	26,0	5,3
Pacifique	104	34	5,5	1,6
Échelle nationale	3 050	748	20,8	5,5

Ce que cela signifie

Les stratégies de gestion de la population au sein du SCC visent à assurer le placement en cellules individuelles dans la mesure du possible et le recours à la double occupation, c'est-à-dire le placement de deux délinquants dans une cellule conçue pour un seul, comme mesure d'hébergement temporaire seulement. Au cours des dernières années, la pratique a diminué considérablement et il semble que la tendance se maintiendra dans un avenir rapproché.

Pour de plus amples renseignements

Vous pouvez joindre la [Direction de la recherche](#) par courriel ou par téléphone au 613-995-3975.

Vous pouvez également consulter la page des [Publications de recherche](#) pour une liste complète des rapports et sommaires de recherche.

Préparé par : Larry Motiuk

UNE PAGE SEULEMENT

RIB-18-13 - Le règlement des griefs des délinquants au sein du système correctionnel fédéral

Une hausse de l'efficience et un accroissement de la capacité ont réduit considérablement l'arriéré des griefs des délinquants au dernier palier.

Pourquoi nous avons effectué cette étude

Un récent audit interne des recours des délinquants au sein du Service correctionnel du Canada (SCC) souligne que le processus de règlement des plaintes et des griefs prévu dans la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* offre aux délinquants des moyens prosociaux de résoudre des problèmes lorsqu'ils sont insatisfaits d'une action ou d'une décision. Par conséquent, l'audit soutient qu'un processus efficace peut atténuer l'animosité des délinquants, et donc avoir une incidence sur la sécurité des établissements. Bien que l'audit interne ait révélé qu'il existe des mécanismes pour faire le suivi et planifier la réduction de l'arriéré des griefs au palier national, il demeurerait nécessaire de produire des rapports et de faire état des progrès.

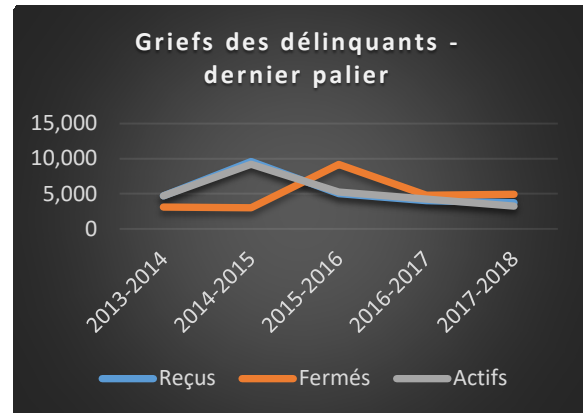
Ce que nous avons fait

On a établi les populations moyennes qui relèvent du SCC pour cinq exercices financiers distincts (de 2013-2014 à 2017-2018) à l'aide du module automatisé sur les capacités du Système intégré de rapports – modernisé (SIR-M). Le SIR-M normalise les rapports historiques d'une grande variété de statistiques à l'échelle nationale et régionale.

Les délinquants présentent des griefs au dernier palier pour diverses raisons, notamment la discrimination, le recours à la force, le rendement du personnel et les services d'alimentation. On attribue un code à ces griefs dans le Système de gestion des délinquant(e)s (SGD) avant de les présenter à la Division des recours des délinquants à l'administration centrale (AC) du SCC aux fins de décision. Pour les exercices 2013-2014 à 2017-2018, on extrait des données sur les griefs au dernier palier (reçus, fermés et actifs) de l'application Portail de résultats, d'information et de mesures d'évaluation (PRIME) du système Rapports automatisés de données appuyant la réinsertion (RADAR).

Ce que nous avons constaté

Comme le montrent le graphique et le tableau ci-dessous, le nombre de dossiers actifs de grief au dernier palier a plafonné à 9 205 en 2014-2015 et a diminué de manière constante pour atteindre 3 245 en 2017-2018. Malgré les gains en efficience réalisés et les ressources supplémentaires obtenues pour éliminer l'arriéré, il semble que de, 2016-2017 (4 245 dossiers actifs) à 2017-2018 (3 245 dossiers actifs), on a enregistré une diminution de 1 000 dossiers actifs (ou 24 %) en un an.



Statistiques sur les griefs – dernier palier

Exercice financier	Population moyenne	Griefs reçus	Griefs fermés	Griefs actifs
2013-2014	22 969	4 696	3 106	4 689
2014-2015	22 958	9 597	3 010	9 205
2015-2016	22 872	5 023	9 181	5 237
2016-2017	22 882	4 014	4 805	4 245
2017-2018	23 060	3 741	4 930	3 245
Total		27 071	25 032	

Ce que cela signifie

On s'attend à ce que la diminution constante du nombre de griefs actifs se poursuive, car cette tendance met en évidence les efforts concertés du SCC pour éliminer l'arriéré.

Ces efforts comprennent l'élaboration de stratégies sur l'amélioration de l'efficience (tri des griefs par date et type, création d'équipes spécialisées et restructuration des pratiques de gestion) en plus de l'ajout de ressources.

Pour de plus amples renseignements

Vous pouvez joindre la [Direction de la recherche](#) par courriel ou par téléphone au 613-995-3975.

Vous pouvez également consulter la page des [Publications de recherche](#) pour une liste complète des rapports et sommaires de recherche.

Préparé par : Larry Motiuk et Andre Arnet-Zargarian

UNE PAGE SEULEMENT

RIB-18-15 - Les répercussions des auteurs de griefs multiples sur le processus de recours des délinquants

Un petit nombre d'auteurs de griefs multiples est responsable du grand nombre de griefs présentés au dernier palier du processus de recours des délinquants.

Pourquoi nous avons effectué cette étude

Le Service correctionnel du Canada (SCC) gère le processus interne de recours des délinquants prévu dans la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* (LSCMLC) pour régler équitablement et rapidement les griefs portant sur diverses questions et relevant de la compétence des services correctionnels fédéraux. Selon des recherches récentes, les stratégies internes d'efficacité et la capacité administrative renforcée ont permis de réduire de façon significative un arriéré important de griefs au dernier palier.⁸ Cependant, le fait d'examiner les répercussions des délinquants qui présentent des griefs au dernier palier est une étape importante pour s'assurer que le processus de recours des délinquants est juste, expéditif, durable et rentable.

Ce que nous avons fait

Des données organisationnelles compilées au cours des exercices 2015-2016 et 2017-2018 ont été tirées du Système de gestion des délinquant(e)s. Les données portaient sur : 1) la population de délinquants sous responsabilité fédérale, 2) le nombre de griefs de dernier palier reçus à l'administration centrale du SCC et 3) le nombre de délinquants ayant présenté un ou plusieurs griefs. Pour évaluer les répercussions que certains délinquants ont eues sur le processus de règlement des griefs, nous avons examiné le nombre de griefs de dernier palier reçus du délinquant en ayant présenté le plus, des cinq délinquants en ayant présenté le plus et des dix délinquants en ayant présenté le plus.

Ce que nous avons constaté

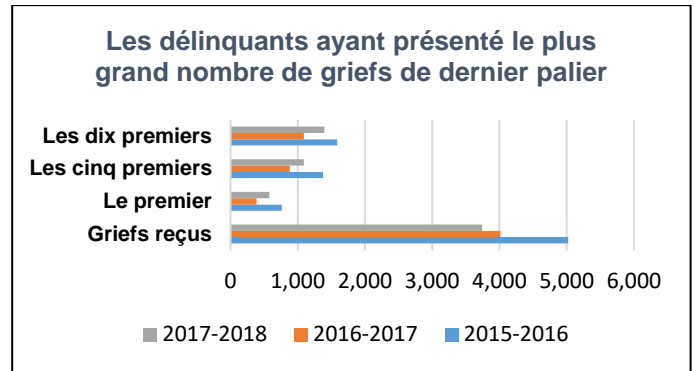
Comme on peut le constater dans le tableau ci-après, entre les exercices 2015-2016 et 2017-2018, l'administration centrale du SCC a reçu 12 778 griefs de dernier palier. Cependant, ces griefs ont été présentés par seulement 3 820 délinquants. Comme le montre le graphique ci-dessous, un petit nombre de délinquants ont grandement contribué au nombre total de griefs présentés au dernier palier du processus de recours des délinquants. En moyenne, sur une période de trois ans, le délinquant ayant présenté le plus de griefs est responsable de 13 % des

griefs au dernier palier. En ce qui concerne les cinq délinquants en ayant présenté le plus, la proportion est de 26 % et pour les dix délinquants en ayant présenté le plus, elle est de 32 %.

Données sur les griefs — dernier palier

Exercice	Population moyenne	Griefs reçus	Auteurs de griefs*
2015-2016	22 872	5 023	1 800
2016-2017	22 882	4 014	1 708
2017-2018	23 060	3 741	1 350

*Nota : Il peut y avoir un chevauchement.



Ce que cela signifie L'étude met en évidence le fait qu'un nombre relativement faible d'auteurs de griefs multiples a eu des répercussions disproportionnées sur le processus de recours des délinquants du SCC. Ces conclusions soulignent le besoin de trouver des moyens efficaces pour gérer la charge de travail qui découle des délinquants qui présentent un nombre disproportionné de griefs.

Pour de plus amples renseignements

Vous pouvez joindre la [Direction de la recherche](#) par courriel ou par téléphone au 613-995-3975.

Vous pouvez également visiter la page des [Publications de recherche](#) pour une liste complète des rapports et sommaires de recherche.

Préparé par : Larry Motiuk et Andre Arnet-Zargarian

UNE PAGE SEULEMENT

⁸ L. Motiuk et A. Arnet-Zargarian, *Le règlement des griefs des délinquants au sein du système correctionnel fédéral* (2018), Recherche en bref, 18-13, Service correctionnel du Canada

RIB-18-17 - Initiative d'intervention en isolement : un examen de l'incidence sur les résultats des délinquants

La participation des délinquants à l'Initiative d'intervention en isolement est associée à un meilleur engagement de leur part vis-à-vis de leur plan correctionnel.

Pourquoi nous avons effectué cette étude

L'Initiative d'intervention en isolement (III) a été mise en œuvre en 2011 dans sept établissements fédéraux à sécurité maximale du Canada. Elle visait à motiver et à aider les délinquants en isolement préventif à changer leur comportement problématique et à réintégrer la population générale de délinquants, où ils pourront travailler sur leur plan correctionnel.

L'objet de cette recherche était d'examiner les liens entre la participation à l'III et les résultats obtenus par les délinquants après leur retrait de l'isolement.

Ce que nous avons fait

Les participants à l'III qui répondaient aux critères de l'étude ont été comparés à un groupe témoin historique apparié sur plusieurs résultats, pendant une période fixe de six mois suivant le retrait de l'isolement préventif. Plus particulièrement, le groupe de l'III (N = 292) était formé de délinquants ayant participé à l'III pendant six jours ou plus dans les établissements offrant cette intervention, entre le 1^{er} novembre 2011 et le 1^{er} avril 2014, tandis que le groupe témoin (N = 292) était formé d'un groupe apparié de délinquants ayant passé six jours ou plus en isolement préventif au sein des mêmes établissements que ceux du groupe de l'III, entre le 1^{er} avril 2008 et le 31 mars 2011. Les mesures de résultats examinées comprenaient les infractions disciplinaires, les incidents en établissement, le retour en isolement, la participation aux programmes correctionnels, l'obtention d'un emploi en établissement ainsi que le moment et la durée de l'isolement préventif (à la suite d'un retour).

Ce que nous avons constaté

Dans l'ensemble, les participants à l'III étaient près de deux fois plus susceptibles de terminer un ou plusieurs programmes correctionnels et une fois et demie plus susceptibles d'occuper un emploi dans les six mois suivant le retrait de l'isolement préventif que ceux du groupe témoin. Par contre, les deux groupes ont obtenu des résultats semblables pour ce qui est des incidents en établissement, des infractions disciplinaires ou du retour

en isolement. Ils ont aussi obtenu des résultats semblables pour ce qui est du moment de leur retour en isolement ou de la durée de leur placement, une fois de retour.

Nous avons aussi constaté que les délinquants du groupe participant à l'III étaient plus susceptibles d'être placés en isolement pour leur propre sécurité que ceux du groupe témoin, qui y étaient placés pour préserver la sécurité de l'établissement. On a remarqué que le motif du placement en isolement préventif était étroitement lié aux mesures découlant des infractions disciplinaires ainsi que du moment du retour en isolement, tandis que la participation à l'III n'était pas liée. Également, la raison du placement en isolement a eu un important effet modérateur, influant sur le lien entre les groupes et la présence d'infractions graves.

Ce que cela signifie

Les résultats de la recherche ont montré que l'III n'avait pas d'incidence importante sur les infractions disciplinaires ou les retours en isolement. L'objectif qui était de provoquer des changements au niveau du comportement ne semble pas avoir été atteint. Les résultats positifs liés aux programmes correctionnels et à l'emploi suggèrent que les délinquants étaient plus engagés vis-à-vis de leur plan correctionnel après avoir pris part à l'III. Par contre, ces résultats peuvent avoir été atténués par le fait que les participants à l'III et les délinquants du groupe témoin avaient été placés en isolement pour des raisons différentes. Considérée dans son ensemble, l'Initiative d'intervention en isolement ne semble pas avoir atteint son but premier.

Pour de plus amples renseignements

Vous pouvez joindre la [Direction de la recherche](#) par courriel ou par téléphone au 613-995-3975.

Vous pouvez également consulter la page des [Publications de recherche](#) pour une liste complète des rapports et des sommaires de recherche.

Préparé par : S. Johnson, E. Talisman et J. Weekes

UNE PAGE SEULEMENT

R-402 - L'élaboration d'une échelle d'évaluation du risque et des besoins (EERB) et son application dans le Service de probation de Roumanie

Le Service de probation de Roumanie a élaboré un instrument d'évaluation du risque et des besoins (EERB) pour gérer le risque lié à la surveillance.

Pourquoi nous avons effectué cette étude

L'application de la technologie d'évaluation du risque et des besoins des délinquants pour améliorer le rendement correctionnel quant à la réduction de la récidive constitue un projet important en cours dans le Service de probation de Roumanie (SPR). Ce projet découle d'un échange technique entre le SPR et le Service correctionnel du Canada (SCC). Le présent rapport examine les résultats d'une approche améliorée de gestion des cas en ce qui concerne l'évaluation du risque et des besoins des délinquants qui a été adoptée par le personnel de probation en Roumanie.

Ce que nous avons fait

Les composantes des « facteurs statiques » et des « facteurs dynamiques » des processus d'évaluation et de gestion du risque du SCC ont été adaptées et mises à l'essai sur le terrain dans divers bureaux du SPR. La présente enquête a commencé par la conception et l'élaboration d'un instrument d'évaluation du risque et des besoins des délinquants en Roumanie. Le protocole de l'échelle d'évaluation du risque et des besoins (EERB) pour les probationnaires comportait trois sections : 1) facteurs de risque statiques (12 éléments liés aux antécédents criminels et cote de risque); 2) facteurs de risque dynamiques ou facteurs criminogènes (9 domaines comportant 2 éléments chacun pour un total de 18 éléments et une cote de besoins); et 3) besoins spéciaux et résumé (besoins prioritaires, risque et besoins globaux et motivation). Un échantillon instantané de 751 probationnaires (673 hommes; 78 femmes) qui ont fait l'objet d'une évaluation pendant qu'ils étaient sous la surveillance du SPR au cours d'une période d'un mois (septembre 2014) a été établi pour l'étude.

Ce que nous avons constaté

Les résultats de l'étude sur le terrain liée « au risque et aux besoins » ont reproduit les conclusions internationales concernant la valeur opérationnelle du fait d'évaluer et de réévaluer systématiquement le risque et les besoins des délinquants. Qu'ils soient de sexe masculin ou féminin, les probationnaires pouvaient facilement être distingués par le personnel du SPR en ce qui a trait au niveau de risque et de besoins ainsi qu'à la nature des besoins présentés par les probationnaires.

Globalement, la répartition du niveau de risque des cas présentant un risque faible, un risque modéré et un risque élevé était de 66,6 %, de 27,8 % et de 5,6 %, respectivement. En outre, la répartition du niveau de besoins

des cas présentant de faibles besoins, des besoins modérés et des besoins élevés était de 48,5 %, de 41,0 % et de 10,5 %, respectivement. Fait intéressant, d'un point de vue axé sur l'affectation des ressources, la combinaison des cotes de risque et des cotes de besoins a entraîné le résultat suivant : la majorité des cas de probation ont été évalués comme appartenant aux catégories de faible risque/faibles besoins et faible risque/besoins modérés, à 43,3 % et à 21,2 %, respectivement. La principale catégorie suivante de risque et de besoins était celle des probationnaires évalués comme présentant un risque modéré et des besoins modérés, avec un petit pourcentage de cas dans la catégorie du risque élevé et des besoins élevés (3,7 %). Sans surprise, les femmes probationnaires étaient plus susceptibles que les hommes d'être évaluées comme présentant un faible risque/de faibles besoins (51,3 % contre 42,4 %) et un faible risque/des besoins modérés (26,9 % et 20,5 %), tandis que les hommes probationnaires étaient plus susceptibles d'appartenir à la catégorie du risque élevé et des besoins élevés (4,0 % contre 1,3 %).

Ce que cela signifie

Une fois la technologie d'évaluation du risque et des besoins bien intégrée dans le SPR, la prochaine étape consisterait à élargir la nature et la portée de l'initiative de l'EERB dans le cadre d'un vaste exercice de mise en œuvre. Il y aurait eu des avantages à procéder à l'application complète (renseignements de nature administrative, évaluation du risque et des besoins et plan de peine), puisque des rapports normalisés auraient été générés, des plans de peine auraient été produits et de précieux renseignements sur la gestion auraient été obtenus à des fins de planification stratégique. Dans le cadre de la mise en œuvre, on passerait nécessairement de l'accroissement de la sensibilisation à l'égard des différences entre les délinquants et les besoins dans le SPR à une fonction améliorée de gestion des cas qui permet d'estimer l'affectation des ressources.

Pour de plus amples renseignements

Motiuk, Larry (2018). *L'élaboration d'une échelle d'évaluation du risque et des besoins (EERB) et son application dans le Service de probation de Roumanie* (Rapport de recherche R-402 Ottawa (Ontario) : Service correctionnel du Canada.

Pour obtenir le rapport complet en version PDF, veuillez en faire la demande à la [Direction de la recherche](#) ou par téléphone au 613-995-3975.

Vous pouvez également visiter la page des [Publications de recherche](#) pour une liste complète des rapports et sommaires de recherche.

RAPPORT COMPLET DISPONIBLE

R-422 - Examen des changements dans les niveaux des besoins liés aux facteurs criminogènes associés à la participation aux programmes correctionnels chez les délinquantes purgeant une peine de ressort fédéral

La participation à des programmes correctionnels pour délinquantes réduit les besoins liés aux facteurs criminogènes.

Pourquoi nous avons effectué cette étude

En 2010, le Service correctionnel du Canada (SCC) a commencé à mettre en œuvre un modèle holistique de programmes correctionnels pour les délinquantes axés sur le sexe et la culture.

Pour donner suite à une recommandation formulée dans le rapport du Bureau du vérificateur général du Canada, *Préparation des détenues à la mise en liberté* (2017), l'étude visait à préciser si les éléments d'une telle approche étaient associés à des changements positifs. Plus particulièrement, l'étude s'est penchée sur les changements dans les domaines des besoins liés aux facteurs criminogènes des délinquantes après leur participation à des programmes d'intensité modérée, d'intensité élevée, pour délinquantes sexuelles et de maîtrise de soi.

Ce que nous avons fait

L'échantillon était composé de 2 030 délinquantes (dont 32,6 % étaient des Autochtones) admises dans un établissement fédéral entre avril 2010 et mars 2018 et ayant achevé au moins un programme correctionnel de base pendant cette période. L'échantillon définitif comprenait 3 715 programmes achevés.

Les besoins liés aux facteurs criminogènes des délinquantes ont été évalués avant et après le traitement à l'aide de la Mesure générique du rendement du participant (MGRP) et des cotes de domaine de l'Instrument de définition et d'analyse des facteurs dynamiques – révisé (IDAFD-R). Les rapports de fin de programme préparés par les intervenants de programmes ont également été examinés afin d'établir un sous-échantillon aléatoire pour obtenir des éléments de preuve des gains relatifs au traitement dans les domaines de besoins cernés ($n = 100$).

Ce que nous avons constaté

Les constatations indiquent que la majorité des délinquantes ont connu une baisse du niveau de besoin pour la plupart des domaines établis comme cibles de programmes avant le traitement. Des améliorations ont été constatées pour la majeure partie des participantes autochtones et non autochtones dans les compétences et le mode de pensée prosocial comme en témoignent les résultats de la MGRP. Les délinquantes pour qui aucune diminution des besoins n'a été notée après la participation aux programmes étaient celles qui possédaient déjà un bon niveau de compétences et d'attitudes prosociales avant de participer aux programmes.

Les changements dans les cotes de domaine de l'IDAFD-R ont été examinés pour les délinquantes ayant fait l'objet d'évaluations des facteurs de risque dynamiques dans les 90 jours suivant le début et la fin du programme. Après la participation à tous les programmes, la plupart des délinquantes

ont été évaluées comme ayant apporté des changements positifs dans la majorité des domaines de besoins. Les besoins liés au domaine de la vie personnelle et affective faisaient figure d'exceptions.

D'après les rapports de fin de programme, la majorité des délinquantes pour qui des besoins particuliers (cibles) avaient été définis avant le traitement comme des domaines prioritaires ont connu des améliorations dans ces domaines. Les besoins liés au domaine des relations conjugales et familiales chez les délinquantes suivant des programmes de maîtrise de soi en établissement et au domaine du comportement dans la collectivité chez les délinquantes suivant des programmes d'intensité élevée faisaient exception. Il est ainsi permis de penser que les délinquantes pouvaient avoir besoin d'aide supplémentaire relativement à ces domaines, notamment pour trouver un logement stable adéquat et établir un réseau de soutien dans la collectivité alors qu'elles se préparent à la mise en liberté. De nombreuses délinquantes avaient des besoins supérieurs à ce qu'il était possible de traiter au cours d'un seul programme; selon 50 % des rapports, toutes les cibles de programmes définies avaient été atteintes.

Ce que cela signifie

Les participantes ayant terminé un programme ont enregistré des gains dans les compétences de maîtrise de soi, les attitudes prosociales, la motivation à changer et les connaissances pertinentes du programme correctionnel de base suivi. La majorité des délinquantes ont également vu diminuer la plupart des besoins liés aux facteurs criminogènes définis comme des domaines prioritaires avant la participation aux programmes.

De tels résultats appuient davantage l'efficacité des programmes axés sur le sexe et la culture destinés aux délinquantes. Des recherches ultérieures devraient examiner l'incidence des changements découlant des programmes dans le niveau des besoins liés aux facteurs criminogènes sur les résultats dans la collectivité.

Pour de plus amples renseignements

Wardrop, K. et Pardoel, K. (2018). *Examen des changements dans les niveaux des besoins liés aux facteurs criminogènes associés à la participation aux programmes correctionnels chez les délinquantes purgeant une peine de ressort fédéral* (Rapport de recherche R-422). Ottawa (Ontario) : Service correctionnel du Canada.

Pour obtenir le rapport complet en version PDF, veuillez en faire la demande à la [Direction de la recherche](#) par courriel ou par téléphone au 613-995-3975.

Vous pouvez également visiter la page des [Publications de recherche](#) pour obtenir une liste complète des rapports et sommaires de recherche.

RAPPORT COMPLET DISPONIBLE

R-423 - Utilisation de la technologie dans la prestation des programmes d'intervention correctionnelle : un examen rapide

Les résultats sur l'efficacité des modalités de traitement axées sur la technologie sont prometteurs, mais il importe d'entreprendre d'autres recherches.

Pourquoi nous avons effectué cette étude

Parallèlement à la prolifération de la technologie dans la société contemporaine, on accorde de plus en plus d'attention au rôle que peut jouer la technologie dans le système de justice pénale. Le but de l'étude actuelle était d'examiner la littérature sur les technologies qui ont été utilisées dans la prestation de programmes de traitement correctionnels et sur l'efficacité et la viabilité de ces méthodes, et de déterminer les pratiques exemplaires recommandées pour la mise en œuvre de ces modalités.

Ce que nous avons fait

Un dépouillement exhaustif de plusieurs bases de données, y compris ProQuest, les organismes correctionnels gouvernementaux, les revues systématiques de la base de données Cochrane, les revues systématiques de Campbell et Google Scholar a été mené. Dans la mesure du possible, l'accent a été mis sur les études qui portaient principalement sur les interventions correctionnelles. Cependant, ces études étaient limitées et la recherche a été élargie afin d'inclure les domaines de l'apprentissage à distance, la télésanté, la lutte contre la toxicomanie et la thérapie par réalité virtuelle.

Ce que nous avons constaté

La littérature accessible révèle que la technologie a été utilisée pour faciliter la prestation d'interventions et de services précis à l'intention des populations carcérales dans certaines administrations. Cependant, la technologie n'est pas utilisée de manière habituelle dans les programmes d'intervention correctionnelle. Elle est utilisée plus couramment pour les traitements contre la toxicomanie, les traitements contre la violence entre partenaires intimes, les services de santé et l'apprentissage à distance.

Les résultats sont prometteurs en ce qui concerne ces interventions et une grande partie de la recherche révèle que les nouveaux modes de prestation des programmes sont aussi efficaces que les méthodes en personne et donnent lieu à des réductions de consommation abusive et de récidive semblables ou supérieures.

Cependant, des préoccupations ont été soulevées quant à l'utilisation de la technologie dans le milieu correctionnel, notamment les suivantes :

- les difficultés opérationnelles liées à l'intégration de la technologie dans le milieu correctionnel (p.ex. problème de sécurité, défaillances de la technologie);

- les inquiétudes quant à la protection de la vie privée et des renseignements personnels;
- les problèmes de réceptivité pour les délinquants plus âgés et les personnes atteintes de déficits cognitifs ou d'un TDAH ou ayant d'autres difficultés d'apprentissage;
- l'affaiblissement de l'alliance thérapeutique.

Les pratiques exemplaires qui doivent être suivies lorsqu'il s'agit de mettre en œuvre des programmes axés sur la technologie comprennent ce qui suit : la prise en considération de l'adaptabilité du programme à d'autres modes de prestation, la mise à l'essai adéquate de la technologie, les investissements dans la formation du personnel, et l'assurance que la prestation du programme tient compte des besoins individuels et des styles d'apprentissage des délinquants. Par exemple, cela peut nécessiter la présentation de l'information au moyen de différents formats (p. ex. texte, audio et vidéo).

Ce que cela signifie

Dans l'ensemble, les nouveaux modes de prestation des programmes qui utilisent la technologie sont prometteurs, particulièrement dans les régions éloignées, ou en tant que séances complémentaires de maintien des acquis ou qu'options de counseling. Cependant, des recherches approfondies doivent être menées avant que l'on puisse formuler des conclusions définitives en ce qui concerne l'efficacité et la viabilité dans le milieu correctionnel, en particulier en comparaison avec la prestation en groupe en personne. Les conclusions étaient peu nombreuses en raison du nombre limité d'études de recherche qui portent sur les programmes d'intervention correctionnelle et du fait que celles qui ont été menées étaient généralement des études à petite échelle.

Pour de plus amples renseignements

WARDROP, K. et C. SHEAHAN. *Utilisation de la technologie dans la prestation de programmes d'intervention correctionnelle : un examen rapide*, (Rapport de recherche R-423). Ottawa (Ontario) : Service correctionnel du Canada, 2018.

Pour obtenir le rapport complet en version PDF ou pour toute autre information, veuillez en faire la demande à la [Direction de la recherche](#) par courriel ou par téléphone au 613-995-3975.

Vous pouvez également visiter la page des [Publications de recherche](#) pour une liste complète des rapports et sommaires de recherche.

RAPPORT COMPLET DISPONIBLE

R-404 - Troubles mentaux concomitants : prévalence et incidence sur les résultats dans la collectivité

Les troubles de la personnalité ou de toxicomanie concomitants sous-tendent un taux élevé de révocation chez les délinquants ayant des troubles mentaux.

Pourquoi nous avons effectué cette étude

Il est important de comprendre les résultats des délinquants présentant divers types de troubles mentaux pour assurer la mise en place de stratégies de surveillance et d'intervention correctionnelles efficaces à l'intention de cette proportion considérable de la population carcérale. Dans une étude antérieure du Service correctionnel du Canada (SCC; Stewart et Wilton, 2017), les chercheurs ont constaté des résultats en établissement plus faibles chez les délinquants qui ont des troubles mentaux et un trouble de la personnalité (TP) ou un trouble de toxicomanie (TT) concomitant. Les délinquants ayant seulement un trouble de l'Axe I (sans TT ou TP) n'étaient pas plus susceptibles d'être impliqués dans des cas d'inconduite, d'être les instigateurs d'incidents liés à des voies de fait ou d'être placés en isolement que les délinquants sans diagnostic de trouble mental. La présente étude se penche sur le lien entre le diagnostic de trouble mental et les résultats liés à la mise en liberté sous condition.

Ce que nous avons fait

La présente étude est fondée sur les résultats d'un sondage national en matière de santé mentale mené auprès des délinquants de sexe masculin nouvellement admis ($N=1\ 110$) dans le cadre de l'ECSD (protocole d'entrevue clinique). Ces résultats ont permis de déterminer le taux de prévalence des troubles mentaux chez les délinquants de sexe masculin nouvellement admis en établissement fédéral. Les sept combinaisons de diagnostics les plus courantes ont été cernées, et le lien entre les diagnostics de troubles concomitants et le taux de révocation avec ou sans infraction a été examiné et comparé aux résultats des délinquants n'ayant pas de trouble mental.

Ce que nous avons constaté

Les résultats confirment les observations de la recherche précédente, soit que les délinquants sous responsabilité fédérale ayant des troubles mentaux de l'Axe I avec diagnostic de TT et de TP concomitants présentent les résultats les plus faibles et les taux de déficience fonctionnelle les plus élevés. Les délinquants ayant un trouble de l'Axe I sans trouble concomitant affichaient un taux de révocation semblable à celui des délinquants n'ayant pas de troubles mentaux. Les résultats sont

demeurés les mêmes au moment de vérifier les facteurs liés aux résultats correctionnels.

Des résultats contradictoires découlent de recherches antérieures menées à l'étranger au sujet du rôle des troubles mentaux comme facteur de risque d'infraction criminelle. La présente étude confirme clairement que ce sont principalement les symptômes couramment associés aux troubles de la personnalité combinés à un trouble de toxicomanie qui augmentent le taux de criminalité chez les personnes ayant des problèmes de santé mentale. En l'absence de ces symptômes, un trouble diagnostiqué n'entraîne pas une réduction des résultats correctionnels ou un comportement violent. (Une exception possible serait un cas où les symptômes d'une maladie mentale grave sont actifs.) Le fait de ne pas prendre en considération le rôle des troubles concomitants pourrait expliquer l'incohérence des résultats de recherches sur les troubles mentaux et la criminalité.

Ce que cela signifie

D'un point de vue stratégique, ces résultats confirment la nécessité de fournir aux délinquants ayant des problèmes de santé mentale des interventions qui répondent directement à leurs besoins liés aux facteurs criminogènes (Andrews et Bonta, 2010) et de traiter leurs graves problèmes de santé mentale. Si l'impulsivité, la réaction émotionnelle et l'orientation antisociale associées aux problèmes de santé mentale ne sont ni abordées ni évaluées, il est peu probable que l'on réussisse à améliorer les résultats correctionnels des délinquants ayant des troubles mentaux qui se retrouvent dans le système de justice pénale.

Pour de plus amples renseignements

Stewart, LA, Gamwell, L. et Wilton G. (2018). *Troubles mentaux concomitants : prévalence et incidence sur les résultats dans la collectivité* (R-404). Ottawa (Ontario) : Service correctionnel du Canada.

Pour obtenir le rapport complet en version PDF, veuillez en faire la demande à la [Direction de la recherche](#) ou par téléphone au 613-995-3975.

Vous pouvez également visiter la page des [Publications de recherche](#) pour une liste complète des rapports et sommaires de recherche.

RAPPORT COMPLET DISPONIBLE

R-409 - Besoins en santé mentale des vétérans au sein du système correctionnel canadien : un bref aperçu

Les vétérans délinquants ont des besoins complexes en santé mentale, besoins sur lesquels influent divers facteurs, comme l'itinérance et l'exposition antérieure à des traumatismes. D'autres recherches sur les vétérans délinquants canadiens sous responsabilité fédérale sont nécessaires.

Pourquoi nous avons effectué cette étude

En 2012, le Service correctionnel du Canada (SCC) et Anciens Combattants Canada (ACC) ont conclu un protocole d'entente concernant le soutien des vétérans incarcérés au sein du système correctionnel fédéral et la prestation de services à leur intention. Dans le cadre de cet accord, on a créé un groupe de travail d'ACC et du SCC pour cerner, chaque année, les mesures à prendre et définir les domaines prioritaires de façon à ce que les deux organisations puissent soutenir les délinquants durant leur incarcération et au moment de leur mise en liberté et de leur réinsertion sociale dans la collectivité. La présente initiative de recherche a fait l'objet d'un accord mutuel et a été réalisée dans le cadre de cet accord.

Ce que nous avons fait

Pour permettre l'amélioration des efforts actuels de réadaptation et de réinsertion sociale des vétérans délinquants, on a entrepris une analyse documentaire sur les besoins en santé mentale des vétérans délinquants. Dans le cadre de l'analyse, nous avons examiné des recherches universitaires ainsi que des publications et des sites Web gouvernementaux et non gouvernementaux pour cerner les renseignements sur les besoins précis des vétérans en matière de santé mentale et d'autres facteurs ayant une incidence indirecte sur la santé mentale, comme l'itinérance et les comportements antisociaux.

Ce que nous avons constaté

Les vétérans délinquants sont plus susceptibles d'être reconnus coupables d'infractions avec violence que les délinquants non vétérans, ce qui donne à penser qu'il y a un lien avec le comportement antisocial. Des recherches ont révélé que les vétérans incarcérés étaient plus susceptibles d'afficher des manifestations physiques de tendances antisociales (p. ex. casser des objets, être manipulateurs ou chercher à se venger) et des traits antisociaux (p. ex. violence verbale, recherche de sensations fortes et désinhibition). On s'est aussi penché sur le lien entre les problèmes de santé mentale, les comportements antisociaux et l'incidence de la violence conjugale et le rôle des traumatismes antérieurs (antécédents de combat ou traumatismes sexuels liés au service militaire). Les vétérans délinquants ont souvent des besoins complexes en santé mentale qui peuvent miner leur capacité de réinsertion sociale dans la collectivité après leur incarcération.

Les recherches sur la santé mentale des vétérans délinquants ont permis de déterminer que l'incidence des

troubles de stress post-traumatique et les difficultés liées à la transition vers la vie civile peuvent accroître le risque d'incarcération. Les stratégies d'adaptation utilisées par les vétérans (p. ex. l'abus de substances) peuvent elles aussi contribuer à leur criminalité et à leur incarcération.

L'itinérance chez les vétérans est associée à des problèmes de santé mentale et à un possible risque accru d'adopter des comportements criminels. Des recherches ont révélé que le fait de répondre aux besoins des vétérans en matière de logement adéquat aide ces derniers à régler leurs problèmes de santé mentale et peut les rendre moins susceptibles d'adopter un comportement criminel ou d'avoir des démêlés avec le système de justice pénale.

On a fourni un aperçu des outils d'évaluation et des interventions communautaires à l'intention des vétérans. Les tribunaux pour vétérans, en particulier, ont été décrits comme une stratégie qui permet de réduire au minimum la possibilité de récidive des vétérans délinquants tout en permettant une évaluation holistique de leur délinquance, de leurs problèmes de santé mentale et de leur expérience militaire antérieure.

Ce que cela signifie

L'analyse documentaire souligne l'importance des services et du soutien en santé mentale pour les vétérans délinquants. L'itinérance, les comportements antisociaux et certains diagnostics précis liés à la santé mentale constituent des défis supplémentaires au moment de soutenir ces délinquants et d'assurer leur réadaptation, et ce, particulièrement en raison du lien entre ces facteurs et la délinquance en général. On choisira les futures initiatives de recherche sur les vétérans délinquants en consultation avec le groupe de travail d'ACC et du SCC et à la lumière des besoins organisationnels du SCC.

Pour de plus amples renseignements

Agterberg, S., Beauchamp, T. et Farrell MacDonald, S. (2018) *Besoins en santé mentale des vétérans au sein du système correctionnel canadien : un bref aperçu* (Rapport de recherche R-409). Ottawa (Ontario) : Service correctionnel du Canada.

Pour obtenir le rapport complet en version PDF, veuillez en faire la demande à la [Direction de la recherche](#) ou par téléphone au 613-995-3975.

Vous pouvez également visiter la page des [Publications de recherche](#) pour une liste complète des rapports et sommaires de recherche.

RAPPORT COMPLET DISPONIBLE

R-410 - Examen du continuum de soins de santé mentale au SCC

La plupart des délinquants qui ont une déficience importante liée à un trouble mental ont reçu le continuum de soins complet.

Pourquoi nous avons effectué cette étude

Cette étude donne suite au plan d'action de la gestion concernant la recommandation 10 (services de planification clinique de la continuité des soins et de santé mentale dans la collectivité) de l'Évaluation des Services de santé du SCC. Selon cette recommandation, le SCC devrait : 1) revoir le modèle de prestation de services de santé mentale dans la collectivité afin de s'assurer que ces services sont fournis aux délinquants dont les besoins en matière de santé mentale sont les plus importants; 2) s'assurer que les activités de planification de la continuité des soins font l'objet d'un suivi dans des systèmes d'information électroniques.

Ce que nous avons fait

Des délinquants sous responsabilité fédérale ayant une déficience importante liée à un trouble mental ont été sélectionnés pour être inclus dans un examen des dossiers afin de déterminer dans quelle mesure ils ont bénéficié du continuum de soins pour répondre à leurs besoins en matière de santé mentale. Tous les délinquants inclus dans l'étude étaient en liberté depuis au moins deux mois et avaient reçu un des diagnostics suivants : trouble dépressif majeur, trouble bipolaire ou trouble psychotique. Ils avaient tous une cote de 50 ou moins selon l'Échelle d'évaluation globale du fonctionnement, indiquant une déficience grave ou sévère. À partir de cet échantillon, on a évalué le continuum de soins pour 40 délinquants. La sélection des délinquants a été faite de façon à assurer la représentation des femmes et des Autochtones; les dossiers d'hommes ont été sélectionnés pour assurer une répartition égale entre les régions. De plus, l'échantillon incluait les délinquants libérés le plus récemment.

Ce que nous avons constaté

L'examen des dossiers des délinquants sélectionnés révèle que la majorité d'entre eux ont reçu des services de santé pendant leur incarcération. De plus, la majorité (86 %) de ceux qui avaient encore des besoins en matière de santé mentale à leur mise en liberté ont fait l'objet d'une certaine forme de planification afin de répondre à leurs besoins en matière de santé mentale dans la collectivité, et tous les délinquants qui avaient des besoins importants à

la mise en liberté ont reçu des services de santé mentale dans la collectivité, que ce soit les services offerts par le SCC ou ceux offerts par le système de santé provincial. Au total, plus des deux tiers des délinquants ont bénéficié du continuum de soins complet.

L'autre objectif de l'étude était de déterminer dans quelle mesure les services de santé mentale ou la planification clinique de la continuité des soins sont inscrits dans les dossiers électroniques. Nous avons constaté que pendant la période visée par l'étude, il était difficile d'obtenir l'information pertinente pour évaluer le continuum de soins. Le SCC est en train de mettre en œuvre le dossier médical électronique, et les modifications prévues pourraient améliorer l'accès aux données et faciliter leur extraction.

On a cerné deux solutions pour améliorer la tenue des dossiers électroniques afin d'accroître l'efficacité du suivi du soutien et des services reçus par les délinquants ayant des troubles mentaux pendant leur peine.

- L'exigence systématique de déclarer les besoins en matière de santé mentale à diverses étapes de la peine; l'information serait saisie dans un seul document, ce qui faciliterait son accès par tous les membres de l'équipe de gestion des cas. Cette solution cadre avec les lignes directrices en place sur la planification de la continuité des soins.
- Un indicateur dans le SGD alertant le personnel quand il faut amorcer la planification de la continuité des soins lui donnant assez de temps pour planifier efficacement la continuité des soins.

Ce que cela signifie

Après l'examen de l'échantillon dirigé constitué de délinquants ayant des besoins importants en matière de santé mentale, nous avons constaté que la plupart des dossiers contenaient de l'information indiquant que les délinquants avaient bénéficié du continuum de soins complet. Néanmoins, pour y arriver, nous avons dû examiner de nombreux documents. Il est essentiel de tenir des dossiers clairs, cohérents et accessibles pour permettre un suivi continu de l'éventail complet des soins reçus par les délinquants pendant toute la durée du mandat.

Pour de plus amples renseignements

Stewart, L., K. Wardrop, J. Thompson, G. Wilton et K. Wanamaker. (2018). *Examen du continuum de soins de santé mentale pour un échantillon de délinquants sous responsabilité fédérale ayant une déficience grave liée à un trouble mental* (Rapport de recherche R-410), Ottawa (Ontario) : Service correctionnel du Canada.

Pour obtenir le rapport complet en version PDF, veuillez en faire la demande à la [Direction de la recherche](#) ou par téléphone au 613-995-3975.

Vous pouvez également visiter la page des [Publications de recherche](#) pour une liste complète des rapports et sommaires de recherche.

RAPPORT COMPLET DISPONIBLE

R-411 - Fiabilité interévaluateurs et validité concurrente de l'EBSM

L'Échelle des besoins en santé mentale (EBSM) a une excellente fiabilité interévaluateurs et une bonne validité concurrente pour tous les groupes de délinquants.

Pourquoi nous avons effectué cette étude

Selon la recommandation 6 de l'Évaluation des Services de santé, le Service correctionnel du Canada (SCC) devrait « mener des analyses pour déterminer la validité et la fiabilité de l'Échelle des besoins en santé mentale (EBSM) ». On y requerrait également des dispositions pour renforcer le processus de consignation et de tenue à jour des données sur les niveaux de besoins des délinquants. Une recommandation connexe a été formulée dans un rapport récent intitulé *La préparation des détenues à la mise en liberté* (Vérificateur général du Canada, 2017). Selon la recommandation 5.84, le SCC « devrait s'assurer qu'il identifie de façon appropriée les délinquantes qui ont besoin de services de santé mentale et leur assigne le niveau approprié de soins ».

Ce que nous avons fait

Notre étude examine la fiabilité interévaluateurs et certains aspects de la validité de l'outil. L'échantillon était constitué de 150 délinquants de toutes les régions du SCC qui ont été sélectionnés par le personnel parce qu'ils avaient besoin d'une évaluation au moyen de l'EBSM. Un peu plus de la moitié des délinquants de l'échantillon étaient des hommes, et près des deux tiers étaient non-autochtones. Selon l'EBSM, près de 60 % avaient des besoins faibles ou aucun besoin, et 40 % avaient des besoins modérés ou élevés. Les évaluateurs à l'administration centrale (AC) ont été formés par un des développeurs de l'Échelle avant la tenue des entrevues. Les évaluateurs en établissement ont reçu une trousse d'information contenant des lignes directrices sur l'évaluation, mais aucune formation officielle. Le personnel à l'AC et en établissement a rempli l'EBSM et l'Échelle d'impression clinique globale (CGI) de façon indépendante et concurrente pour chacun des 150 délinquants. L'évaluation du niveau global de besoins et l'évaluation CGI ont été comparées afin d'évaluer la cohérence et la fiabilité entre les différents évaluateurs. Nous avons évalué la validité concurrente en comparant les évaluations de l'EBSM avec celles de l'échelle CGI. Le pourcentage d'accord et le coefficient de corrélation interne ont été calculés pour l'échantillon complet de délinquants, ainsi que pour les sous-échantillons d'hommes, de femmes, d'Autochtones et de non-Autochtones.

Ce que nous avons constaté

Les résultats ont mené à trois constatations principales :
1) excellente fiabilité interévaluateurs des évaluations globales de l'EBSM dans l'échantillon complet;

excellente fiabilité interévaluateurs des évaluations du niveau des besoins global pour les délinquants autochtones et les délinquantes; 2) forte validité concurrente entre l'échelle CGI et l'EBSM tant pour les évaluateurs en établissement qu'à l'AC (échantillon complet et sous-échantillons); 3) en général, bonne cohérence interne de l'outil, en ce sens que la plupart des domaines étaient corrélés de façon significative avec l'évaluation globale. Très peu de délinquants ont reçu des évaluations globales qui ne correspondaient pas à leur évaluation dans les domaines. Il convient toutefois de noter que l'évaluation relative aux troubles concomitants n'était que faiblement liée à l'évaluation globale, ce qui indique une évaluation incohérente de ce domaine.

Ce que cela signifie

L'EBSM affiche une excellente fiabilité interévaluateurs et une validité concurrente importante pour les délinquants de sexe masculin, les délinquantes et les délinquants autochtones. Cela indique qu'il s'agit d'un outil approprié pour assigner les niveaux de soins aux délinquants. Cependant, il faudrait souligner aux évaluateurs l'importance d'évaluer les troubles mentaux et les problèmes de toxicomanie concomitants dans le cadre de l'EBSM. Une étude récente au SCC révèle que la présence de problèmes de toxicomanie en association avec d'autres troubles mentaux complique énormément le traitement des délinquants et que ceux-ci présentent un risque plus élevé de résultats négatifs. Enfin, compte tenu de la force psychométrique de l'outil, on pourrait envisager de l'utiliser pour réévaluer systématiquement les délinquants après un traitement afin de vérifier l'efficacité de l'intervention.

Pour de plus amples renseignements

Stewart, L., K. Wanamaker, G. Wilton et G. Toor. (2018). *Fiabilité interévaluateurs et validité concurrente de l'Échelle des besoins en santé mentale* (Rapport de recherche R-411), Ottawa (Ontario) : Service correctionnel du Canada.

Pour obtenir le rapport complet en version PDF, veuillez en faire la demande à la [Direction de la recherche](#) ou par téléphone au 613-995-3975.

Vous pouvez également visiter la page des [Publications de recherche](#) pour une liste complète des rapports et sommaires de recherche.

RAPPORT COMPLET DISPONIBLE

R-420 - Prévalence des troubles mentaux chez les délinquantes sous responsabilité fédérale : échantillons de la population carcérale et à l'admission

Les taux de troubles mentaux sont élevés chez les détenues sous responsabilité fédérale évaluées à l'admission et dans la population carcérale.

Pourquoi nous avons effectué cette étude

Les recherches menées à l'échelle internationale et au Canada ont révélé un taux de prévalence de troubles mentaux chez les détenues au moins quatre fois supérieur au taux de prévalence observé dans la population en général. On estime que trois quarts des détenues sont atteintes d'un trouble lié à la consommation d'alcool ou de substances (p. ex. Brown et coll., 2018) et qu'au moins la moitié sont atteintes d'un trouble concomitant à un trouble de toxicomanie ou de la personnalité (p. ex. Bebbington et coll., 2017; Derksen, Booth, McConnell et Taylor, 2012). Le présent rapport compare et regroupe les résultats de l'étude de 2016 sur la prévalence des troubles mentaux chez les détenues sous responsabilité fédérale, publiée antérieurement, avec les résultats récents de l'échantillon de détenues à l'admission de 2017, afin de fournir une estimation rigoureuse de la prévalence des troubles mentaux chez les délinquantes sous responsabilité fédérale au Canada.

Ce que nous avons fait

Entre le 25 février 2016 et le 11 octobre 2016, 160 détenues ont participé aux entrevues SCID-I/NP et SCID-II (versions Recherche des entrevues cliniques conçues pour évaluer les symptômes de troubles mentaux décrits dans le DSM-IV). Nous avons procédé à des estimations de la prévalence au chapitre des diagnostics à long terme et actuels des troubles suivants : 1) humeur; 2) psychotique; 3) consommation de substances; 4) anxiété; 5) alimentation; 6) jeu pathologique; 7) trouble de la personnalité antisociale (TPA); 8) trouble de la personnalité limite (TPL). Une fois l'étude sur l'échantillon de la population carcérale terminée, 86 femmes admises récemment dans un établissement fédéral ont également rempli les formulaires d'entrevue SCID-I et SCID-II entre le 11 octobre 2016 et le 31 décembre 2017.

Aux fins de l'analyse et dans le but de rehausser la validité de l'évaluation de la prévalence des troubles mentaux chez les délinquantes sous responsabilité fédérale, les échantillons de la population carcérale et à l'admission ont été combinés en un échantillon (N = 246).

Ce que nous avons constaté

Les résultats ont révélé que plus des trois quarts des détenues étaient atteintes d'un trouble mental à long terme ou le sont actuellement, et qu'au moins les deux tiers des détenues présentaient un trouble concomitant à un trouble lié à la consommation d'alcool ou de substances ou à un trouble de la personnalité antisociale ou limite. Plus de la moitié (52,0 %) des détenues qui composent l'échantillon

combiné présentaient une maladie mentale grave à long terme (psychose, trouble dépressif caractérisé ou trouble bipolaire), et 17,9 % présentaient des symptômes correspondant à une maladie mentale grave actuelle. Le tiers (33,3 %) des détenues atteintes d'un trouble mental actuel ont obtenu une note à l'échelle d'EGF de ≤ 50 , ce qui indique une incapacité fonctionnelle grave sur les plans psychologique et social. Les détenues autochtones affichaient le taux de prévalence de troubles mentaux le plus élevé ainsi que les incapacités fonctionnelles les plus graves.

Comparativement aux participantes de l'échantillon de la population carcérale, les détenues de l'échantillon à l'admission avaient des caractéristiques semblables sur le plan des données démographiques et des antécédents criminels, mais la prévalence de troubles mentaux chez les participantes de l'échantillon à l'admission était statistiquement beaucoup plus faible. Cela correspond à d'autres recherches qui ont révélé que les populations en établissement comportent une proportion supérieure de délinquants à risque élevé qui purgent une longue peine et qui sont plus susceptibles d'afficher un taux de prévalence supérieur de troubles mentaux, comparativement aux échantillons de délinquants admis récemment (p. ex. Brown, Hirdes et Fries, 2013; Moffit et coll., 2010; Stewart et coll., 2010).

Ce que cela signifie

Les résultats des échantillons de la population carcérale, à l'admission et combiné de détenues sous responsabilité fédérale confirment les conclusions formulées dans d'autres études menées à l'échelle internationale et au Canada qui indiquent un taux de prévalence élevé de troubles mentaux qui entraînent d'importantes difficultés sur le plan de la prestation de programmes et de soins efficaces.

Pour de plus amples renseignements

Brown, G.P., Barker, J., McMillan, K., Norman, R., Derksen, D., Stewart, L.A. et Wardrop, K. (2018). *Prévalence des troubles mentaux chez les délinquantes sous responsabilité fédérale : échantillons de la population carcérale et à l'admission* (rapport de recherche R-420), Ottawa (Ontario), Service correctionnel du Canada.

Pour obtenir le rapport complet en version PDF, veuillez en faire la demande à la [Direction de la recherche](#) ou par téléphone au 613-995-3975.

Vous pouvez également visiter la page des [Publications de recherche](#) pour une liste complète des rapports et sommaires de recherche.

RAPPORT COMPLET DISPONIBLE

R-398 - Analyse documentaire sur les difficultés liées à l'accès aux services et aux soins de santé pour les délinquants aux prises avec des problèmes de santé mentale et de toxicomanie pendant leur transition de l'incarcération vers la collectivité

La continuité du traitement en santé mentale, un logement stable et l'emploi favorisent de meilleurs résultats.

Pourquoi nous avons effectué cette étude

Cette étude est une revue narrative des écrits portant sur les problèmes de santé et l'effondrement de l'accès aux soins et aux services pour les délinquants aux prises avec des problèmes de santé mentale et de toxicomanie lors de la transition de l'incarcération vers la collectivité, les facteurs qui contribuent à ces résultats et les interventions ou approches d'atténuation des préjudices qui ont été évaluées au cours des 20 dernières années.

Ce que nous avons fait

Nous avons interrogé les principales bases de données pour y trouver des publications sur les expériences ou les défis en matière de transition/mise en liberté de délinquants ayant des problèmes de maladie mentale ou de toxicomanie qui ont été relevés dans des études publiées depuis 1996. L'information a été regroupée en trois vastes thèmes, soit les défis et résultats lors de la mise en liberté, les facteurs qui contribuent à ces défis et les interventions visant à améliorer les résultats. Les facteurs contributifs ont été classés en trois catégories, soit les facteurs individuels (c.-à-d. les éléments personnels qui expliquent le comportement), les facteurs structurels (c.-à-d. les éléments relatifs à l'environnement économique et social) et les facteurs systémiques.

Ce que nous avons constaté

Des facteurs individuels liés à la toxicomanie et aux troubles de la personnalité ont rendu plus difficile de poursuivre un traitement. Des facteurs structurels, comme des politiques ou des exigences restrictives en matière de logement et d'emploi, ont fait obstacle aux mesures visant à répondre aux besoins précis de populations de délinquants atteints de maladie mentale ou de délinquants toxicomanes. Des facteurs systémiques, y compris une planification prélibératoire inadéquate et un logement instable, ont fait obstacle à l'atteinte d'une stabilité sociale et à la participation aux traitements pendant la transition vers la collectivité.

Les approches les plus bénéfiques pour l'ensemble des résultats comportaient un traitement en établissement et une planification, une exécution et un suivi des soins avant et après la mise en liberté. Les interventions prélibératoires ou postlibératoires à elles seules n'étaient généralement pas garantes d'un contact continu avec les délinquants, ni d'une participation des délinquants au traitement au point critique de mise en liberté, de manière à assurer un traitement ininterrompu. Les délinquants qui ont suivi un traitement en santé mentale ou de la toxicomanie après leur mise en liberté

ont affiché des taux d'hospitalisation, de consommation de drogues, de décès et de réincarcération plus faibles.

Une corrélation a été établie entre les interventions comportant des soins prélibératoires et une aide postpénale continue, grâce à une gestion des cas ou à l'inscription des délinquants à des programmes communautaires avant leur mise en liberté, et une réduction du nombre de rechutes et de retour à un comportement ayant mené à l'incarcération, une plus faible probabilité de nouvelle arrestation et des niveaux plus élevés de maintien en traitement.

Bien des délinquants ayant des problèmes de santé mentale ou de toxicomanie ont indiqué que leurs besoins les plus pressants au moment de leur transition vers la collectivité étaient liés au logement et à l'emploi ou à une autre forme d'aide financière. Leur incapacité à obtenir un traitement en santé mentale ou en toxicomanie ou à poursuivre un tel traitement après leur mise en liberté était attribuable à leur besoin premier de trouver une stabilité sociale (c.-à-d. un logement et un emploi).

Ce que cela signifie

La continuité du traitement après la mise en liberté de délinquants atteints de troubles de santé mentale joue un rôle important dans l'amélioration des résultats, mais elle est compromise lorsque la priorité est accordée à d'autres besoins sociaux pressants. Les stressors qui ont contribué aux moins bons résultats étaient le manque de soutien social et les difficultés liées à l'atteinte d'une stabilité en matière de logement et de revenus pendant la réinsertion sociale.

Pour de plus amples renseignements

Murphy, Y., Fariyah, A., Fischer, B. (2018). *Analyse documentaire sur les difficultés liées à l'accès aux services et aux soins de santé pour les délinquants aux prises avec des problèmes de santé mentale et de toxicomanie pendant leur transition de l'incarcération vers la collectivité.* (Rapport de recherche R-398). Ottawa (Ontario) : Service correctionnel du Canada.

Pour obtenir le rapport complet en version PDF, veuillez en faire la demande par courriel à la [Direction de la recherche](#) ou par téléphone au 613-995-3975.

Vous pouvez également consulter la page des [Publications de recherche](#) pour une liste complète des rapports et sommaires de recherche.

RAPPORT COMPLET DISPONIBLE

R-421 - Mise en application des avancées technologiques dans l'évaluation et le traitement des toxicomanies dans les services correctionnels

Les évaluations et les traitements axés sur la technologie : des techniques très prometteuses qui permettraient de réduire les déficits liés à la maîtrise des impulsions et la toxicomanie chez les délinquants sous responsabilité fédérale au Canada.

Pourquoi nous avons effectué cette étude

Les troubles liés à l'usage d'une substance (TUS) sont très fréquents dans le système de justice pénale; ils seraient présents chez 70 % à 80 % des délinquants au Canada. Les déficits liés à la maîtrise des impulsions (y compris une difficulté à inhiber des réponses, à maîtriser son comportement, à différer la gratification et éviter de faire des choix risqués) contribuent aux TUS et au comportement criminel dans des axes de recherche indépendants, mais l'incidence de ces déficits chez les délinquants ayant un TUS n'a pas été clairement établie. Pour que les TUS soient bien évalués et traités, il faut miser sur les « pratiques exemplaires » et sur l'application des nouvelles technologies. La présente recherche visait à 1) faire une évaluation critique des écrits sur les déficits liés à la maîtrise des impulsions chez les délinquants; 2) résumer les connaissances sur le fondement cérébral de ces troubles; 3) discuter des récentes applications de la technologie pour traiter les TUS chez les délinquants.

Ce que nous avons fait

L'interrogation de multiples bases de données a permis de dégager 28 études examinées par des pairs qui portaient sur les déficits liés à la maîtrise des impulsions chez des délinquants. Les évaluations informatisées de la maîtrise des impulsions ont été regroupées en deux domaines : 1) l'inhibition et 2) la prise de décision risquée/impulsive. Des études représentatives faisant fond sur l'imagerie cérébrale (p. ex., l'imagerie par résonance magnétique fonctionnelle) et sur les interventions axées sur la technologie (p. ex., applications mobiles, programmes sur Internet et réalité virtuelle) ont été examinées.

Ce que nous avons constaté

Les recherches incluses dans cette revue ont été effectuées dans divers pays (44 % en Amérique du Nord) et contextes (83 % dans des établissements correctionnels ou de psychiatrie légale). Dans les différentes études, les délinquants ont montré des troubles relativement constants sur le plan de l'inhibition de la réponse et de la gratification différée (p. ex., choix impulsifs). Les mesures de la prise de risques étaient moins cohérentes, certaines études montrant que les délinquants font des choix trop risqués, alors que d'autres, non.

Les recherches axées sur l'imagerie cérébrale structurelle et fonctionnelle montrent que les déficits dans les lobes frontaux (p. ex., le cortex préfrontal) sont un facteur important dans les déficits liés à la maîtrise des impulsions chez les délinquants. Plusieurs études donnent à penser que les déficits liés à la maîtrise des impulsions et les déficits cérébraux correspondants pourraient être un marqueur de risque de participation future à des activités criminelles ou de risque de récidive.

Les traitements des troubles de dépendance axés sur la technologie se sont avérés efficaces au départ en milieu carcéral; ils auraient permis de réduire considérablement l'état de manque et l'usage de substances. Des applications mobiles et des programmes sur Internet, ainsi que l'exposition à des signaux en réalité virtuelle, sont des interventions prometteuses.

En général, nous avons constaté un manque d'études sur les recoupements des déficits liés à la maîtrise des impulsions, du comportement criminel et des TUS. Une priorité en matière de recherche serait de se pencher sur les déficits liés à la maîtrise des impulsions chez les délinquants ayant des antécédents de problèmes importants de toxicomanie.

Ce que cela signifie

Les déficits liés à la maîtrise des impulsions ont des répercussions importantes sur le comportement criminel, l'usage de substances et la réussite à long terme après la mise en liberté. L'élaboration de nouvelles façons de réduire ces troubles de maîtrise des impulsions pourrait alléger le fardeau sur le système de justice pénale.

Les évaluations et les traitements axés sur la technologie pourraient s'avérer tout particulièrement utiles en milieu carcéral étant donné les obstacles aux traitements fondés sur les « pratiques exemplaires » et sur les données probantes dans cet environnement, comme la psychothérapie en personne.

Bien que les études examinées donnent à penser que les délinquants éprouvent continuellement des difficultés à maîtriser leurs impulsions, les recherches sur les déficits liés à la maîtrise des impulsions chez les délinquants ayant un TUS sont limitées et seraient donc une bonne piste de recherche.

Pour de plus amples renseignements

Amlung, M., Vedelago, L., Morris, V., Petker, T., Balodis, I., McLachlan, K., Mamak, M., Moulden, H., Chaimowitz, G., & MacKillop, J. (2018). *Revue systématique de la mise en application des avancées technologiques dans l'évaluation et le traitement des toxicomanies dans les services correctionnels*. (Rapport de recherche R-421). Ottawa (Ontario) : Service correctionnel du Canada.

Pour obtenir le rapport complet en version PDF, veuillez en faire la demande par courriel à la [Direction de la recherche](#) ou par téléphone au 613-995-3975.

Vous pouvez également visiter la page des [Publications de recherche](#) pour une liste complète des rapports et sommaires de recherche.

RAPPORT COMPLET DISPONIBLE

RIB-18-03 - Profil des délinquantes reconnues coupables d'infractions liées à la fraude

Les délinquantes reconnues coupables de fraude présentent pour la plupart un risque de récidive allant de faible à modéré et purgent une peine de moins de quatre ans.

Pourquoi nous effectuons cette étude

Les comportements frauduleux, plus que les autres types de crimes contre les biens⁹, coûtent cher à la société. La documentation sur les femmes ayant commis des crimes financiers étant limitée, en particulier dans un contexte canadien, il est devenu nécessaire d'établir un profil de celles qui ont été reconnues coupables de fraude pour s'assurer d'élaborer et d'utiliser des stratégies appropriées de planification de gestion de cas et de traitement et améliorer les efforts de réadaptation dans la collectivité et en établissement.

Ce que nous avons fait

Nous avons extrait les données de l'ensemble des délinquantes purgeant une peine de ressort fédéral en établissement et dans la collectivité. Le 9 avril 2017, les femmes ont été séparées en deux groupes : celles reconnues coupables de fraude en vertu de l'article 380 du Code criminel du Canada ($n = 143$; 10,7 % de toutes les femmes) et celles reconnues coupables d'autres infractions (groupe de comparaison) ($n = 1 188$). Nous avons également examiné les dossiers correctionnels d'un sous-groupe de femmes dont la fraude excédait 5 000 \$ ($n = 36$).

Ce que nous avons constaté

Les femmes reconnues coupables de fraude, comparativement à celles reconnues coupables d'autres infractions, sont proportionnellement plus nombreuses à purger leur peine dans la collectivité (53,8 % par rapport à 47,3 %) qu'en établissement (46,2 % par rapport à 52,7 %) et sont en moyenne plus âgées (46 ans par rapport à 37 ans chez celles condamnées à des infractions à caractère non financier).

Les femmes reconnues coupables de fraude sont moins susceptibles que celles reconnues coupables d'autres infractions d'être autochtones (13 % par rapport à 33 %). Un peu plus du tiers d'entre elles (33,6 %) sont dans la région des Prairies et 30,1 % sont dans la région de l'Ontario. La majorité d'entre elles, comme celles reconnues coupables d'autres infractions, purgent une peine de moins de quatre ans (68,5 %).

Bien que la majorité des fraudeuses représentent un risque faible (53,4 % de celles en établissement et 70,1 % de celles

dans la collectivité), celles détenues sont plus susceptibles d'avoir un niveau élevé de besoins que celles surveillées dans la collectivité (43,1 % par rapport à 3,9 %).

La majorité des femmes dont la fraude excédait 5 000 \$ occupaient des postes de commis comptable, de gestionnaire de bureau et d'agent(e) financière et les montants en jeu étaient importants (de 20 000 \$ à 16 000 000 \$). Un autre sous-groupe de femmes, celles-là sans emploi au moment des infractions, avaient tendance à utiliser des moyens moins complexes (faisaient par exemple des chèques sans provision). Les femmes ont commis des crimes financiers principalement pour répondre aux besoins financiers de leur famille et/ou parce qu'elles avaient des problèmes de jeu. Fait à noter, la majorité présente un risque de récidive de faible à modéré, parce qu'elles n'ont jamais été condamnées à une peine de ressort fédéral dans le passé. Elles ont toutefois des besoins de niveau modéré à élevé au chapitre des attitudes (antisociales) et de la vie personnelle et affective.

Ce que cela signifie

Les délinquantes reconnues coupables de fraude sont généralement plus âgées et non autochtones, purgent une peine de moins de quatre ans et présentent un risque de récidive allant de faible à modéré. Le fait de comprendre les types particuliers de délinquantes peut contribuer à adapter la prestation des programmes et à déterminer d'autres domaines de services pouvant être bénéfiques, comme les programmes d'éducation et d'emploi. Comprendre les caractéristiques des femmes reconnues coupables de crimes financiers peut aussi aider à gérer leurs cas, notamment à cibler leurs besoins au chapitre de leurs attitudes et de leur vie personnelle et affective, dans les établissements et la collectivité.

Pour de plus amples renseignements

Pour obtenir une version PDF du rapport en entier ou pour toute autre question, vous pouvez joindre la [Direction de la recherche](#) par courriel ou par téléphone au 613-995-3975.

Vous pouvez également visiter la page des [Publications de recherche](#) pour une liste complète des rapports et sommaires de recherche.

Préparé par : K. Wanamaker, C. De Moor, C. Bjergso, K. Wardrop et D. Derksen

UNE PAGE SEULEMENT

⁹ Atkinson, J. L. et Quinsey, V.L. (2010). Neutralisation chez les délinquantes et délinquants. (Manuscrit non publié)

RIB-18-07 - Examiner le changement dans la répartition des délinquantes sous responsabilité fédérale

La transition vers une proportion plus importante de délinquantes sous surveillance dans la collectivité est le résultat d'une gestion efficace des cas.

Pourquoi nous avons effectué cette étude

Au cours des cinq dernières années, le Service correctionnel du Canada (SCC) a assisté à une hausse (de 304 délinquantes ou de 28,1 %) de la population de délinquantes sous responsabilité fédérale, qui est passée de **1 083 délinquantes** à la fin de l'exercice 2012-2013 à **1 387 délinquantes** à la fin de l'exercice 2017-2018. Il est vrai que la population de délinquantes sous responsabilité fédérale a augmenté de **603 délinquantes** à la fin de 2012-2013 à **679 délinquantes** en 2017-2018, mais la population carcérale a atteint un sommet en 2015-2016 et connaît maintenant un déclin. Par ailleurs, une croissance constante (de 228 délinquantes ou de 47,5 %) a été observée au sein de la population sous surveillance dans la collectivité dans le cadre d'une mise en liberté sous condition, celle-ci étant passée de **480 délinquantes** à la fin de 2012-2013 à **708 délinquantes** en 2017-2018. Il importe aussi de souligner que 2017-2018 a marqué une transition historique vers un nombre proportionnellement plus grand de délinquantes sous surveillance dans la collectivité qu'en incarcération. Le fait de comprendre cette récente transition peut permettre de faciliter l'affectation des ressources opérationnelles.

Population de délinquantes : de 2012-2013 à 2017-2018

Exercice	2012	2013	2014	2015	2016	2017
	2013	2014	2015	2016	2017	2018
En établissement	603	617	658	693	680	679
Dans la collectivité	480	489	527	574	651	708
Total	1 083	1 106	1 185	1 267	1 331	1 387
Ratio de délinquantes incarcérées et libérées	56/44	56/44	56/44	55/45	51/49	49/51

Ce que nous avons fait

Les dénombrements de fin d'exercice antérieurs des délinquants purgeant une peine de ressort fédéral dans des établissements ou sous surveillance dans la collectivité sont enregistrés en tant que rapports normalisés dans le Système intégré de rapports du SCC-Modernisé (SIR-M).

Les dénombrements antérieurs des admissions dans les pénitenciers fédéraux et des mises en liberté sont aussi enregistrés dans le SIR-M. Les données ont été extraites du module sur la capacité du SIR-M (15 avril 2018) afin d'établir une tendance sur cinq ans (de 2012-2013 à 2017-2018) des déplacements au sein de la population carcérale fédérale. Puis, un examen plus approfondi de la nature du roulement (admissions/libérations) au sein de la population a été entrepris.

Ce que nous avons constaté

Dans l'ensemble, les admissions des délinquantes dans les pénitenciers fédéraux sont passées de **412** en 2012-2013 à **519** en 2017-2018, ce qui représente une différence importante de **107 délinquantes** (ou 26 %). Lorsqu'on ventile ce déclin par

type d'admission dans le système fédéral, on note que le nombre de retours en établissement fédéral suivant la révocation de la mise en liberté sous condition est passé de 32,3 % en 2012-2013 à 28,5 % en 2017-2018.

Par ailleurs, le nombre total de mises en liberté d'un établissement fédéral semble avoir augmenté, passant de **452 délinquantes** en 2012-2013 à **569 délinquantes** en 2017-2018. De nouveau, après avoir ventilé le nombre total de mises en liberté par type, on note qu'il y a eu une augmentation constante des délinquantes mises en liberté dans le cadre d'une semi-liberté, qui sont passées de **185** en 2012-2013 à **321** en 2017-2018, ce qui représente une différence de **136 délinquantes** (ou de 73,5 %). Bien qu'il semble n'y avoir eu qu'un léger changement dans les révocations, il y a eu une augmentation importante des mises en liberté anticipées dans le cadre d'une semi-liberté, ce qui a mené à un nombre inférieur de jours passés en incarcération pour une portion importante de la population carcérale fédérale.

Mouvements de la population à l'échelle nationale : de 2012-2013 à 2017-2018

Exercice	Nombre total d'admissions	Admissions (révocation)	Nombre total de mises en liberté	Mises en liberté (semi-liberté)
2012-13	412	133	452	185
2013-14	429	111	406	153
2014-15	472	124	455	186
2015-16	541	149	521	207
2016-17	549	132	572	282
2017-18	519	148	569	321

Ce que cela signifie

Nonobstant le fait que la croissance de la population de délinquantes sous responsabilité fédérale a ralenti, il semble qu'un plus grand nombre de délinquantes sont libérées plus tôt au cours de leur peine et gérées en toute sécurité dans la collectivité. Ce sont les efforts combinés consacrés à la préparation efficace en vue d'une mise en liberté sécuritaire et à la gestion efficace des cas qui ont mené à la transition vers une plus grande proportion de délinquantes qui purgent une peine de ressort fédéral sous surveillance dans la collectivité qu'en incarcération.

Pour de plus amples renseignements

Vous pouvez joindre la [Direction de la recherche](#) par courriel ou par téléphone au 613-995-3975.

Vous pouvez également visiter la page des [Publications de recherche](#) pour une liste complète des rapports et sommaires de recherche d'une page.

Préparé par : Larry Motiuk et Bruno Jean

UNE PAGE SEULEMENT

RIB-18-11 - Conditions de mise en liberté des délinquantes sous responsabilité fédérale

En neutralisant les facteurs de risque, les taux de réincarcération n'ont pas augmenté en fonction du nombre de conditions imposées aux délinquantes. Les taux de suspension ont augmenté dans le cas des délinquantes autochtones seulement.

Pourquoi nous avons effectué cette étude

Des recherches antérieures ont démontré que le nombre de conditions spéciales imposées aux délinquantes sous responsabilité fédérale en liberté sous condition a augmenté entre 2000 et 2011, mais cette augmentation ne semble pas avoir eu de répercussions sur les taux de suspension ou de réincarcération¹⁰. La présente étude examine les tendances et les répercussions en ce qui a trait aux conditions imposées aux délinquantes autochtones et non autochtones sous responsabilité fédérale.

Ce que nous avons fait

La présente étude porte sur les délinquantes qui ont bénéficié d'une première mise en liberté sous condition entre avril 2013 et mars 2017. Dans l'ensemble, 1 351 délinquantes ont été mises en liberté; 30 % (n = 403) étaient Autochtones (21 % membres des Premières Nations, 8 % Métisses et 1 % Inuites). Les conditions imposées dans les 90 jours précédant la mise en liberté ont été examinées, ainsi que les tendances liées à celles-ci et leurs répercussions sur les taux de suspension et de réincarcération.

Ce que nous avons constaté

Presque toutes les délinquantes autochtones et non autochtones se sont vues imposer des conditions spéciales de mise en liberté (99,5 % par rapport à 99,6 %). Les conditions suivantes étaient les plus souvent imposées aux délinquantes autochtones : s'abstenir de consommer de l'alcool ou des drogues, éviter certaines personnes, suivre un plan de traitement ou de programmes ou se voir assigner à résidence. Les délinquantes non autochtones étaient plus susceptibles de se voir imposer d'autres conditions¹¹. Bien que le nombre moyen de conditions imposées aux délinquantes autochtones et non autochtones n'a pas varié de façon importante (5 par rapport à 4), il était plus probable pour les délinquantes autochtones de se voir imposer cinq conditions ou plus (58 % par rapport à 44 %)¹². Les délinquantes autochtones avaient un profil de risques plus élevé au moment de la mise en liberté et étaient plus susceptibles de se voir accorder une libération d'office.

Suspensions. Dans l'ensemble, 66 % des délinquantes autochtones et 38 % des délinquantes non autochtones assujetties à des conditions de mise en liberté ont été suspendues. Sans égard à l'ascendance, il était plus fréquent pour les délinquantes d'être suspendues si elles s'étaient vues imposer une condition d'assignation à résidence, l'interdiction de consommer des drogues ou de l'alcool ou l'obligation de suivre un traitement ou des programmes. Des analyses bidimensionnelles ont démontré que les taux de suspension augmentaient en fonction du nombre de conditions imposées, et ce, dans le cas des délinquantes autochtones

et non autochtones. Cependant, lorsque la période d'exposition au risque et d'autres facteurs de risque¹³ étaient neutralisés, le nombre de conditions imposées était lié à des taux de suspension plus élevés dans le cas des délinquantes autochtones seulement.

Réincarcérations. Près de la moitié (46 %) des délinquantes autochtones et 21 % des délinquantes non autochtones assujetties à des conditions de mise en liberté ont été réincarcérées. Il était plus fréquent pour les délinquantes autochtones d'être réincarcérées si elles s'étaient vues imposer une condition d'assignation à résidence, l'interdiction de consommer des drogues ou de l'alcool et l'interdiction de fréquenter certaines personnes. Alors que pour les délinquantes non autochtones, les taux de réincarcération étaient plus élevés si elles étaient assujetties à une condition d'assignation à résidence, à l'interdiction de consommer de l'alcool ou des drogues et à l'obligation de suivre un traitement ou des programmes. Cependant, lorsque la période d'exposition au risque et d'autres facteurs de risque étaient neutralisés¹⁴, il était impossible d'établir un lien direct entre le type ou le nombre de conditions imposées et les taux de réincarcération.

Ce que cela signifie

La même proportion de délinquantes autochtones et non autochtones se sont vues imposer des conditions de mise en liberté, mais le nombre de conditions était lié à l'augmentation des taux de suspension seulement dans le cas des délinquantes autochtones. Toutefois, ces constatations ne permettent pas d'établir un lien entre l'imposition de conditions spéciales de mise en liberté et la réincarcération pour aucun des deux groupes de délinquantes. Il est donc permis de croire que l'imposition de plus de conditions aux délinquantes autochtones peut entraîner l'accroissement des taux de suspension, mais ne permet pas d'améliorer la sécurité du public. Compte tenu des besoins élevés des délinquantes autochtones, tout particulièrement en ce qui a trait à la consommation abusive de substances, on peut penser que l'amélioration des services et du soutien offerts dans la collectivité pourrait avoir une incidence sur ces résultats.

Pour de plus amples renseignements

Vous pouvez joindre la [Direction de la recherche](#) par courriel ou par téléphone au 613-995-3975.

Vous pouvez aussi consulter la section des [Publications de recherche](#) où vous trouverez une liste complète des rapports et sommaires de recherche.

Préparé par : Shanna Farrell MacDonald

UNE PAGE SEULEMENT

¹⁰ M. Ritchie, C. Saddleback et R. Gobeil (2014). *Conditions spéciales et résultats postlibératoires au fil du temps* (ER 14-17). Ottawa, Ontario : Service correctionnel du Canada.

¹¹ Les autres conditions incluent : signalement à la police, interdiction de conduire, interdiction de se livrer à des jeux de hasard ou de se trouver dans des établissements de jeux, signalement de relations, restrictions financières, restrictions relatives à un réseau informatique et aux télécommunications, etc.

¹² Vingt-cinq délinquantes se sont vues imposer entre 10 et 14 conditions de mise en liberté; 76 % ont été libérées en Ontario. Quatre-vingts pour cent ont obtenu la libération d'office. Dans le cas de six délinquantes, le codage manuel des dossiers a permis de

constater qu'elles présentaient des problèmes de toxicomanie complexes et des besoins élevés en santé mentale ainsi que des problèmes de réceptivité qui ont nécessité beaucoup de structure et/ou de soutien au moment de la mise en liberté.

¹³ Les autres facteurs dont on n'a pas tenu compte dans l'analyse de survie étaient : la cote de sécurité à la mise en liberté, le type de mise en liberté, l'évaluation des facteurs dynamiques, l'évaluation des facteurs statiques, le potentiel de réinsertion sociale, le niveau de motivation, le Questionnaire informatisé sur la toxicomanie pour les femmes (QITF), les besoins en matière de traitement, les domaines de facteurs criminogènes, la région de libération, l'âge au moment de la mise en liberté ainsi que le numéro et la durée de la peine.

R-394 - Profil des délinquantes à sécurité minimale

Les délinquantes à sécurité minimale présentent un risque et des besoins moins élevés et obtiennent de meilleurs résultats correctionnels que les délinquantes d'autres groupes ayant une cote de sécurité différente.

Pourquoi nous avons effectué cette étude

L'assignation aux délinquants d'une cote de sécurité en fonction de leur risque d'inconduite en établissement, d'incidents de violence et d'évasion aide le Service correctionnel du Canada (SCC) à assurer la sécurité des établissements. Des études antérieures ont été menées sur des délinquantes à risque élevé, mais très peu de recherches ont porté sur les femmes incarcérées ayant une cote de sécurité minimale. Étant donné que la majorité des délinquantes passent au moins une partie de leur incarcération dans un établissement à sécurité minimale, le fait d'en savoir plus sur leur profil et leur expérience correctionnelle peut contribuer à éclairer les stratégies de gestion des cas.

Ce que nous avons fait

Les analyses ont porté sur quatre domaines d'expérience correctionnelle : l'information recueillie à l'admission, l'adaptation à l'établissement, la participation aux interventions et les résultats liés à la mise en liberté pour trois groupes de délinquantes : (1) les délinquantes qui étaient initialement placées dans un établissement à sécurité minimale et y sont restées jusqu'à leur mise en liberté (n = 296; 15 % des délinquantes autochtones); (2) les délinquantes qui ont obtenu une cote de sécurité minimale avant leur mise en liberté (n = 132; 35 % des délinquantes autochtones); et (3) les délinquantes qui n'avaient jamais obtenu une cote de sécurité minimale avant leur mise en liberté (n = 249; 46 % des délinquantes autochtones). L'information a été extraite du Système de gestion des délinquant(e)s et du Système informatisé de dépistage des troubles mentaux à l'évaluation initiale.

Ce que nous avons constaté

Les résultats indiquaient des différences marquées dans le profil et les résultats correctionnels par groupe.

- Par rapport aux autres groupes, les délinquantes ayant passé toute la période d'incarcération dans des établissements à sécurité minimale étaient les moins susceptibles d'avoir été reconnues coupables d'une infraction avec violence, avaient les cotes de risque et de besoins les plus faibles et étaient le moins susceptibles d'avoir des problèmes de santé mentale. Les délinquantes ayant toujours été dans des établissements à sécurité minimale étaient les moins susceptibles de violer les règles de l'établissement et de recevoir des sanctions.
- Conformément au principe du risque, les délinquantes qui ont obtenu et qui n'ont pas obtenu une cote de

sécurité minimale avant leur mise en liberté ont participé à plus de programmes correctionnels que les délinquantes ayant toujours eu une cote de sécurité minimale. Les délinquantes qui ont toujours été dans un établissement à sécurité minimale affichaient les taux les plus élevés d'achèvement de programmes, étaient plus susceptibles de bénéficier d'une mise en liberté discrétionnaire et avaient les meilleurs résultats au sein de la collectivité.

- Parmi tous les groupes examinés, en comparaison avec les délinquantes non autochtones, les délinquantes autochtones étaient plus susceptibles d'être considérées comme présentant un risque et des besoins plus élevés. Après leur mise en liberté, les taux de révocation étaient plus élevés, pour quelque raison que ce soit, que ceux des délinquantes non autochtones. De manière encourageante, les délinquantes autochtones affichaient souvent les taux les plus élevés d'inscription et d'achèvement en ce qui concerne les programmes et les interventions éducatives; de plus, 61 % des délinquantes autochtones ayant obtenu une cote de sécurité minimale avant leur mise en liberté avaient participé à des interventions destinées aux Autochtones.

Ce que cela signifie

Les résultats de l'étude sur le profil et les résultats des délinquantes purgeant une peine de ressort fédéral et ayant reçu une cote de sécurité minimale suggèrent que les décisions concernant la cote de sécurité attribuée aux délinquantes du SCC sont appropriées. Les délinquantes ayant reçu initialement une cote de sécurité minimale étaient les moins susceptibles de recevoir des sanctions pendant leur incarcération. Les résultats donnent une idée des domaines où des améliorations pourraient encore être apportées pour ce groupe, à savoir en mettant davantage l'accent sur la satisfaction des besoins des délinquantes autochtones à sécurité minimale.

Pour de plus amples renseignements

Wardrop, K., Thompson, J. et D. Derksen. (2018). *Profil des délinquantes à sécurité minimale* (Rapport de recherche R-394). Ottawa, Ontario : Service correctionnel du Canada.

Pour obtenir le rapport complet en version PDF, veuillez en faire la demande à la [Direction de la recherche](#) ou par téléphone, au 613-995-3975.

Vous pouvez également consulter la page des [Publications de recherche](#) pour une liste complète des rapports et sommaires de recherche.

RAPPORT COMPLET DISPONIBLE

R-406 - Prévalence nationale des troubles mentaux chez les délinquantes sous responsabilité fédérale

Les troubles mentaux sont très fréquents chez les délinquantes ; bon nombre de ces femmes auront besoin de services de santé mentale.

Pourquoi nous avons effectué cette étude

Le Service correctionnel du Canada (SCC) a besoin de renseignements sur la prévalence des principaux troubles mentaux chez les délinquants sous responsabilité fédérale pour être en mesure de planifier des services adéquats. Les travaux de recherche menés par le SCC ont révélé que les troubles mentaux sont plus fréquents chez les délinquants sous responsabilité fédérale que dans les échantillons constitués dans la collectivité. La prévalence de ces troubles pourrait être particulièrement élevée chez les délinquantes.

Ce que nous avons fait

L'étude visait à déterminer la prévalence des principaux troubles mentaux chez les délinquantes actuellement sous garde dans un établissement du SCC. À l'aide de l'entrevue clinique structurée pour les troubles de l'Axe I et de l'Axe II du DSM (SCID-I et SCID-II), les troubles suivants ont été évalués : 1) troubles de l'humeur; 2) troubles psychotiques; 3) troubles liés à la consommation de substances; 4) troubles anxieux; 5) troubles de l'alimentation; 6) jeu pathologique; 7) trouble de la personnalité antisociale (TPA); et 8) trouble de la personnalité limite (TPL). On a obtenu à la fois les taux de prévalence pour la vie entière et de prévalence actuelle (c.-à-d. dans le dernier mois). De février à octobre 2016, une délinquante sur trois figurant sur une liste de détenues a été invitée à participer à l'entrevue diagnostique. Au total, 154 délinquantes provenant des cinq régions ont consenti à participer à l'étude.

Ce que nous avons constaté

La plupart des délinquantes (79,2 %) satisfaisaient aux critères d'un diagnostic actuel de trouble mental ; le taux était de 95,6 % chez les délinquantes autochtones. Si l'on exclut les troubles liés à la consommation d'alcool et de substances et les TPA, les taux demeurent très élevés et s'établissent à plus de 60 %. Les troubles liés à la consommation d'alcool et de substances (vie entière) et les troubles anxieux actuels sont les plus répandus. Le trouble de stress post-traumatique (TSPT) est le trouble anxieux le plus répandu, puisque près du tiers des

délinquantes (33 %) en affichaient les caractéristiques. Les diagnostics de troubles concomitants sont fréquents ; par exemple, 64 % des détenues présentaient un trouble mental combiné à un trouble de la personnalité, et 82 % d'entre elles présentaient un trouble mental et un trouble lié à la consommation de substances. Selon l'Échelle d'évaluation globale du fonctionnement, 67 % des délinquantes atteintes d'un trouble mental ne présentaient pas d'incapacité ou présentaient un degré d'incapacité fonctionnelle allant de minimal à modéré. Dix-sept pour cent des délinquantes sous responsabilité fédérale sont atteintes de maladies mentales graves correspondant aux

diagnostics suivants : trouble dépressif caractérisé, trouble bipolaire de type 1, trouble bipolaire de type 2 ou trouble psychotique.

Taux de prévalence des principaux troubles de santé mentale actuellement diagnostiqués chez les détenues (N = 154)

Trouble mental	%
Tous les troubles	79,2
Troubles de l'humeur	22,1
Troubles psychotiques	4,6
Troubles liés à la consommation de substances ^a	76,0
Troubles anxieux	54,2
Troubles de l'alimentation	11,0
Trouble de la personnalité limite (TPL)	33,3
Trouble de la personnalité antisociale (TPA)	49,4

Remarque : Il est possible que le total ne corresponde pas à 100 %, car les participantes pourraient répondre aux critères diagnostiques de plus d'une catégorie.

^aLe diagnostic des troubles de toxicomanie, du TPA ou du TPL repose sur des estimations pour la vie entière.

Ce que cela signifie

Les troubles mentaux sont très fréquents chez les détenues, et beaucoup ont eu un TPA et un trouble lié à la consommation d'alcool et de substances au cours de leur vie. De nombreuses détenues dans les établissements du SCC ont besoin d'interventions ciblant les problèmes de santé mentale. Les résultats de l'étude serviront à élaborer des stratégies de gestion pour les services de santé mentale offerts par le SCC.

Pour de plus amples renseignements

Brown, G., Barker, J., McMillan, K., Norman, R., Derksen, D. et Stewart, L. (2018), *Prévalence nationale des troubles mentaux chez les délinquantes sous responsabilité fédérale – échantillon de la population carcérale (R-406)*, Ottawa (Ontario) : Service correctionnel du Canada.

Pour obtenir le rapport complet en version PDF, veuillez en faire la demande à la [Direction de la recherche](#) ou par téléphone au 613-995-3975.

Vous pouvez également visiter la page des [Publications de recherche](#) pour une liste complète des rapports et sommaires de recherche.

RAPPORT COMPLET DISPONIBLE

R-412 - Une évaluation de la fiabilité et de la validité de l'ERNSD

L'Échelle de réévaluation du niveau de sécurité pour les délinquantes est un outil fiable et valide pour le classement des délinquantes autochtones et non autochtones selon leur niveau de sécurité.

Pourquoi nous avons effectué cette étude

Les réévaluations du classement des délinquantes selon le niveau de sécurité ont lieu tout au long de leur incarcération pour que la cote de sécurité qui leur est attribuée soit appropriée à leur risque d'inconduite en milieu carcéral, ce qui inclut la menace à la sécurité du public en cas d'évasion. L'Échelle de réévaluation du niveau de sécurité pour les délinquantes (ERNSD) est utilisée de concert avec le jugement professionnel pour faciliter l'attribution de la cote de sécurité aux délinquantes sous responsabilité fédérale après la détermination du placement initial. L'objectif de la présente recherche était d'évaluer l'utilité de l'ERNSD pour s'assurer de sa fiabilité et de sa validité.

Ce que nous avons fait

L'échantillon final de l'étude comptait 645 réévaluations de l'ERNSD, réalisées pour un total de 499 délinquantes, du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2017. Une réévaluation fondée sur l'ERNSD était incluse à l'étude si, au cours de cette même période, une évaluation fondée sur l'ECNS avait eu lieu pour déterminer le placement initial de la délinquante. La fiabilité et la validité (tant convergente que prédictive) de l'outil ont été étudiées et, dans la mesure du possible, des analyses ont été réalisées séparément selon l'identité autochtone des délinquantes de l'échantillon.

Ce que nous avons constaté

D'après les résultats obtenus, la majorité des délinquantes autochtones et non autochtones ont fait l'objet d'une recommandation imposant une cote de sécurité minimale ou moyenne. La proportion de délinquantes classées dans chacun des niveaux de sécurité ne variait pas beaucoup selon l'identité autochtone.

Même si les réévaluations ont, de manière générale, eu lieu de manière opportune, 15 % des délinquantes avaient été soumises à leur réévaluation après le délai de deux ans prescrit par les politiques.

Les dérogations aux recommandations fondées sur l'ERNSD, en dehors des fourchettes discrétionnaires et de la politique opérationnelle, étaient plutôt fréquentes, et supérieures au seuil généralement recommandé. Lorsqu'ils accompagnaient leur recommandation discordante d'une justification, les agents chargés des cas invoquaient souvent l'attitude et le comportement actuel de la délinquante comme motif. Par ailleurs, les antécédents sociaux des Autochtones

ont souvent été considérés pour les délinquantes autochtones.

L'étude a révélé que l'ERNSD était généralement fiable et valide :

- La plupart des éléments de l'ERNSD ont démontré une association de faible à modérée avec le score total, affichant une cohérence interne acceptable.
- En ce qui concerne la validité convergente, tant les recommandations fondées sur l'ERNSD que les décisions finales concernant les cotes de sécurité affichaient une association de faible à modérée avec les mesures du risque et du potentiel de réinsertion sociale.
- En ce qui concerne la validité prédictive des résultats des délinquantes à l'ERNSD, tant en établissement que dans la collectivité, l'étude a démontré que les recommandations fondées sur l'ERNSD et les décisions finales concernant les cotes de sécurité affichaient une association de modérée à forte avec des infractions disciplinaires, une association forte avec les mises en liberté discrétionnaires et une association faible avec les révocations de mise en liberté sous condition.

Ce que cela signifie

Ces résultats appuient le recours continu à l'ERNSD pour les délinquantes dans le cadre du processus de réévaluation de leur cote de sécurité au sein du SCC. Toutefois, malgré cette conclusion, il serait pertinent d'envisager la mise en place de méthodes pour améliorer le calendrier des réévaluations pour certains groupes de délinquantes de même que le taux de décisions finales concernant la cote de sécurité incompatibles avec le score fourni par l'Échelle.

Pour de plus amples renseignements

Thompson, J. et K. Wardrop. (2018). *Une évaluation de la fiabilité et de la validité de l'Échelle de réévaluation du niveau de sécurité pour les délinquantes (Rapport de recherche R-412)*. Ottawa, Ontario, Service correctionnel du Canada, 2018.

Pour obtenir le rapport complet en version PDF, veuillez en faire la demande à la [Direction de la recherche](#) ou par téléphone au 613-995-3975.

Vous pouvez également visiter la page des [Publications de recherche](#) pour une liste complète des rapports et sommaires de recherche.

RAPPORT COMPLET DISPONIBLE

R-413 - Évaluation des délinquantes : Les variables sexospécifiques peuvent-elles améliorer la prédiction?

Une approche sexospécifique d'évaluation du risque et des besoins en fonction des données du SGD permet de prévoir avec exactitude les résultats chez les femmes.

Pourquoi nous avons effectué cette étude

Au cours des dernières décennies, les organismes correctionnels ont commencé à reconnaître les différences entre les facteurs qui sont associés aux hommes et aux femmes ayant des démêlés avec le système de justice pénale et leur réponse aux interventions, et ils ont intégré cette information à la mise au point de méthodes de traitement des délinquantes. On envisage de plus en plus l'hypothèse selon laquelle les différences entre les femmes et les hommes sont importantes dans l'évaluation du risque et des besoins, et des universitaires laissent entendre que certains facteurs pourraient être plus importants chez les femmes. La présente étude avait pour objet d'examiner la faisabilité d'utiliser le Système de gestion des délinquant(e)s (SGD) du Service correctionnel du Canada (SCC) pour élaborer un outil d'évaluation sexospécifique du risque et des besoins.

Ce que nous avons fait

Les femmes admises sous responsabilité fédérale en vertu d'un nouveau mandat de dépôt du 28 septembre 2009 au 8 janvier 2017 et mises en liberté dans la collectivité par la suite sont comprises dans la présente étude. Les femmes ont été réparties au hasard entre deux groupes, soit un groupe servant à la conception de l'outil d'évaluation ($n = 646$, 35 % de délinquantes autochtones) et un groupe servant à valider l'outil d'évaluation ($n = 620$, 38 % de délinquantes autochtones). Un groupe de référence apparié constitué d'hommes a également été formé afin d'évaluer les possibles différences dans les résultats de l'outil en fonction du sexe ($n = 647$, 36 % de délinquants autochtones). En raison des petits nombres, nous n'avons pu ventiler les résultats en fonction de l'identité autochtone.

Un examen du SGD a été réalisé afin de dégager les variables sans distinction de sexe et sexospécifiques qui devaient être prises en compte dans l'élaboration d'un outil d'évaluation sexospécifique. Le nombre d'éléments a ensuite été réduit au moyen d'une combinaison de statistiques descriptives, d'analyses de régression et d'analyses en composantes principales.

Ce que nous avons constaté

Les résultats indiquent qu'il a été possible d'utiliser le SGD pour créer un outil d'évaluation sexospécifique du risque et des besoins qui comprenait 22 éléments répartis parmi les neuf domaines suivants : 1) les antécédents criminels, 2) la consommation abusive de drogue et l'instabilité du logement, 3) une personnalité antisociale, 4) l'emploi, 5) la consommation excessive d'alcool; 6) les expériences

difficiles dans l'enfance, 7) les infractions avec violence et relatives aux armes, 8) le soutien et les ressources, 9) les incidents et les chefs d'accusation. Ces éléments étaient sans distinction de sexe ou sexospécifiques. Une cote globale de risque et de besoin faible, modérée ou élevée a été attribuée aux femmes afin de les classer par catégorie.

L'exactitude prédictive de l'outil d'évaluation sexospécifique a été considérée comme étant bonne, chaque élément et la cote globale étant associés à la probabilité de réincarcération dans un établissement fédéral. Chose intéressante, l'exactitude prédictive de l'outil s'est révélée comparable chez les hommes.

Les cotes établies par l'outil d'évaluation sexospécifique étaient de modérément à fortement associées aux cotes obtenues avec d'autres outils de gestion des cas du SCC (p. ex. Évaluation des facteurs statiques, Instrument de définition et d'analyse des facteurs dynamiques révisé et Indice du risque criminel). De plus, les cotes de risque et de besoin sexospécifiques ont permis de mieux prévoir la réincarcération quand elles étaient ajoutées aux outils existants du SCC.

Ce que cela signifie

Dans l'ensemble, les résultats de la présente recherche laissent entendre que les facteurs de risque et de besoins sexospécifiques et sans distinction de sexe fournissent des renseignements complémentaires et non concurrents, qui contribuent à l'évaluation du risque chez les délinquantes. L'adoption d'une approche holistique d'évaluation des délinquants a permis d'obtenir des renseignements utiles à la prévision des résultats dans la collectivité et pourrait améliorer les outils de gestion des cas existants. Néanmoins, d'autres recherches sont nécessaires pour valider le présent outil d'évaluation auprès des femmes autochtones et pour examiner davantage les facteurs considérés hypothétiquement comme étant sexospécifiques.

Pour de plus amples renseignements

Derkzen, D., Wardrop, K. et Wanamaker, K. (2019). *Évaluation des délinquantes : Les variables sexospécifiques peuvent-elles améliorer la prédiction du risque?* Rapport de recherche R-413. Ottawa (Ont.), Service correctionnel du Canada, 2019.

Pour obtenir le rapport complet en version PDF, veuillez communiquer avec la [Direction de la recherche](#) par courriel ou par téléphone, au 613-995-3975.

Vous pouvez également visiter la page des [Publications de recherche](#) pour obtenir une liste complète des rapports et des sommaires de recherche.

RAPPORT COMPLET DISPONIBLE

R-416 - Les femmes qui commettent des infractions sexuelles : profil et étude des résultats de programme

Les délinquantes sexuelles ont de plus grands besoins dans le domaine de la vie personnelle et affective et dans le domaine des relations matrimoniales et familiales. L'achèvement du Programme pour délinquantes sexuelles contribue au renforcement des compétences des délinquantes.

Pourquoi nous avons effectué cette étude

Même si les délinquantes sexuelles constituent une faible proportion de la population des délinquants purgeant une peine de ressort fédéral, il est important de comprendre leurs caractéristiques afin de concevoir et de mettre en œuvre des interventions et des stratégies de gestion des cas appropriées. Au Service correctionnel du Canada (SCC), le Programme pour délinquantes sexuelles (PDS), offert dans le cadre du continuum de soins du SCC, est composé de plusieurs modules ciblant les comportements négatifs passés, les croyances et les normes personnelles, la gestion des émotions, la communication, l'atteinte des buts, le comportement dans la collectivité, les relations et la sexualité. L'étude visait à : 1) examiner le profil des délinquantes sexuelles, y compris les données démographiques, les antécédents, les caractéristiques de l'infraction et de la peine, les renseignements sur le risque et les besoins, de même que les résultats après la mise en liberté; et 2) évaluer les gains de traitement et les résultats après la mise en liberté pour les délinquantes ayant terminé le PDS.

Ce que nous avons fait

Toutes les délinquantes sexuelles qui étaient sous la surveillance du SCC entre janvier 2000 et décembre 2017 ont été incluses dans les analyses se rapportant au profil des délinquantes sexuelles ($n = 117$). En ce qui concerne la partie de la recherche examinant l'incidence du Programme pour délinquantes sexuelles, les résultats d'un sous-échantillon de délinquantes sexuelles qui ont terminé le PDS ainsi que les résultats de la batterie d'évaluations réalisées entre 2010 et 2017 ont été examinés ($n = 33$). Afin de cerner les gains de traitement, des analyses par test t répétitives des mesures ont été réalisées, comparant les cotes moyennes aux mesures avant et après la participation du PDS.

Ce que nous avons constaté

Les résultats ont indiqué que les délinquantes sexuelles étaient habituellement dans la trentaine, de race blanche et avaient un niveau de scolarité inférieur au diplôme d'études secondaires. La durée moyenne des peines était d'un peu plus de trois ans et demi. Les renseignements sur les victimes indiquaient que plus du quart des délinquantes avaient commis une infraction sexuelle contre un membre de leur famille. Environ 86 % des victimes étaient des enfants. Plus de la moitié des délinquantes faisant partie de l'échantillon avaient plus d'une victime, la plupart des victimes étant des fillettes. La majeure partie des délinquantes sexuelles ont été évaluées comme présentant un risque élevé et ont manifesté des besoins élevés dans le domaine de la vie personnelle et affective et dans le domaine des relations matrimoniales et familiales, dans une

proportion nettement supérieure à celle des délinquantes non sexuelles.

Sur toutes les délinquantes sexuelles mises en liberté ($n = 87$), 15 % avaient été réincarcérées avant l'expiration du mandat (suivi moyen de 12 mois); l'une d'elles l'avait été pour une nouvelle infraction. Après l'expiration du mandat, 18 % de 72 femmes avaient reçu au moins une nouvelle condamnation d'après les dossiers du Centre d'information de la police canadienne (CIPC) (suivi moyen = 57 mois); deux nouvelles condamnations étaient pour des infractions sexuelles, six pour des infractions avec violence et sept pour des infractions sans violence.

Résultats du PDS

Le taux d'achèvement du PDS était de 82 %. Les délinquantes qui avaient terminé le PDS faisaient preuve d'un plus grand contrôle de leurs émotions, d'un comportement orienté vers un but et d'auto-efficacité, et elles affichaient des compétences en résolution de problèmes. De plus, elles se sentaient moins seules et vivaient moins de distorsions cognitives et de difficultés reliées au contrôle des impulsions. Les participantes ont déclaré être hautement satisfaites du PDS. Le taux de réincarcération avant l'expiration du mandat chez les délinquantes ayant terminé le Programme qui étaient mises en liberté ($n = 28$; suivi moyen de 12,5 mois) était de 10,7 %. Aucune d'elles n'a été réincarcérée pour une nouvelle infraction. Après l'expiration du mandat ($n = 21$), une femme a été réincarcérée; la raison en était une infraction sexuelle (suivi moyen de 22 mois).

Ce que cela signifie

Cette recherche a mis en évidence les caractéristiques des délinquantes sexuelles sous responsabilité fédérale. Les résultats ont démontré que la participation au PDS était associée à des gains de traitement. Une recherche ultérieure sur un plus vaste échantillon permettrait d'établir une preuve plus certaine de l'efficacité des interventions du PDS quant à la réduction de la récidive.

Pour de plus amples renseignements

Wanamaker, K. A., D. Derkzen, C. De Moor et K. Wardrop (2018). *Les femmes qui commettent des infractions sexuelles : profil et étude des résultats de programme* (Rapport de recherche R-416). Ottawa, Ontario : Service correctionnel du Canada.

Pour obtenir le rapport complet en version PDF, veuillez en faire la demande à la [Direction de la recherche](#) ou par téléphone au 613-995-3975.

Vous pouvez également visiter la page des [Publications de recherche](#) pour une liste complète des rapports et sommaires de recherche.

RAPPORT COMPLET DISPONIBLE

R-417 - Étude de validation de la typologie de la délinquance sexuelle chez les femmes incarcérées sous responsabilité fédérale

Les délinquantes sexuelles peuvent être classées sous quatre types correspondant à des caractéristiques, des voies et des besoins distincts.

Pourquoi nous avons effectué cette étude

Même si les femmes qui commettent des infractions sexuelles sont peu nombreuses, il est important de comprendre les motivations et facteurs sous-jacents à leur délinquance sexuelle, afin de faciliter l'élaboration de programmes correctionnels et d'optimiser les efforts de réinsertion sociale.

La présente étude avait pour but d'évaluer la validité du modèle descriptif de la délinquance sexuelle chez les femmes (MDDSF; Gannon, Rose et Ward, 2008, 2010, 2012) qui est utilisé pour classer les délinquantes sexuelles sous l'un des trois types établis. De plus, l'étude visait à évaluer la validité du quatrième type qu'ont proposé Lutfy et Derkzen (2014).

Ce que nous avons fait

Le MDDSF est un modèle de processus d'infraction propre aux femmes qui prend en considération les rôles des facteurs cognitifs, comportementaux, affectifs et contextuels ayant mené une délinquante sexuelle (DS) à commettre l'infraction à l'origine de sa peine. Ce modèle tient compte aussi des antécédents des délinquantes, ainsi que de la période de l'infraction et des périodes antérieure et postérieure. En fonction de ces facteurs, le modèle propose trois types distincts de DS : le type Comportement explicite/approche, le type Comportement dirigé/évitant et le type Comportement implicite/désorganisé. Dans une étude antérieure, il avait été conclu que le MDDSF constituait un mode de classement fiable des DS incarcérées dans le système correctionnel fédéral canadien (Lutfy et Derkzen, 2014). Pourtant, cette étude recommandait une quatrième voie, désignée sous le nom de Comportement adopté/approche.

Trente-trois femmes déclarées coupables d'infractions sexuelles qui avaient participé au Programme pour délinquantes sexuelles (PDS) entre 2010 et 2017 ont été sélectionnées au hasard pour cette étude. Deux chercheuses ont codifié de façon indépendante des renseignements extraits des profils criminels, des plans correctionnels et des rapports psychologiques, au moyen de la liste de vérification préliminaire des voies menant à la délinquance du MDDSF modifié (Gannon, Rose et Ward, 2012; Lutfy et Derkzen, 2014).

Ce que nous avons constaté

Un peu plus de 90 p. 100 des participantes ont été classées sous l'une des quatre voies distinctes. Le coefficient d'objectivité a été établi pour près de 50 p. 100 des dossiers, et la concordance de la classification a atteint 87,5 p. 100. Cependant, en raison de son nombre peu élevé, il a été difficile d'établir le coefficient de fiabilité du type Comportement implicite/désorganisé. Le quatrième type, proposé par Lutfy et Derkzen, a aussi été constaté chez ces participantes. Ce type semble donc permettre de mesurer un schéma de criminalité propre aux DS. Au total, la plus forte proportion de DS relevait du type Comportement explicite/approche, suivi par le type Comportement dirigé/évitant et, enfin, par le type Comportement adopté/approche. Ces résultats concordent avec ceux de Lutfy et Derkzen (2014), qui avaient signalé des proportions similaires de DS dans chacun des types.

Ce que cela signifie

Les conclusions donnent à penser que nous pourrions examiner les dossiers au lieu de mener des entrevues lorsqu'il s'agit d'appliquer le MDDSF modifié (Gannon et coll., 2010, 2012; Lutfy et Derkzen, 2014) pour classer les DS sous responsabilité fédérale dans l'un des quatre types distincts. Les délinquantes qui relèvent du type le plus fréquent (plus du tiers d'entre elles) ont commis des infractions pour des raisons liées à la satisfaction personnelle et n'ont pas été indûment influencées par un coaccusé.

Aux fins des futures recherches, nous gagnerions à retenir un plus grand nombre de participantes pour examiner l'utilité du MDDSF et du quatrième type proposé par Lutfy et Derkzen pour classer les DS. Par ailleurs, l'examen des taux de récidive associés à chacun des types appuierait les efforts de traitement et l'évaluation du risque.

Pour de plus amples renseignements

Wanamaker, K. A., Derkzen, D. et De Moor, C. (2018). *A Validation of Four Pathways to Women Who Sexually Offend* (Rapport de recherche R-417), Ottawa (Ontario), Service correctionnel du Canada.

Pour obtenir le rapport complet en version PDF, veuillez en faire la demande à la [Direction de la recherche](#) ou par téléphone au 613-995-3975.

Vous pouvez également consulter la page des [Publications de recherche](#) pour une liste complète des rapports et sommaires de recherche.

RAPPORT COMPLET DISPONIBLE

R-418 - Facteurs de risque liés au classement initial par niveau de sécurité des délinquantes : examen de la documentation

Les facteurs sans distinction de sexe et tenant compte des différences entre les sexes se rattachent à l'adaptation au milieu carcéral des délinquantes.

Pourquoi nous avons effectué cette étude

Le classement par niveau de sécurité des délinquants est un volet essentiel de la bonne gestion dans les établissements correctionnels. Leur niveau de sécurité dicte leurs conditions de détention, dont le type d'hébergement et les déplacements autorisés à l'intérieur de l'établissement, de même que les programmes qui leur sont offerts. Étant donné le rôle que le classement joue dans la sécurité et la protection des établissements, il est important de veiller au classement des délinquants au niveau de sécurité approprié en ayant recours à des outils d'évaluation valides.

Pour faciliter le classement initial par niveau de sécurité, le Service correctionnel du Canada (SCC) se sert actuellement de l'Échelle de classement par niveau de sécurité (ECNS), qui est composée de deux sous-échelles indépendantes, à savoir la sous-échelle de l'adaptation au milieu carcéral, qui évalue les risques liés à l'inconduite en établissement, et la sous-échelle d'évaluation du risque pour la sécurité, qui mesure le risque que le délinquant poserait pour le public en cas d'évasion. Fait important, des préoccupations ont été exprimées quant au fait que les outils d'évaluation « sans distinction de sexe », comme l'ECNS, ne tiennent pas forcément compte de tous les facteurs pertinents pour les délinquantes et qu'ils pourraient entraîner un surclassement ou un sous-classement pour elles.

Ce que nous avons fait

Pour le présent rapport, on a passé en revue la documentation afin de relever les facteurs qui devraient contribuer au classement initial par niveau de sécurité des délinquantes. On a examiné les données liées aux facteurs de risque potentiels qui pourraient se rattacher à trois résultats (adaptation au milieu carcéral, risque d'évasion et risque pour le public en cas d'évasion), de même qu'aux facteurs relatifs aux antécédents sociaux qui pourraient s'appliquer aux délinquantes autochtones. On a consulté de manière exhaustive plusieurs bases de données, notamment PsychInfo, Criminal Justice Abstracts, Sociological Abstracts, la base de données du NCJRS, celles des organismes correctionnels gouvernementaux, la base de données Dissertations and Theses, et Google Scholar. La recherche s'est terminée le 6 juillet 2018.

Ce que nous avons constaté

Dans l'ensemble, les résultats tendent à indiquer que plusieurs facteurs de risque sans distinction de sexe (âge, antécédents criminels, durée de la peine, appartenance à un gang, quotient intellectuel [Q.I.] [moins élevé], toxicomanie, et études et emploi) et plusieurs facteurs généralement réputés tenir compte des différences entre les sexes (antécédents en matière de traumatismes et d'actes de

violence, problèmes de santé mentale, relations dysfonctionnelles et responsabilités parentales) se rattachaient à l'adaptation au milieu carcéral et à l'évasion chez les délinquantes.

La recherche au SCC a démontré que les délinquantes autochtones avaient généralement une moins grande capacité d'adaptation au milieu carcéral que les délinquantes non autochtones et qu'elles étaient plus susceptibles d'être classées à un niveau de sécurité plus élevé. Fait important, les délinquantes autochtones étaient plus nombreuses que les délinquantes non autochtones à avoir des problèmes de toxicomanie, à avoir vécu une expérience dans un pensionnat indien, à avoir été retirées de leur foyer à un jeune âge et à avoir des antécédents en matière de traumatismes et d'actes de violence. Le lien entre certains de ces facteurs et l'adaptation au milieu carcéral est toutefois ambigu.

Ce que cela signifie

Plusieurs recommandations ont été formulées en vue de réduire la probabilité de surclassement des délinquantes admises dans un établissement. Elles comprennent la modification de la pondération des éléments afin de mettre en relief le lien différentiel avec les prédicteurs établis selon le sexe et l'intégration d'options d'intervention supplémentaires à leur égard (pour saisir les expériences uniques vécues par les femmes).

Notamment, il faut réaliser d'autres études pour déterminer si les facteurs de risque tenant compte des différences entre les sexes et les facteurs propres à la culture chez les délinquantes autochtones permettent de mieux prédire l'atteinte de résultats en établissement que seulement avec la contribution des facteurs de risque sans distinction de sexe. Il faut davantage examiner la valeur d'ajouter au processus de classement des éléments qui pourraient entraîner des préoccupations liées à la vie privée ou pénaliser les délinquantes en raison de leurs antécédents personnels négatifs.

Pour de plus amples renseignements

Wanamaker, K.A. (2018). *Facteurs de risque liés au classement initial par niveau de sécurité des délinquantes : examen de la documentation* (rapport de recherche R-418), Ottawa (Ontario), Service correctionnel du Canada.

Pour obtenir le rapport complet en version PDF, veuillez en faire la demande à la [Direction de la recherche](#) ou par téléphone au 613-995-3975.

Vous pouvez également visiter la page des [Publications de recherche](#) pour obtenir une liste complète des rapports et sommaires de recherche.

RAPPORT COMPLET DISPONIBLE

SR-18-01 – Sondage international sur les services correctionnels 2018 : La réinsertion sociale

Les organisations font face à des difficultés semblables sur le plan de la réinsertion sociale et adoptent des solutions holistiques et collaboratives.

Pourquoi nous avons effectué cette étude

Les organisations correctionnelles évoluent dans un milieu en constante évolution et elles doivent s'attaquer de façon proactive aux difficultés auxquelles elles sont confrontées. Pour une quatrième année de suite, le Service correctionnel du Canada (SCC) a mené une consultation internationale afin de mieux connaître les problèmes auxquels se heurtent les organisations correctionnelles d'autres pays, ainsi que les stratégies qu'elles adoptent pour les surmonter. Le sondage était axé sur trois secteurs problématiques dans le domaine de la réinsertion sociale : 1) outils et capacité d'intervention en matière de réinsertion sociale; 2) capacité dans la collectivité; 3) enjeux de gouvernance.

Ce que nous avons fait

L'échantillon cible était constitué d'environ 170 organisations correctionnelles internationales affiliées à l'ICPA et de ministères provinciaux et territoriaux des services correctionnels au Canada. Les répondants ont eu accès au sondage entre le 18 mai et le 13 juillet 2018. En tout, 14 organisations correctionnelles représentant 8 pays ont participé au sondage.

Ce que nous avons constaté

Dans l'ensemble, les résultats de cette consultation internationale offrent un aperçu des efforts de réinsertion sociale dans d'autres pays:

- Même si l'on tient compte de la grande diversité des organisations répondantes et des caractéristiques des délinquants sous leur responsabilité, les difficultés auxquelles elles font face sont remarquablement semblables. Un grand nombre d'organisations correctionnelles participantes ont fait état de problèmes courants liés à l'infrastructure en établissement et dans la collectivité et à la disponibilité des logements, des programmes sociaux et des possibilités d'emploi dans la collectivité.
- Un nombre moins élevé d'organisations ont mentionné des difficultés continues dans le secteur de la gouvernance, mais celles qui l'ont fait étaient confrontées à des problèmes précis causés par des lois et des politiques qui ne reflètent plus la réalité actuelle du système correctionnel, et elles ont précisé qu'elles n'avaient pas les ressources nécessaires pour assurer un suivi adéquat du rendement en matière d'efficacité de l'organisation.

Fait encourageant, les réponses montrent que les organisations correctionnelles ont recours à différentes solutions créatives pour surmonter les problèmes liés à la réinsertion sociale :

- ces solutions font souvent intervenir la création de stratégies à l'échelle de l'organisation pour améliorer l'accès aux services de santé et de réadaptation;
- des procédures sont élaborées pour préparer la réinsertion sociale des délinquants avant la libération,
- des partenariats sont noués avec des organisations communautaires et d'autres ministères afin d'améliorer les résultats des délinquants.

De nombreuses organisations ont indiqué qu'elles devaient évaluer systématiquement l'efficacité de ces initiatives et étudier de façon critique les progrès par rapport à leurs objectifs.

Ce que cela signifie

Dans l'ensemble, cette consultation internationale, à l'instar des consultations des années précédentes, met en évidence l'importance des partenariats internationaux et de la mise en commun des connaissances entre les organisations correctionnelles. Au cours des quatre dernières années, les organisations ont régulièrement souligné l'importance de s'attaquer aux problèmes de façon holistique avec la collaboration des partenaires et des intervenants dans le cadre élargi de la société. Les organisations sont souvent confrontées aux mêmes difficultés, et la diffusion des connaissances sur les pratiques exemplaires peut avoir des avantages considérables.

Pour de plus amples renseignements

Service correctionnel du Canada. (2018). *Sondage international sur les services correctionnels 2018 : La réinsertion sociale* (Rapport spécial 18-01). Ottawa (Ontario) : Service correctionnel du Canada.

Pour obtenir le rapport complet en version PDF ou pour toute autre information, veuillez en faire la demande par courriel à la [Direction de la recherche](#) ou par téléphone au 613-995-3975.

Vous pouvez également visiter la page des [Publications de recherche](#) pour une liste complète des rapports et sommaires de recherche

RAPPORT COMPLET DISPONIBLE

SR-18-02 – Incidents de surdose chez les délinquants sous responsabilité fédérale, de 2012-2013 à 2016-2017

Les cas de surdose dans les établissements carcéraux fédéraux ont augmenté au cours des cinq dernières années; la plupart sont dus à une consommation d'opioïdes et ne sont pas létaux.

Pourquoi nous avons effectué cette étude

L'augmentation du nombre d'incidents de surdose, particulièrement d'opioïdes, est une préoccupation croissante au sein de la société canadienne (Comité consultatif spécial sur l'épidémie de surdoses d'opioïdes, 2018; Santé Canada, 2017). De nombreux rapports ont décrit les tendances observées dans la collectivité, mais il existe peu de données détaillées sur les tendances relatives aux incidents de surdose chez les détenus. Le présent rapport favorise une meilleure compréhension du sujet en examinant l'ensemble des incidents de surdose chez les délinquants incarcérés dans un établissement carcéral fédéral au cours d'une période de cinq ans (de 2012-2013 à 2016-2017).

Ce que nous avons fait

Nous avons procédé à l'extraction de données de la base de données sur les délinquants du SCC, le Système de gestion des délinquant(e)s (SGD), afin de cibler tous les incidents susceptibles d'être liés à une surdose. Une surdose non létale a été définie comme un incident lors duquel la consommation de drogues a nécessité des soins médicaux assurant la survie (p. ex. : administration de naloxone ou réanimation cardiopulmonaire), tandis qu'une surdose létale a été définie comme telle lorsqu'un rapport médical l'indiquait comme cause officielle du décès.

Ce que nous avons constaté

Pendant la période d'examen de cinq ans, 330 incidents de surdose ont été ciblés aux fins d'analyse. Plus des trois quarts (77 %) des cas ont été désignés en tant que surdoses non intentionnelles et non létales, 15 % comme des surdoses intentionnelles et non létales, et 7 % comme des surdoses létales intentionnelles ou non intentionnelles. Le nombre de cas de surdose a plus que doublé en cinq ans, passant de 40 en 2012-2013 à 88 en 2016-2017. On observe une hausse particulièrement marquée du nombre d'incidents de surdose dans la région des Prairies; en fait, en 2016-2017, 48 % (42) de tous les incidents de ce genre se sont produits dans cette région, comparativement à 20 % (8) en 2012-2013.

En ce qui concerne les substances en cause dans les surdoses, les opioïdes sont les plus courants, étant soupçonnés ou confirmés dans plus de la moitié des cas. Le pourcentage des surdoses mettant en cause le fentanyl est par ailleurs passé de 3 % (1) en 2012-2013 à 26 % (23) en 2016-2017. Le fentanyl est la substance qui a le plus souvent été constatée lors de surdoses létales, à savoir dans 36 % (8) des cas.

Bien que la consommation d'opioïdes ait souvent été mise en cause dans les cas de surdoses létales et de surdoses non intentionnelles et non létales (évident dans 91 % et 57 % des cas respectivement), celle-ci n'a été que rarement la cause de surdoses intentionnelles non létales. Ces incidents étaient le plus souvent dus (dans 85 % des cas) à la consommation de médicaments d'ordonnance (p. ex. anticonvulsifs, antidépresseurs, médicaments contre les maladies cardiovasculaires).

L'analyse des caractéristiques des délinquants qui ont fait des surdoses révèle que ces délinquants étaient généralement des hommes (92 %) blancs (58 %) ou autochtones (36 %) âgés de 25 à 34 ans (39 %) dits « à sécurité moyenne » (72 %), purgeant une peine relativement courte (moins de quatre ans) (41 %) et ayant commis un crime violent grave comme infraction à l'origine de la peine (31 % avaient commis un vol qualifié et 21 % avaient commis un homicide).

Les délinquants impliqués dans des incidents de surdose avaient souvent des besoins importants en matière de toxicomanie et de santé mentale; 95 % des délinquants avaient des problèmes liés aux drogues, et 54 % avaient des problèmes d'alcool, alors que 92 % avaient au moins un trouble mental connu, tandis que 89 % avaient des antécédents de comportement d'automutilation ou suicidaire. Les délinquants présentaient souvent des difficultés à s'adapter au milieu carcéral, comme en témoignent les incidents liés à la sécurité et à la discipline.

Ce que cela signifie

Les constatations figurant dans le rapport tendent à indiquer que la crise des opioïdes dans la collectivité peut s'être étendue au milieu carcéral. Alors que cette crise continue de toucher la population de délinquants sous responsabilité fédérale, le SCC demeure déterminé à déployer des efforts visant à atténuer la consommation de drogue en établissement et à réduire la probabilité des incidents de surdose. La disponibilité répandue de la naloxone dans les établissements, de même que le programme de naloxone sur ordonnance à emporter à domicile du SCC, le programme de traitement de substitution aux opioïdes, les programmes pour délinquants toxicomanes et le Programme d'échange de seringues dans les prisons s'inscrivent dans le cadre des efforts visant à réduire les méfaits liés à la consommation de drogue et à améliorer la santé des délinquants. Le rapport favorise l'atteinte de l'objectif du SCC visant à offrir des milieux carcéraux sûrs en contribuant à l'acquisition de connaissances sur les tendances constatées récemment au sujet des surdoses létales et non létales en établissement.

Références

Comité consultatif spécial sur l'épidémie de surdoses d'opioïdes (2018). *Décès apparemment liés à la consommation d'opioïdes au Canada (de janvier 2016 à décembre 2017)*. Rapport publié en ligne. Ottawa (Ontario) : Agence de la santé publique du Canada.

Santé Canada (2017). *Mesures du gouvernement du Canada sur les opioïdes : 2016 et 2017*. Ottawa (Ontario) : Sa Majesté la reine du chef du Canada, représentée par le ministre de la Santé.

Pour de plus amples renseignements

McKendy, L., Biro, S., et Keown, L. A. (2018). *Incidents de surdose chez les délinquants sous responsabilité fédérale*. Rapport spécial SR-18-02. Ottawa (Ontario) : Service correctionnel du Canada. Pour obtenir la version PDF du rapport complet, ou pour toute autre question, vous pouvez joindre la [Direction de la recherche](#) par courriel ou par téléphone au 613-995-3975.

Vous pouvez également visiter la page des [Publications de recherche](#) pour une liste complète des rapports et des sommaires de recherche.

RAPPORT COMPLET DISPONIBLE

RIB-18-04 - Examen des caractéristiques des délinquants sous responsabilité fédérale placés en isolement préventif

Les caractéristiques des délinquants placés en isolement préventif les distinguent des autres délinquants et en font des cibles d'intervention.

Pourquoi nous avons effectué cette étude

Ces dernières années, on a constaté une diminution considérable du nombre de délinquants sous responsabilité fédérale placés en isolement préventif. D'avril 2014 à mars 2018, la population de délinquants sous responsabilité fédérale en isolement préventif a reculé de 56,4 % (de 780 à 340). L'examen des caractéristiques des délinquants placés en isolement préventif a fait ressortir des renseignements importants, en particulier la nécessité de trouver des solutions de rechange pour les délinquants qui n'ont pas besoin d'interventions en santé mentale afin de réduire le recours à l'isolement préventif dans les établissements correctionnels fédéraux.

Ce que nous avons fait

Tous les renseignements sur les délinquants sous responsabilité fédérale placés en isolement préventif ont été tirés du Système de gestion des délinquant(e)s du Service correctionnel du Canada (SCC) le 4 mars 2018. À cette date, il y avait 340 délinquants en isolement préventif (334 hommes et 6 femmes). Les motifs du placement en isolement préventif aux termes de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* [alinéas 31(3)a, b) et c)] étaient les suivants : dans 182 cas (ou 53,5 %), *le détenu compromet la sécurité d'une personne ou du pénitencier*, dans 23 cas (ou 6,8%), *le détenu nuit au déroulement d'une enquête* et dans 135 cas (ou 39,7 %), *la sécurité du détenu est en danger*. Compte tenu de la représentation relativement faible des délinquantes en isolement préventif, l'étude a porté uniquement sur les hommes. La cote de sécurité attribuée aux délinquants au moment de leur placement en isolement était la suivante : cote maximale dans 199 cas (ou 62 %), cote moyenne dans 117 cas (ou 36 %) et cote minimale dans 6 cas (ou 2 %).

Ce que nous avons constaté

L'examen des deux mesures objectives utilisées pour recueillir des renseignements sur les antécédents criminels (Index de risque criminel - IRC) et la désignation du niveau de sécurité (Échelle de classement par niveau de sécurité - ECNS) à l'admission des délinquants dans un établissement fédéral a fait état d'une faible différence dans la cote de risque ou la cote de sécurité des délinquants pour les divers motifs de placement en isolement. Cependant, on a relevé des différences considérables entre la population placée en isolement préventif et la population carcérale en ce qui a trait à l'IRC (risque de récidive élevé/très élevé; 67 % et 38 %, respectivement) et à l'ECNS (cote de sécurité maximale attribuée; 59 % et 31 %, respectivement).

Par ailleurs, l'évaluation effectuée à l'aide de l'Instrument de définition et d'analyse des facteurs dynamiques (besoins du cas) à l'admission des délinquants dans un établissement fédéral a permis de relever des différences considérables entre les délinquants placés en isolement préventif et ceux du groupe de comparaison, la population carcérale. Les besoins de la population placée en isolement préventif étaient « élevés » par rapport à ceux du groupe de comparaison (92 % et 64 %,

respectivement). En particulier, les délinquants placés en isolement préventif étaient plus susceptibles d'être considérés comme ayant des « besoins élevés » dans le domaine Vie personnelle et affective (66 % et 47 %, respectivement), des « besoins élevés » dans le domaine Attitudes (64 % et 38 % respectivement) et des « besoins élevés » dans le domaine Toxicomanie (58 % et 41 %, respectivement).

Voici certaines caractéristiques comparatives intéressantes relevées pour la population placée en isolement préventif par rapport à la population carcérale dans le domaine Vie personnelle et affective : impulsif (92 % et 70 %, respectivement), la capacité de générer des choix est limitée (87 % et 67 %, respectivement), a de la difficulté à résoudre des problèmes interpersonnels (81 % et 63 %, respectivement), a une tolérance limitée aux frustrations (74 % et 40 %, respectivement) et agit souvent d'une manière agressive (72 % et 35 %, respectivement).

De plus, dans le domaine Attitudes, on a relevé les caractéristiques suivantes : a une attitude anticonformiste à l'égard de la société (91 % et 68 %, respectivement); a une attitude négative envers le système de justice pénale (83 % et 57 %, respectivement); a une attitude favorable à la violence instrumentale ou axée sur un but (76 % et 45 %, respectivement); a une attitude négative envers le système correctionnel (73 % et 30 %, respectivement).

Ce que cela signifie

Comme solutions de rechange viables et sécuritaires au placement en isolement préventif pour les délinquants qui n'ont pas besoin d'interventions en santé mentale, on propose ce qui suit :

- gérer ces délinquants dans des milieux très structurés ayant une routine active;
- leur fournir un environnement stimulant;
- mettre en place des stratégies pour réduire la résistance au traitement.

Il est important que les programmes offerts à ces délinquants ciblent la résolution des problèmes, la maîtrise de la colère, la prévention de la violence, les relations interpersonnelles et la consommation abusive d'alcool ou de drogues.

Pour de plus amples renseignements

Veillez envoyer un courriel à la [Direction de la recherche](#) ou téléphoner au 613-995-3975.

Vous pouvez également consulter la page des [Publications de recherche](#) pour une liste complète des rapports et sommaires de recherche.

Préparé par : Larry Motiuk et Leslie-Anne Keown

UNE PAGE SEULEMENT

RIB-18-05 - Prédiction de la population carcérale sous responsabilité fédérale : 2017-2018

Les prévisions récentes relatives à la population carcérale sous responsabilité fédérale semblent viables et exactes.

Pourquoi nous effectuons cette étude

Le Service correctionnel du Canada (SCC) a revu ses prévisions relatives à la population carcérale en 2017. Un modèle de prévision antérieur a été appliqué pour réaliser de nouvelles estimations de la population de délinquants à partir de la fin de mars 2017 jusqu'à la fin de 2027. Le présent document fait état de l'exactitude des nouvelles estimations de la population après une année en 2018.

Ce que nous avons fait

Une base de données prévisionnelles, formée des instantanés hebdomadaires du dénombrement de 1990-1991 à 2016-2017, a été créée à partir du Système de gestion des délinquant(e)s du SCC. La base de données des séries chronologiques historiques de la population carcérale a servi à élaborer d'autres scénarios provisoires pour les délinquants et les délinquantes jusqu'à 2027. Les projections pour les délinquants et les délinquantes sous responsabilité fédérale ont été estimées séparément, puisque les tendances historiques pour ces deux groupes sont très différentes.

Le logiciel SAS/ETS a servi à examiner et à analyser les données de séries chronologiques univariées ainsi qu'à choisir le modèle le mieux adapté. Le fait de calculer l'estimation pour chaque niveau de sécurité dans les cinq régions administratives du SCC a permis une plus grande précision puisque les différences qui se produisent au fil du temps relativement à ces sous-populations ont été prises en compte.

Ce que nous avons constaté

Les prévisions de la population tiennent compte du dénombrement effectué dans tous les établissements le dernier mardi de l'année financière à minuit. Au 27 mars 2018, le nombre réel de détenus à l'échelle nationale était de 13 967. À la fin de l'année financière 2017-2018, la prévision nationale était évaluée à 13 942. Dans l'ensemble, on a constaté une légère différence dans les prévisions de -25, ainsi qu'une très mince marge d'erreur, soit de -0,18 % (ou <0,5 %).

Pour ce qui est des hommes détenus le 27 mars 2018, le compte réel s'élevait à 13 288. En ce qui a trait à la fin de l'année financière 2017-2018, les prévisions relatives aux hommes étaient évaluées à 13 258. Pour les hommes, la différence dans les prévisions était plus mince, soit de -30, de même, la marge d'erreur était également très mince, soit de -0,23 % (ou <0,5 %).

En ce qui concerne les femmes détenues le 27 mars 2018, le compte réel était de 679. Pour la fin de l'année financière

2017-2018, les prévisions relatives aux femmes étaient de 684.

Pour les femmes, la différence dans les prévisions était faible, soit de +5 et, encore une fois, la marge d'erreur était mince, soit de +0,73 % (ou <1 %).

Pour ce qui est des prévisions régionales, les populations plus faibles entraînent forcément une augmentation de la proportion entre les prévisions et les différences observées. La variation (+/-) dans les différences a été observée dans toutes les régions. Sans surprise, les différences étaient relativement faibles et compensaient cumulativement les totaux à l'échelle nationale.

Prévisions de la population nationale et régionale pour 2017-2018

Fin de l'année financière	Prévisions	Valeur observée	Prévision c. différence observée	% d'erreur
Atlantique	1 318	1 300	+18	+1,36
Québec	2 997	2 988	+9	+0,30
Ontario	3 424	3 513	-89	-2,60
Prairies	4 062	3 998	+64	+1,58
Pacifique	2 141	2 168	-27	-1,26
National	13 942	13 967	-25	-0,18
Hommes	13 258	13 288	-30	-0,23
Femmes	684	679	+5	+0,73

Ce que cela signifie

Dans l'ensemble, on a conclu que le nombre de détenus à l'échelle nationale correspondait aux prévisions nationales de fin d'année. Comme on l'avait prévu, à la fin de l'année le compte réel s'approchait des prévisions. Pour l'instant, il semble que la méthode pour établir les prévisions relatives à la population du SCC est satisfaisante sur le plan méthodologique et que l'évaluation continue aide à l'élaboration de modèles.

Pour de plus amples renseignements

Vous pouvez joindre la [Direction de la recherche](#) par courriel ou par téléphone au 613-995-3975.

Vous pouvez également visiter la page des [Publications de recherche](#) pour une liste complète des rapports et sommaires de recherche.

Préparé par : Larry Motiuk et Ben Vuong

UNE PAGE SEULEMENT

RIB-18-06 - Expliquer le déclin au sein de la population carcérale sous responsabilité fédérale

Les déclinés au sein de la population carcérale sous responsabilité fédérale sont attribuables aux efforts de préparation efficiente en vue d'une libération en toute sécurité et de gestion efficace des cas.

Pourquoi nous avons effectué cette étude

Au cours des cinq dernières années, le Service correctionnel du Canada (SCC) a assisté à un déclin important (de 1 257 délinquants ou de 8,7 %) de sa population carcérale sous responsabilité fédérale, qui est passée de 15 224 délinquants à la fin de l'exercice 2012-2013 à **13 967 délinquants** en 2017-2018. Par ailleurs, une augmentation importante (de 1 539 délinquants ou de 20,2 %) a été observée au sein de la population de délinquants sous surveillance dans le cadre d'une mise en liberté sous condition, celle-ci étant passée de 7 628 délinquants à la fin de l'exercice 2012-2013 à **9 167 délinquants** en 2017-2018. Le fait de comprendre pourquoi ces changements se sont produits dans les lignes de tendances au sein de la population carcérale permettra de faciliter l'affectation des ressources opérationnelles.

Ce que nous avons fait

Les dénombrements de fin d'exercice antérieurs des délinquants purgeant une peine de ressort fédéral dans des établissements ou sous surveillance dans la collectivité sont enregistrés en tant que rapports normalisés dans le Système intégré de rapports du SCC-Modernisé (SIR-M). Les dénombrements antérieurs des admissions dans les pénitenciers fédéraux et des mises en liberté sont aussi enregistrés dans le SIR-M.

Les données ont été extraites du SIR-M (15 avril 2018) afin d'établir une tendance sur cinq ans (de 2012-2013 à 2017-2018) des déplacements au sein de la population carcérale sous responsabilité fédérale. Puis, un examen plus approfondi de la nature du roulement (admissions/libérations) au sein de la population a été entrepris.

Ce que nous avons trouvé

Dans l'ensemble, les admissions dans les pénitenciers fédéraux sont passées de **8 069 délinquants** en 2012-2013 à **6 960 délinquants** en 2017-2018, ce qui représente une différence importante de **1 109 délinquants** (ou de 13,7 %). Lorsqu'on ventile ce déclin par type d'admission dans le système fédéral, on note que le nombre de retours en établissement fédéral suivant la révocation de la mise en liberté sous condition a chuté de façon importante, passant de **2 893 délinquants** en 2012-2013 à **2 125 délinquants** en 2017-18, soit une différence de **768 délinquants** (ou de 26,5 %). Le déclin des révocations de la mise en liberté sous condition compte pour 69 % de la baisse du nombre total d'admissions dans les pénitenciers fédéraux.

D'un autre côté, le nombre total de mise en liberté d'un établissement fédéral semble avoir diminué, passant de **7 845 délinquants** en 2012-2013 à **7 511 délinquants** en 2017-2018. De nouveau, après avoir ventilé le nombre total de mises en liberté par type, on note qu'il y a eu une augmentation constante des délinquants mis en liberté dans le cadre d'une semi-liberté, qui sont passés de **1 828** en 2012-2013 à **2 621** en 2017-2018, soit une différence de **793 délinquants** (ou de 43,4 %). Cela est bien différent du déclin observé parmi les mises en liberté dans le cadre d'une libération d'office, qui sont passées de **5 588** en 2012-2013 à **4 429** en 2017-2018, ce qui représente une différence de **1 159** (ou de 20,7 %). Bien qu'il semble y avoir eu une baisse du nombre de mises en liberté sous condition, il y a eu une augmentation importante des mises en liberté anticipées dans le cadre d'une semi-liberté, ce qui a mené à un nombre inférieur de jours passés en incarcération pour une portion importante de la population carcérale fédérale.

Mouvements de la population à l'échelle nationale - De 2012-2013 à 2017-2018

Exercice	Nombre total d'admissions	Admissions (révocation)	Nombre total de mise en liberté	Mises en liberté (semi-liberté)
2012-2013	8 069	2 893	7 845	1 828
2013-2014	7 900	2 715	7 995	1 882
2014-2015	7 397	2 503	7 827	1 975
2015-2016	7 449	2 476	7 919	2 130
2016-2017	7 154	2 146	7 837	2 527
2017-2018	6 960	2 125	7 511	2 621

Ce que cela signifie

Nonobstant le fait qu'un plus grand nombre de délinquants sous responsabilité ont été libérés plus tôt au cours de leur peine et gérés en toute sécurité dans la collectivité, ce sont les efforts combinés consacrés à la préparation efficiente en vue d'une mise en liberté sécuritaire et à la gestion efficace des cas qui ont mené à l'important déclin de la population carcérale sous responsabilité fédérale.

Pour de plus amples renseignements

Vous pouvez joindre la [Direction de la recherche](#) par courriel ou par téléphone au 613-995-3975.

Vous pouvez également visiter la page des [Publications de recherche](#) pour une liste complète des rapports et sommaires de recherche d'une page.

Préparé par : Larry Motiuk

UNE PAGE SEULEMENT

RIB-18-09 - Prédiction de la population sous responsabilité fédérale dans la collectivité : 2017-2018

Les prévisions récentes relatives à la population sous responsabilité fédérale dans la collectivité semblent viables et exactes.

Pourquoi nous effectuons cette étude

Le Service correctionnel du Canada (SCC) a revu ses prévisions relatives à la population sous surveillance dans la collectivité en 2017. Un modèle de prévision antérieur a été appliqué pour réaliser de nouvelles estimations de la population de délinquants à partir de la fin de mars 2017 jusqu'à la fin de 2027. Le présent document fait état de l'exactitude des nouvelles estimations de la population en 2018, après une année.

Ce que nous avons fait

Une base de données prévisionnelles, formée des instantanés hebdomadaires du dénombrement de 1990-1991 à 2016-2017, a été créée à partir du Système de gestion des délinquant(e)s du SCC. La base de données des séries chronologiques historiques de la population sous surveillance dans la collectivité a servi à élaborer d'autres scénarios provisoires pour les délinquants et les délinquantes jusqu'à 2027. Les projections pour les délinquants et les délinquantes sous surveillance dans la collectivité ont été estimées séparément, puisque les tendances historiques pour ces deux groupes sont très différentes.

Les prévisions de la population tiennent compte du dénombrement effectué dans tous les établissements le dernier mardi de l'exercice financier, à minuit. Le logiciel SAS/ETS a servi à examiner et à analyser les données de séries chronologiques univariées ainsi qu'à choisir le modèle le mieux adapté. Le fait de calculer l'estimation pour chaque surveillance dans la collectivité dans les cinq régions administratives du SCC a permis une plus grande précision puisque les différences qui se produisent au fil du temps relativement à ces sous-populations ont été prises en compte.

Ce que nous avons constaté

Au 27 mars 2018, le nombre réel de délinquants sous surveillance dans la collectivité à l'échelle nationale était de **9 167**. À la fin de l'exercice 2017-2018, la prévision nationale était évaluée à **9 004**. Dans l'ensemble, on a constaté une différence de -163 par rapport à la prévision, ainsi qu'une mince marge d'erreur, soit de -1,78 % (ou <2 %).

Pour ce qui est des hommes sous surveillance dans la collectivité le 27 mars 2018, le nombre réel s'élevait à **8 459**. En ce qui a trait à la fin de l'exercice 2017-2018, la prévision relative aux hommes était de **8 365**. Dans le cas des hommes, la différence par rapport à la prévision était de -94, et la marge d'erreur était également mince, soit -1,12 %.

En ce qui concerne les femmes sous surveillance dans la collectivité le 27 mars 2018, le nombre réel était de **708**. Pour la fin de l'exercice 2017-2018, la prévision relative aux femmes était de **639**. Dans le cas des femmes, on a constaté une différence relativement importante de -69 par rapport à ce qui était prévu, et obtenu une marge d'erreur plus élevée, soit de 10,8 %.

Pour les prévisions à l'échelle régionale, les populations plus faibles entraînent forcément une augmentation de la probabilité d'observer des différences. Cette différence (+/-) varie d'une région à l'autre.

Prévisions de la population nationale et régionale pour 2017-2018

Fin de l'exercice	Prévision	Valeur observée	Différence entre prévision et valeur observée	% d'erreur
Atlantique	875	884	-9	-1,03
Québec	2 465	2 373	+92	+3,72
Ontario	2 388	2 456	-68	-2,84
Prairies	1 984	2 106	-122	-0,61
Pacifique	1 292	1 384	-92	-7,12
National	9 004	9 167	-163	-1,81
Hommes	8 365	8 459	-94	-1,12
Femmes	639	708	-69	-10,80

Ce que cela signifie

Le fait que le nombre de délinquants sous surveillance à l'échelle nationale soit supérieur à la prévision nationale de fin d'exercice témoigne des efforts supplémentaires déployés en vue d'une mise en liberté en toute sécurité et de l'augmentation du nombre de délinquants qui obtiennent une mise en liberté discrétionnaire.

Pour l'instant, il semble que la méthode utilisée pour établir les prévisions relatives à la population du SCC dans la collectivité soit relativement satisfaisante, et l'évaluation continue des différences entre les régions aidera à l'élaboration de modèles.

Pour de plus amples renseignements

Vous pouvez joindre la [Direction de la recherche](#) par courriel, ou par téléphone au 613-995-3975.

Vous pouvez également visiter la page des [Publications de recherche](#) pour une liste complète des rapports et sommaires de recherche.

Préparé par : Larry Motiuk et Ben Vuong

UNE PAGE SEULEMENT

RIB-18-14 - Examen des résultats de la mise en liberté au sein des services correctionnels roumains

Une échelle algorithmique révisée élaborée pour aider à déterminer le potentiel de mise en liberté permet aussi de prévoir la réincarcération.

Pourquoi nous avons effectué cette étude

Une étude antérieure a établi une échelle algorithmique valide pour les services correctionnels roumains (SCR), dont les cotes peuvent être automatiquement calculées à partir de l'information accessible et produire des estimations fiables de la probabilité des décisions de mise en liberté.¹⁴ Un examen et des révisions psychométriques de l'algorithme initial ont permis de réduire le nombre d'éléments et d'améliorer de façon importante l'exactitude prédictive. L'examen de la capacité de l'échelle de prédire la réincarcération constitue la prochaine étape vers l'élargissement de l'utilité de l'algorithme révisé pour contribuer à la réinsertion sociale réussie des délinquants.

Ce que nous avons fait

Les données ont été extraites de la base de données automatisée des SCR. Les renseignements complets liés aux données démographiques, aux antécédents criminels, au rendement en incarcération et à l'emploi dans la collectivité étaient accessibles pour 4 575 délinquants ayant une première évaluation congnée et ayant été mis en liberté par la suite. Parmi les membres du groupe visé, 3,7 % (169) étaient des femmes et 96,3 % (4 406) étaient des hommes. Environ 7 % (312) des membres du groupe visé ont été réincarcérés après la mise en liberté. Fait intéressant, parmi ceux ayant fait l'objet d'une décision favorable concernant une mise en liberté anticipée, 3 % (41) ont été réincarcérés, alors que 8 % (271) de ceux qui n'ont pas obtenu de décision favorable ont été réincarcérés. Autrement dit, 87 % de ceux qui ont été réincarcérés n'ont pas fait l'objet d'une décision favorable concernant une mise en liberté anticipée.

L'équation algorithmique a été dérivée de neuf éléments distincts en un système de notation dans le but de produire des estimations de la probabilité des décisions de mise en liberté : données démographiques (études); antécédents criminels (comportement délinquant précédent à l'âge adulte, groupes d'infractions et durée de la peine); rendement en incarcération (sanctions, crédits acquis/perdus, hausses du niveau de sécurité) et activités d'emploi dans la collectivité. Chaque élément est statistiquement associé aux décisions et une note y est attribuée selon la méthode de Burgess. Cette méthode applique des notes positives à des éléments individuels, selon les différences entre les éléments approuvés et les décisions au sein de la population sur les taux de mise en liberté. Un simple résumé des notes accordées aux

éléments donne un total possible se situant entre 0 et +32. Dans cette étude, les notes totales pour l'équation révisée se situaient entre 2 et 31 (moyenne = 14,9, écart-type = 6).

Ce que nous avons constaté

Les simples coefficients de corrélation de Pearson ont montré une relation statistiquement significative entre les neuf éléments et la réincarcération [*sanctions imposées* $r = -0,78$ ($p < 0,0001$), *type d'infraction* $r = -0,12$ ($p < 0,0001$), *crédits perdus* $r = -0,11$ ($p < 0,0001$), *comportement délinquant à l'âge adulte précédent* $r = -0,10$ ($p < 0,0001$), *études* $r = -0,10$ ($p < 0,0001$), *hausse du niveau de sécurité* $r = -0,09$ ($p < 0,0001$), *crédits acquis* $r = -0,06$ ($p < 0,001$), *emploi dans la collectivité* $r = -0,05$ ($p < 0,001$) et *durée de la peine* $r = -0,03$ ($p < 0,05$)]. Comme il a été constaté lors de la détermination du potentiel de mise en liberté, un sommaire des notes totales de l'algorithme révisé a montré un lien plus solide avec la réincarcération ($r = -0,15$, $p < 0,0001$) que la version initiale ($r = -0,11$, $p < 0,0001$).

Dans la même étude, la fonction d'efficacité du récepteur (FER) a été utilisée pour calculer les vraies cotes positives et les fausses cotes positives pour l'algorithme initial et révisé. Lors de cette étude, les résultats de la surface sous la courbe (SSC) ont montré que l'algorithme révisé était statistiquement significatif et robuste à 0,667, tandis que l'algorithme initial était plus faible à 0,591.

Ce que cela signifie

Les résultats montrent que l'algorithme révisé comportant une série d'éléments restreinte permet de déterminer de façon exacte le potentiel de mise en liberté et les résultats relatifs à la mise en liberté au sein de la population carcérale roumaine. L'étude offre une échelle algorithmique valide dont les cotes peuvent être automatiquement calculées à partir de l'information accessible. Finalement, l'utilité de l'algorithme révisé pourrait être élargie pour aider à la réinsertion réussie des délinquants dans la collectivité.

Pour de plus amples renseignements

Vous pouvez joindre la [Direction de la recherche](#) par courriel ou par téléphone au 613-995-3975.

Vous pouvez également visiter la page des [Publications de recherche](#) pour une liste complète des rapports et sommaires de recherche.

Préparé par : Larry Motiuk and Leslie-Anne Keown

UNE PAGE SEULEMENT

¹⁴ Motiuk, L. et L.A. Keown, *Détermination du potentiel de mise en liberté au sein des services correctionnels roumains*,

RIB-18-16 - Changements de la taille de la population de délinquants sous responsabilité fédérale entre 2000 et 2018

Les lignes de tendances historiques concernant la population sous responsabilité fédérale montrent une diminution récente du nombre de délinquants sous garde et une augmentation parallèle du nombre de délinquants sous surveillance dans la collectivité.

Pourquoi nous avons effectué cette étude

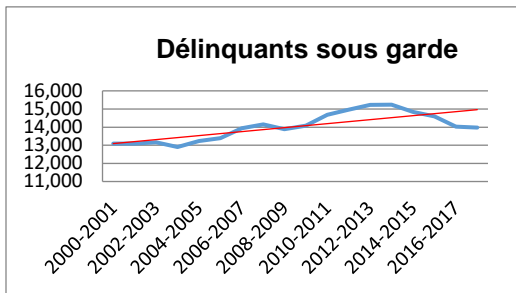
Le Service correctionnel du Canada (SCC) réalise régulièrement des prévisions de la population carcérale et suit les tendances historiques des dénombrements des délinquants sous responsabilité fédérale sous garde et sous surveillance dans la collectivité.^{15, 16} Le suivi systématique des ruptures dans une ligne de tendance à long terme permet de signaler quand la demande nette en capacité d'accueil ou d'intervention est à la hausse, à la baisse ou comblée.

Ce que nous avons fait

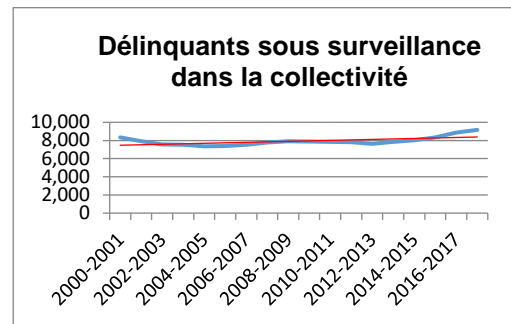
Les dénombrements historiques de fin d'exercice relatifs aux délinquants sous responsabilité fédérale sous garde et sous surveillance dans la collectivité sont consignés sous forme de rapports normalisés dans le Système intégré de rapports – Modernisé (SIR-M) du SCC. Les données consignées entre les exercices 2000-2001 et 2017-2018 ont été extraites du SIR-M pour établir les lignes de tendances sur les 18 dernières années.

Ce que nous avons constaté

Depuis le début du nouveau millénaire, la population carcérale sous responsabilité fédérale a augmenté de 872 délinquants (ou 6,7 %). Cependant, depuis que la population sous garde a atteint son sommet de 15 288 délinquants en 2013-2014, elle a diminué de façon constante pour atteindre 13 967 délinquants (soit une baisse de 1 321 ou de 8,6 %) à la fin de l'exercice 2017-2018. Comme on le constate dans le graphique ci-dessous, il y a eu plusieurs ruptures notables dans la ligne de tendance sur 18 ans, dont une augmentation importante au début de 2010-2011, suivie d'une forte baisse en 2015-2016.



De la même façon, la population sous responsabilité fédérale faisant l'objet d'une surveillance dans la collectivité a augmenté de 819 délinquants (ou 9,8 %) depuis 2000-2001. Par ailleurs, depuis 2013-2014, lorsque la population sous surveillance dans la collectivité atteignait 7 681 délinquants, elle a augmenté constamment pour atteindre 9 167 délinquants (soit une hausse de 1 306 ou de 16,6 %) à la fin de l'exercice 2017-2018. Comme on le voit dans le graphique ci-dessous, il y a une rupture appréciable dans la ligne de tendance sur 18 ans, avec une augmentation importante au début de 2015-2016.



Ce que cela signifie

Le fait que le nombre de délinquants sous garde à l'échelle nationale est bien en dessous de la ligne de tendance à long terme et que le nombre de délinquants sous surveillance dans la collectivité est bien au-dessus reflète les récents efforts visant la préparation en vue d'une mise en liberté en toute sécurité et l'accroissement de l'octroi des mises en liberté discrétionnaires. L'examen des lignes de tendances à long terme indique que l'approche actuelle en matière de réinsertion sociale sécuritaire est viable.

Pour de plus amples renseignements

Vous pouvez joindre la [Direction de la recherche](#) par courriel ou par téléphone au 613-995-3975.

Vous pouvez également consulter la page des [Publications de recherche](#) pour une liste complète des rapports et sommaires de recherche.

Préparé par : Larry Motiuk

UNE PAGE SEULEMENT

¹⁵ L. Motiuk et B. Vuong (2018). *Prévision de la population carcérale sous responsabilité fédérale : 2017-2018*. Recherche en bref 18-05, Service correctionnel du Canada.

¹⁶ L. Motiuk et B. Vuong (2018). *Prévision de la population sous responsabilité fédérale dans la collectivité : 2017-2018*. Recherche en bref 18-09, Service correctionnel du Canada.

RIB-18-18 - L'exploration des ratios « *intérieur-extérieur* » dans les services correctionnels fédéraux

La réduction du nombre de délinquants sous responsabilité fédérale en détention par rapport à la surveillance dans la collectivité est le résultat d'une gestion des cas efficace.

Pourquoi nous effectuons cette étude

Au cours des dernières années, le Service correctionnel du Canada (SCC) a connu une très légère augmentation (+35 ou <0,2 %) des délinquants sous responsabilité fédérale [de **23 099** à la fin de l'année 2013-2014 à **23 134** en 2017-2018]. Bien qu'il semble que le nombre de délinquants sous responsabilité fédérale en détention ait atteint un sommet en 2013-2014, il est en baisse (1 271 ou 8,3 %) depuis. Par ailleurs, la population des délinquants en liberté sous condition a augmenté selon un taux constant (+1 306 ou 16,6 %), passant de **7 861** à la fin de l'année 2013-2014 à **9 167** en 2017-2018. Il convient également de noter que ces changements ont modifié le ratio « *intérieur-extérieur* ». Le ratio « *intérieur-extérieur* » fait référence au nombre de délinquants en détention par rapport au nombre de délinquants sous surveillance dans la collectivité. La reconnaissance de l'évolution dans le temps des ratios aux niveaux national et régional peut faciliter l'allocation des ressources pour les programmes et des ressources opérationnelles.

Ce que nous avons fait

Le nombre total de fin d'année des délinquants en détention et sous surveillance dans la collectivité est consigné sous forme de rapports normalisés dans le Système intégré de rapports du SCC – Modernisé (SIR-M). De même, les chiffres historiques des admissions et des libérations fédérales sont également enregistrés dans le SIR-M.

Les données ont été extraites du module de capacité du SIR-M (15 août 2018) pour établir les tendances (2013-2014 à 2017-2018) du nombre de personnes en détention et sous surveillance dans la collectivité. Ensuite, un examen plus approfondi des ratios régionaux « *intérieurs-extérieurs* » a été entrepris.

Ce que nous avons constaté

Dans l'ensemble, le rapport entre le nombre de délinquants sous responsabilité fédérale en détention et le nombre de délinquants sous surveillance dans la collectivité est passé de 66:34 en 2013-2014 à 60:40 en 2017-2018, soit un écart important en pourcentage de -6 % à l'intérieur et de +6 % à l'extérieur. Comme le montrent les tableaux, lorsque l'on examine cette diminution par région, on constate que les ratios « *intérieurs-extérieurs* » ont diminué au fil du temps dans toutes les régions.

Parmi les régions, d'ici 2017-2018, le ratio « *intérieur-extérieur* » pour le Québec est celui qui a le plus baissé, tandis que les Prairies continuent d'afficher le ratio le plus élevé.

Population nationale : 2013-2014

Région	Nbre int.-ext.	(Total)	% int. : ext.
Atlantique	1 556 / 781	(2 337)	66,6 : 33,4
Québec	3 716 / 2 027	(5 743)	64,7 : 35,3
Ontario	3 761 / 1 955	(5 716)	65,8 : 34,2
Prairies	3 909 / 1 847	(5 756)	67,9 : 32,1
Pacifique	2 206 / 1 251	(3 457)	63,8 : 36,2
Échelle nationale	15 238 / 7 861	(23 099)	66,0 : 34,0

Population nationale : 2017-2018

Région	Nbre int.-ext.	(Total)	% int. : ext.
Atlantique	1 300 / 884	(2 184)	59,5 : 40,5
Québec	2 988 / 2 373	(5 361)	55,7 : 44,3
Ontario	3 513 / 2 456	(5 969)	58,9 : 41,1
Prairies	3 998 / 2 106	(6 104)	65,5 : 34,5
Pacifique	2 168 / 1 348	(3 516)	61,7 : 38,3
Échelle nationale	13 967 / 9 167	(23 134)	60,0 : 40,0

Ce que cela signifie

Malgré le fait que la croissance globale de la population des délinquants sous responsabilité fédérale s'est ralentie, il semble qu'un plus grand nombre de délinquants sont libérés plus tôt dans leur peine et sont gérés en toute sécurité dans la collectivité. Ce sont les efforts combinés de préparation efficace à la mise en liberté en toute sécurité et de gestion efficace des cas qui ont entraîné une augmentation de la proportion de délinquants purgeant une peine de ressort fédéral sous surveillance dans la collectivité plutôt qu'en détention.

Pour obtenir de plus amples renseignements

Vous pouvez joindre la [Direction de la recherche](#) par courriel ou par téléphone, au 613-995-3975.

Vous pouvez également consulter la page des [Publications de recherche](#) pour obtenir une liste complète des rapports et des sommaires de recherche.

Préparé par : Larry Motiuk

UNE PAGE SEULEMENT

R-407 - Profil des évasions d'un établissement fédéral de 2011-2012 à 2016-2017

Les évasions des établissements fédéraux ne sont généralement pas violentes, concernent des délinquants à sécurité minimale de sexe masculin, et sont les plus fréquentes dans la région des Prairies. La raison la plus souvent invoquée pour les évasions est le désir d'obtenir des objets interdits.

Pourquoi nous avons effectué cette étude

Au Canada, les évasions d'un établissement fédéral n'ont pas fait l'objet d'un examen systématique depuis l'étude de Johnson et Motiuk sur les évasions d'établissements à sécurité minimale au début des années 1990. Le nombre d'évasions a diminué au cours des dix dernières années, mais ces incidents doivent être compris afin d'accroître l'efficacité des politiques et des mesures de prévention.

Ce que nous avons fait

Toutes les évasions d'un établissement fédéral inscrites de 2011-2012 à 2016-2017 pour lesquelles il y avait suffisamment de renseignements ont été examinées, soit un total de 91 cas. Des données ont également été extraites de rapports de comités d'enquête, de rapports de situation, de rapports d'incidents, de rapports de situation du directeur et du Système de gestion des délinquant(e)s. Les renseignements ont été codés afin de déterminer : 1) les circonstances propices à une évasion; 2) le profil des délinquants qui tentent de s'évader; et 3) les facteurs qui peuvent contribuer à la décision de s'évader.

Ce que nous avons constaté

La grande majorité des évasions analysées (97 %) se sont produites dans des établissements à sécurité minimale, dont des pavillons de ressourcement, et dans la plupart, le délinquant s'est enfui à pied sans avoir recours à la force. La plupart des délinquants qui se sont évadés ont été appréhendés de façon pacifique dans les trois jours suivant l'incident.

Les évasions étaient plus susceptibles de se produire dans la région des Prairies, où 42 % de tous les incidents ont eu lieu. Elles se sont produites plus fréquemment le dimanche en soirée (entre 18 h et 0 h) et entre juillet et septembre. Les évasions avaient tendance à se produire peu de temps après l'arrivée du délinquant à l'établissement; plus précisément, près de 73 % des évasions ont eu lieu au cours des six premiers mois suivant l'admission ou le transfèrement.

Les caractéristiques des évadés varient selon la région, mais ont tendance, dans l'ensemble, à être des hommes (97 %), de race blanche (54 %) ou Autochtones (43 %), purgeant une première peine de ressort fédéral (71 %), souvent pour des infractions liées à des biens (57 %) et d'autres infractions sans violence (66 %). La plupart des délinquants qui se sont évadés avaient moins de 45 ans (78 %), ceux âgés de 25 à 34 ans étant les plus susceptibles de s'évader.

Les motivations des délinquants sont souvent inconnues, mais la raison la plus souvent mentionnée était l'obtention d'objets interdits, généralement du tabac. Cela était particulièrement évident dans la région du Pacifique, où 44 % des évasions étaient motivées par cet objectif.

Ce que cela signifie

Les tentatives d'évasion restent relativement rares parmi les délinquants, mais le Service correctionnel du Canada souhaite tirer parti des incidents recensés. Les conclusions de cette étude relatives aux circonstances propices aux évasions, au profil des délinquants qui tentent de s'évader et aux facteurs qui peuvent contribuer à la décision de s'évader aideront à accroître l'efficacité des politiques de prévention.

Pour de plus amples renseignements

McKendy, L. et Keown, L. A. (2018). Profil des évasions d'un établissement fédéral de 2011-2012 à 2016-2017 (Rapport de recherche R-407). Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.

Pour obtenir le rapport complet en version PDF ou pour toute autre demande de renseignement, veuillez communiquer avec la [Direction de la recherche](#) par courriel ou par téléphone au 613-995-3975.

Vous pouvez également visiter la page des [Publications de recherche](#) pour une liste complète des rapports et sommaires de recherche.

RAPPORT COMPLET DISPONIBLE

Pour obtenir de plus amples renseignements:

Visitez le site Web de recherche du SCC:

<http://www.csc-scc.gc.ca/>



Publications de recherche:

<https://www.csc-scc.gc.ca/recherche>

La Recherche au SCC est sur GConnex :

<https://gconnex.gc.ca/groups/profile/24766995/research-at-csc-la-recherche-au-scc?language=fr>

Processus de soumission de demande de recherche externe:

<https://www.csc-scc.gc.ca/recherche/005008-5001-fra.shtml>

Demandes relatives à la recherche : recherche@csc-scc.gc.ca